



**RAPPORT SUR LES OPERATIONS
FINANCIERES DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES SUR LA PERIODE
2021 - 2025**



Septembre 2026

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DU SUIVI DES OPERATIONS
FINANCIERES DE L'ETAT

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



RAPPORT SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SUR LA PERIODE 2021 - 2025



Rapport sur les opérations financières des Collectivités Territoriales

Septembre 2026



Les collectivités territoriales (CT), à savoir les régions et les communes, jouent un rôle pivot dans la politique de décentralisation au Burkina Faso.

Bénéficiant du statut d'entité légale, de l'autonomie financière et opérationnelle, ainsi que de la liberté d'administration, les CT assument de vastes prérogatives dans le développement de leurs territoires. Ainsi, pour optimiser la gouvernance de leurs finances et de leur comptabilité, la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) leur apporte un soutien continu, matérialisé par un conseil technique et un contrôle régulier.

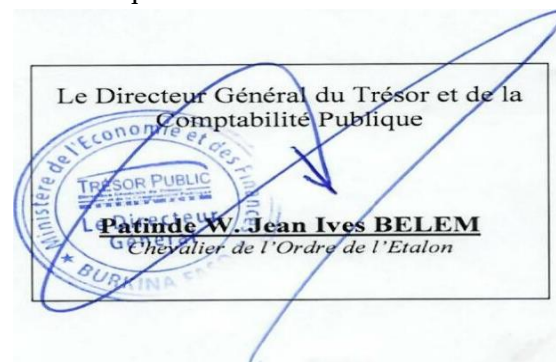
Engagée dans une démarche de transparence et d'obligation de rendre compte, la DGTCP veille scrupuleusement à la production de données financières crédibles et régulières. En effet, la transmission de statistiques budgétaires fiables garantit des arbitrages plus judicieux et consolide la crédibilité ainsi que l'efficacité de la gouvernance économique.

Ce choix stratégique illustre l'ambition d'enraciner la pratique de la redevabilité et d'épauler les CT dans l'optimisation de leurs résultats.

Depuis l'année 2022, la DGTCP publie chaque année un rapport qui rend compte de l'exécution des budgets des CT sur un cycle continu de 5 ans. Ce document, devenu un repère incontournable pour les citoyens, les institutions et les partenaires techniques et financiers, participe à l'orientation des stratégies publiques locales.

La présente édition retrace les exercices budgétaires de 2021 à 2025 et propose un examen approfondi de la trajectoire des dépenses et des recettes au niveau local. Le présent rapport s'appuie rigoureusement sur le nouveau cadre réglementaire du découpage administratif et du code général des CT.

Cette mouture finale poursuit cet élan afin de guider les choix stratégiques, d'accroître l'efficacité des collectivités territoriales et de participer à la croissance socio-économique du Burkina Faso.



SIGLES ET ABREVIATIONS

ADCT	: Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales
ANANF	: Acquisitions nettes d'actifs non financiers
BF	: Besoin de financement
CAEFB	: Commission des affaires économiques, financières et budgétaires
CAF	: Capacité d'autofinancement
CAST	: Conférence annuelle des services du trésor
CCF	: Consommation de capital fixe
CF	: Capacité de financement
CGCT	: Code général des collectivités territoriales
CME	: Commune de moyen exercice
CPE	: Commune de plein exercice
CT	: Collectivités territoriales
DELFI	: Direction des études et de la législation financière
DGI	: Direction générale des impôts
DGF	: Dotation globale de fonctionnement
DGE	: Dotation globale d'équipement
DGTCP	: Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DSOFI	: Direction du suivi des opérations financières de l'Etat
EAF	: Effort d'autofinancement
EB	: Epargne budgétaire
EPE	: Etablissement public de l'Etat
FCFA	: Francs de la communauté financière africaine
FMD	: Fonds minier de développement
FMDL	: Fonds minier de développement local
FPDCT	: Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales
FSP	: Fonds de soutien patriotique
LMT	: Long et moyen terme
MB	: Marge brute
MEF	: Ministère de l'économie et des finances
MSFP	: Manuel de statistiques de finances publiques
OPS	: Organisme de protection sociale
PACT	: Programme d'appui aux collectivités territoriales

PNDRP	: Programme national de développement rural productif
PNGT	: Programme national de gestion des terroirs
PREGOLS	: Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RSRU	: Région du Sourou
RBNK	: Région du Bankui
RGPH	: Recensement général de la population et de l’habitat
RKDG	: Région du Kadiogo
RTNY	: Région des Tannounyan
RNKB	: Région du Nakambé
RKLS	: Région des Koulsé
RNDO	: Région de Nando
RNZN	: Région du Nazinon
RGLM	: Région du Goulmou
RSRB	: Région de la Sirba
RTPA	: Région de la Tapoa
RGRK	: Région du Guiriko
RYDG	: Région du Yaadga
ROBR	: Région de Oubri
RLTK	: Région du Liptako
RSUM	: Région du Soum
RDJR	: Région du Djôrô
SNG	: Solde net de gestion
TOF-CT	: Tableau des opérations financières des collectivités territoriales
TOFE	: Tableau des opérations financières de l’Etat
TR	: Trésoreries régionales
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine

SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iv
SOMMAIRE	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES GRAPHIQUES	ix
RESUME ANALYTIQUE	12
DEMARCHE METHODOLOGIQUE	14
INTRODUCTION	16
CHAPITRE I : RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	17
CHAPITRE II : DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	39
CHAPITRE III : COMPTE DE PATRIMOINE ET INDICATEURS	62
CHAPITRE IV : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	88
CONCLUSION.....	108
GLOSSAIRE.....	109
ANNEXES	113
ANNEXE 1 : PROCEDURE BUDGETAIRE ET PROCESSUS D’ELABORATION DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	114
ANNEXE 2 : TABLEAUX	122
ANNEXE 3 : LISTE DES COMMUNES DE MOYEN EXERCICE	140
ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES DE PLEIN EXERCICE.....	147
ANNEXE 5 : LISTE DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER.....	152
ANNEXE 6 : LISTE DE PRESENCE DE L’ATELIER D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE 2021 A 2025.....	153
TABLE DES MATIERES	154

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution des recettes globales par nature des collectivités territoriales (en millions de FCFA).....	122
Tableau 2 : Evolution des recettes globales par type de collectivités territoriales (en millions de FCFA).....	123
Tableau 3 : Evolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement (en millions de FCFA).....	123
Tableau 4 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes moyen exercice (en millions de FCFA)	123
Tableau 5 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes plein exercice (en millions de FCFA).....	124
Tableau 6 : Evolution des recettes de fonctionnement des régions (en millions de FCFA)..	124
Tableau 7 : Evolution des recettes d'investissement des communes moyen exercice (en millions de FCFA).....	124
Tableau 8 : Evolution des recettes d'investissement des communes moyen exercice (en millions de FCFA).....	125
Tableau 9 : Evolution des recettes d'investissement des communes plein EXERCICE (en millions de FCFA)	125
Tableau 10 : Evolution des recettes d'investissement des régions (en millions de FCFA) ...	125
Tableau 11 : Evolution des recettes de fonctionnement, d'investissement et le prélèvement des communes a statut particulier (en millions de FCFA)	126
Tableau 12 : Dépenses selon la nature (en millions de FCFA).....	126
Tableau 13 : Dépenses de fonctionnement par nature (en millions de FCFA).....	126
Tableau 14 : Dépenses d'investissement par nature (en millions de FCFA).....	126
Tableau 15 : Dépenses par type de collectivités territoriales (en millions de FCFA)	127
Tableau 16 : Dépenses des régions administratives par section (en millions de FCFA).....	127
Tableau 17 : Dépenses des communes de moyen exercice par nature (en millions de FCFA)	128
Tableau 18 : Dépenses des communes de plein exercice par nature (en millions de FCFA)	129
Tableau 19 : Dépenses des Communes à statut particulier par nature (en millions de FCFA)	130
Tableau 20 : Dépenses des régions collectivités par nature (en millions de FCFA)	130
Tableau 21 : Tableaux des opérations financières des collectivités territoriales	131
Tableau 22: Epargne budgétaire des CT (en millions de FCFA).....	133
Tableau 23 : Effort d'autofinancement des CT (en millions de FCFA)	134
Tableau 24: Marge brute des CT (en millions de FCFA)	134
Tableau 25 : Bien-être/habitant.....	135
Tableau 26 : Effort d'équipement/habitant.....	135
Tableau 27 : Structuration de l'actif au 31 décembre 2025 (en millions de FCFA)	136
Tableau 28 : Composition de l'actif immobilise au 31 décembre 2025 (en millions de FCFA)	136
Tableau 29 : Evolution de l'actif des CT (en millions de FCFA).....	136
Tableau 30 : Structure du passif des collectivités territoriales au 31 décembre 2025 (en millions de FCFA).....	137
Tableau 31 : Structure des capitaux permanents de l'ensemble des CT au 31 décembre 2025 (en millions de FCFA)	137
Tableau 32 : Structure de la dette de l'ensemble des collectivités territoriales au 31 décembre 2025 (en millions de FCFA)	138
Tableau 33 : Evolution du passif des collectivités territoriales (en millions de FCFA).....	138
Tableau 34 : Dépenses des collectivités territoriales par fonction (en millions de FCFA) ...	139

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des recettes globales des CT (en millions de FCFA)	19
Graphique 2 : Evolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement des CT (en millions de FCFA)	20
Graphique 3 : Evolution des recettes globales de fonctionnement des CT (en millions de FCFA)	21
Graphique 4 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des CT (en millions de FCFA)	21
Graphique 5 : Evolution des recettes globales d'investissement des CT (en millions de FCFA)	23
Graphique 6: Evolution des principales ressources externes d'investissement des CT (en millions de FCFA)	23
Graphique 7 : Evolution des recettes par type de collectivités territoriales (en millions de FCFA)	24
Graphique 8 : Evolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement des communes de moyen exercice (en millions de FCFA)	25
Graphique 9 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes de moyen exercice (en millions de FCFA)	26
Graphique 10 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des communes de moyen exercice (en millions de FCFA)	26
Graphique 11 : Analyse des principales recettes d'investissement des communes de moyen exercice (en millions de FCFA)	27
Graphique 12 : Evolution global des recettes des communes de plein exercice (en millions de FCFA)	28
Graphique 13 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes de plein exercice (en millions de FCFA)	29
Graphique 14 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des communes de plein exercice (en millions de FCFA)	29
Graphique 15 : Evolution des recettes d'investissement des communes de plein exercice (en millions de FCFA)	30
Graphique 16 : Evolution globale des recettes des communes a statut particulier (en millions de FCFA).....	31
Graphique 17 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes a statut particulier (en millions de FCFA)	32
Graphique 18 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des communes a statut particulier (en millions de FCFA)	32
Graphique 19 : Evolution des recettes d'investissement des communes a statut particulier (en millions de FCFA)	33
Graphique 20 : Evolution des principales ressources externes d'investissement des communes a statut particulier (en millions de FCFA).....	33
Graphique 21 : Evolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement des régions (en millions de FCFA).....	34
Graphique 22 : Evolution des recettes de fonctionnement des régions (en millions de FCFA)	35
Graphique 23 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des régions (en millions de FCFA)	35
Graphique 24 : Evolution des principales recettes d'investissement des Régions (en millions de FCFA)	36
Graphique 25 : Recettes moyennes des CT par région administrative (en millions de FCFA)	37

Graphique 26 : Evolution des dépenses des collectivités territoriales (en millions de FCFA)	41
Graphique 27 : Evolution des dépenses par type de collectivités territoriales (en millions de FCFA)	43
Graphique 28 : Evolution comparée des dépenses des CT par section (en millions de FCFA)	44
Graphique 29 : Poids des grandes natures des dépenses de fonctionnement des CT en 2025 (en %).....	45
Graphique 30 : Proportions des principales natures des dépenses d'investissement des CT en 2025 (en %).....	46
Graphique 31 : Structure des dépenses selon la section et le type de collectivité en 2025 (en millions de FCFA)	48
Graphique 32 : Evolution des dépenses des communes de moyen exercice selon la nature (en millions de FCFA)	49
Graphique 33 : Dépenses des communes de plein exercice (en millions de FCFA)	50
Graphique 34 : Dépenses des communes a statut particulier (en millions de FCFA)	52
Graphique 35 : Dépenses des régions (en millions de FCFA).....	52
Graphique 36 : Evolution des dépenses des régions par section (en millions de FCFA)	53
Graphique 37 : Dépenses des collectivités territoriales par région administrative (en millions de FCFA).....	54
Graphique 38 : Poids des dépenses par région administrative (en %).....	54
Graphique 39 : Dépenses des CT en 2025 et en moyenne sur la période (en millions de FCFA)	56
Graphique 40 : Dépenses des communes de moyen exercice en 2025 et en moyenne sur la période (en millions de FCFA)	57
Graphique 41 : Dépenses des communes de plein exercice en 2025 et en moyenne sur la période (en millions de FCFA)	58
Graphique 42 : dépenses des communes à statut particulier en 2025 et en moyenne sur la période (en millions de FCFA)	59
Graphique 43 : Dépenses des régions en 2025 et en moyenne sur la période (en millions de FCFA)	60
GRAPHIQUE 44 : POIDS DES DEPENSES AFFECTEES A LA FONCTION « SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES » PAR REGION (EN %) SUR LA PERIODE ET EN 2025.....	61
GRAPHIQUE 45 : STRUCTURATION DE L'ACTIF DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 DECEMBRE 2025 (EN MILLIONS DE FCFA)	63
Graphique 46 : Répartition de l'actif par type de CT au 31 décembre 2025 (en %).....	64
Graphique 47 : Structuration de l'actif immobilisé au 31 décembre 2025 (en millions de FCFA)	65
Graphique 48 : Répartition de l'actif immobilise par type de CT au 31 décembre 2025 (en %)	66
Graphique 49 : Répartition de l'actif circulant par type de CT (en %)	67
Graphique 50 : Situation de la trésorerie-actif par type de CT au 31 décembre 2025 (en millions de FCFA).....	69
Graphique 51 : Evolution de l'actif des CT (en millions de FCFA)	69
Graphique 52 : Evolution des taux de progression de l'actif par type de CT (en %)	70
Graphique 53 : Structuration du passif par type de collectivité au 31 décembre 2025 (en millions de FCFA)	71
Graphique 54 : Répartition du passif par type de CT au 31 décembre 2025 (en millions de FCFA)	71
Graphique 55 : Structuration des capitaux permanents au 31 décembre 2025 (en millions de FCFA)	73
Graphique 56 : Structuration des dettes au 31 décembre 2025 (en millions de FCFA)	75

GRAPHIQUE 57 : EVOLUTION DU PASSIF DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)	76
Graphique 58 : Evolution du taux de progression du passif par types de CT.....	76
Graphique 59 : Evolution de l'épargne budgétaire par type de CT	77
Graphique 60 : Evolution du taux de prélèvement par types de CT (en %)	77
Graphique 61 : Poids des types de CT dans la constitution de l'épargne budgétaire	79
Graphique 62 : Evolution de la marge brute (en millions de FCFA).....	80
Graphique 63 : Evolution de l'effort d'autofinancement (en %).....	81
Graphique 64 : évolution de la trésorerie nette en millions de FCFA	83
Graphique 65 : évolution du besoin de financement en millions de FCFA.....	83
Graphique 66 : Bien-être par habitant (en FCFA)	84
Graphique 67 : Effort d'équipement par habitant (en FCFA)	86
Graphique 68 : Evolution des recettes par nature (en millions de FCFA).....	90
Graphique 69 : Evolution de la structure des recettes par nature (en %).....	91
Graphique 70 : Structure des recettes par nature en 2025 (en %).....	91
Graphique 71 : Evolution des recettes par type de CT (en millions de FCFA).....	92
Graphique 72 : Evolution de la structure des recettes par type de collectivités territoriales (en %).	93
Graphique 73 : Recettes des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)..	94
Graphique 74 : Evolution des dépenses par nature des CT (en millions de FCFA)	95
Graphique 75 : Structure des dépenses des CT (en %).....	95
Graphique 76 : Structure des charges des CT en 2025 (en %)	96
Graphique 77 : Evolution des dépenses par type de collectivités (en millions de FCFA).....	98
Graphique 78 : Structure des dépenses par type de collectivités (en %)	98
Graphique 79 : Dépenses des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)	99
Graphique 80 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et des accumulations nettes de passifs (en millions de FCFA).....	101
Graphique 81 : Transactions sur actifs financiers et passifs par type de collectivité (en millions de FCFA).....	102
Graphique 82 : Acquisition nette des actifs financiers des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)	103
Graphique 83 : Accumulation nette de passifs des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)	104
Graphique 84 : Evolution des soldes caractéristiques des TOF-CT	105
Graphique 85 : Soldes nets de gestion par type de collectivité territoriale (en millions de FCFA)	106
Graphique 86 : Capacité/besoin de financement par type de collectivité territoriale (en millions de FCFA).....	106
Graphique 87 : Solde net de gestion par région administrative (en millions de FCFA).....	107
Graphique 88 : Capacité/besoin de financement des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)	107

Le présent rapport a pour objectif principal de rendre compte de l'exécution des opérations financières des collectivités territoriales (CT) du Burkina Faso sur la période 2021-2025.

Il analyse les performances des CT en matière de mobilisation de ressources et d'exécution des dépenses ; sans occulter l'évolution de leur patrimoine. Il fait également l'analyse du Tableau des opérations financières des CT (TOF-CT) ainsi que celle de la classification fonctionnelle des dépenses des CT, conformément au Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (MSFP 2014) qui constitue actuellement la référence méthodologique pour l'élaboration des Statistiques de finances publiques (SFP).

Au titre des opérations budgétaires et des indicateurs

Les recettes mobilisées au profit des CT sont passées de 197 740,51 millions de FCFA en 2021 à 138 578,23 millions de FCFA en 2025, soit un taux de régression annuel moyen de 8,50%. Les recettes de fonctionnement sont passées de 98 017,29 millions de FCFA en 2021 à 101 051,00 millions de FCFA en 2025, affichant un taux d'accroissement annuel moyen de 0,76%. Quant aux recettes d'investissement, elles ont connu une baisse moyenne annuelle de 21,68% pour se situer à 37 527,23 millions de FCFA en 2025.

Pour ce qui concerne les dépenses globales des CT, elles sont passées de 164 337,85 millions de FCFA en 2021 à 130 929,44 millions de FCFA en 2025, soit une régression moyenne de 5,52%. Les dépenses de fonctionnement sont passées de 86 260,29 millions de FCFA en 2021 à 79 998,11 millions de FCFA en 2025 avec un pic en 2023 (93 382,95 millions de FCFA). Quant aux dépenses d'investissement, elles sont passées de 78 077,56 millions de FCFA en 2021 à 50 931,33 millions de FCFA en 2025, soit un taux de régression annuel moyen de 10,13%.

Par fonction, les dépenses des CT affichent une régression de 7,18% en moyenne par an pour se situer à 107 702,79 millions de FCFA en 2025. Il ressort une prédominance des dépenses allouées à la fonction « Services généraux des administrations publiques », avec un poids moyen de 47,08%, suivie des fonctions « Enseignement » et « Affaires économiques », avec des poids moyens annuels respectifs de 11,92% et de 11,68%.

L'actif et le passif des CT, de 768 615,49 millions de FCFA en 2021, ont atteint chacun la valeur de 1 044 576,23 millions de FCFA en 2025, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,97%.

Au titre des indicateurs budgétaires, l'épargne budgétaire se chiffre à 117 818,39 millions de FCFA sur la période sous revue, ce qui représente un taux de 25,52% des ressources propres. Cette épargne a permis d'atteindre un effort d'autofinancement de 25,34%. Aussi, il se dégage une marge brute de 44 830,27 millions de FCFA sur la période.

Par ailleurs, la trésorerie nette de l'ensemble des CT croît de 2021 (173 402,55 millions de FCFA) à 2024 (263 255,33 millions de FCFA) avant de régresser en 2025 (214 421,75 millions de FCFA), soit un taux d'accroissement moyen annuel de 5,45%. Quant au besoin en fonds de roulement, il est demeuré globalement négatif, signe d'une bonne sécurité financière.

Pour ce qui concerne les indicateurs d'activités, les dépenses de fonctionnement des CT ont contribué pour 3 577,08 FCFA en moyenne au bien-être de chaque habitant sur la période. L'ensemble des CT a consenti un effort d'équipement par habitant d'un montant de 2 686,36 FCFA en moyenne sur la période sous revue.

Au titre du tableau des opérations financières

Les recettes mobilisées au profit des CT sont passées de 178 790,15 millions de FCFA en 2021 à 115 101,25 millions de FCFA en 2025, soit une régression annuelle moyenne de 10,43%.

Pour ce qui concerne les dépenses, de 145 106,33 millions de FCFA en 2021, elles sont passées à 107 702,79 millions de FCFA en 2025 avec une régression annuelle moyenne de 7,18%. Les charges sont passées de 67 342,57 millions de FCFA en 2021 à 57 005,56 millions de FCFA en 2025. Aussi, de façon similaire au rythme d'évolution des charges, les acquisitions nettes d'actifs non financiers (dépenses d'investissement) sont passées de 77 763,76 millions de FCFA en 2021 à 50 697,23 millions de FCFA en 2025.

Les transactions sur actifs financiers et passifs se sont soldées à 33 683,81 millions de FCFA en 2021 pour se situer à 7 402,46 millions de FCFA en 2025. Elles sont restées positives sur toute la période, excepté l'année 2022 où elles atteignent leur plus bas niveau en se soldant à -1 055,32 millions de FCFA.

Le solde net de gestion est resté positif sur l'ensemble de la période passant de 111 447,57 millions de FCFA en 2021 à 58 095,69 millions de FCFA en 2025.

Aussi, les collectivités territoriales enregistrent une capacité de financement sur la période, excepté en 2022 où elles présentent un besoin de financement de 1 055,32 millions de FCFA.

La principale source de données utilisée pour l'élaboration de l'édition 2026 du rapport sur les opérations financières des collectivités territoriales (CT) demeure les balances des comptes produites par les receveurs de CT. Les balances annuelles ayant servi à la production des comptes de gestion sont celles utilisées dans le cadre de l'élaboration de ce rapport. Ces balances sont compilées dans une base de données mise à jour par la Direction du suivi des opérations financières de l'Etat (DSOFE).

En prélude à la production de la présente édition, la DSOFE a tenu un atelier du 06 au 13 juillet 2026 à Koudougou en vue de mettre à jour la base de données. Ledit atelier a regroupé les représentants des trésoreries régionales (TR), de la DELF et de la DSOFE ainsi que des personnes de ressources.

Lors de l'atelier, une communication en lien avec les implications de la réorganisation du territoire et de la nouvelle classification des communes sur le rapport d'analyse de 2025 a été faite au profit des participants. Cette communication s'est bâtie sur les nouveaux textes suivants :

- ✓ la loi n°024-2025/ALT du 30 décembre 2025 portant Code général des collectivités territoriales ;
- ✓ le décret n°2025-1012/PF/PRIM/MATM/MEF du 07 août 2025 portant réorganisation du territoire national en circonscriptions administratives.

Après la communication et à l'issue des échanges, les participants ont reconnu le bien-fondé et la pertinence d'adapter le rapport sur les opérations financières des CT de 2025 en s'alignant sur les innovations introduites. En conséquence, il n'est plus question de 302 communes rurales et de 49 communes urbaines dont 02 à statut particulier, mais de 200 communes de moyen exercice, de 149 communes de plein exercice et de 02 communes à statut particulier¹. De même, les régions administratives passent de 13 à 17 avec de nouvelles dénominations.

Par ailleurs, dans l'attente de la formalisation des nouvelles régions collectivités territoriales conformément à la nouvelle réorganisation du territoire, les analyses utilisent les 13 régions préexistantes. Ainsi, dans les analyses qui comparent les régions administratives, les régions (de la Sirba, du Soum, du Sourou et de la Tapoa) qui n'ont pas de région CT se retrouvent défavorisées en termes de classement.

¹ Rapport du conseil des ministres en sa séance du 04 juin 2026.

Pour ce faire, la base de données a été adaptée aux nouvelles innovations introduites, toute chose qui a permis l'extraction des données financières en vue de la production de ce rapport.

Pour l'élaboration et la validation dudit rapport, un atelier s'est tenu également du 16 au 29 août 2026 à Koudougou et a regroupé les représentants des TR, de la DELF et de la DSOFE ainsi que des personnes de ressources.

L'analyse des recettes et des dépenses a été faite sur la base des opérations de gestion, tandis que celle relative au compte de patrimoine s'appuie sur les soldes de la balance d'entrée et de sortie. S'agissant des indicateurs, leur analyse utilise, en plus des flux de la gestion et de la balance de sortie, les statistiques du RGPH 2019 et les budgets pour capter le résultat de fonctionnement affecté à l'investissement. Quant au TOF-CT, les soldes des opérations de la gestion (opérations de débit moins crédit ou crédit moins débit en fonction des codes MSFP 2014 attribués) ont servi à l'analyse.

Pour l'illustration des analyses, le choix est accordé aux graphiques, les tableaux étant déclinés en annexes.

.

Aux termes de l'article 2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la décentralisation est « un système d'administration du territoire et processus de transfert de compétences au profit d'entités territoriales, appelés collectivités territoriales, jouissant de la personnalité juridique ainsi que de l'autonomie financière et de gestion, à travers la responsabilisation des représentants au niveau local ». Selon les dispositions du même article, « la collectivité territoriale est une subdivision administrative du territoire dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et de gestion et du pouvoir de s'administrer librement ».

Pour une mise en œuvre efficace de la décentralisation, un accompagnement conséquent des administrations déconcentrées impliquées dans la gestion des CT s'avère nécessaire. A ce titre, la DGTCP apparaît comme un acteur clé dans la gestion financière et comptable des CT à travers leurs Receveurs. Ces derniers sont chargés, entre autres, de la mobilisation des ressources financières, du paiement des dépenses, de la garde et de la conservation des fonds et valeurs des CT, de la tenue de la comptabilité des opérations, de la conservation des pièces justificatives et de la production des comptes de gestion en fin d'exercice. Ainsi, ils produisent des situations périodiques qui permettent de mesurer la santé financière des CT et de guider le choix des décideurs afin de garantir une saine gestion des finances locales.

Le présent rapport se veut une analyse complète de l'ensemble des opérations financières annuelles des CT et de leur patrimoine. Cette analyse couvre la période 2021-2025 et s'articule autour de quatre (04) chapitres : (I) Recettes des CT, (II) Dépenses des CT, (III) Compte de patrimoine et indicateurs et (IV) Tableau des opérations financières des CT.

CHAPITRE I

RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les ressources des collectivités territoriales sont régies par la loi n°24-2025/ALT du 30 décembre 2025 portant code général des collectivités territoriales et la loi n°014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales au Burkina Faso. Ces ressources comprennent l'ensemble des moyens dont disposent les CT pour faire face à leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement. Elles sont constituées de ressources propres et de ressources externes et sont regroupées en recettes ordinaires ou de fonctionnement et en recettes extraordinaires ou d'investissement.

Les recettes propres comprennent les recettes propres de fonctionnement et d'investissement.

Les recettes propres de fonctionnement se composent de recettes fiscales et de recettes non fiscales, tandis que celles d'investissement sont essentiellement constituées des produits de prélèvement sur la section de fonctionnement et des différences sur réalisation de biens meubles et immeubles.

Les ressources externes de fonctionnement sont constituées des dotations liées aux compétences transférées, de la dotation globale de fonctionnement (DGF), des subventions, des transferts, des dons et legs ainsi que les fonds de concours.

Concernant les ressources externes d'investissement, elles comprennent les fonds de concours, les dons et legs en capital, les subventions, les emprunts, les revenus des prises de participation, les dépôts et cautionnements reçus ainsi que les dotations (dotation globale d'équipement et dotations liées aux compétences transférées).

Les subventions sont composées essentiellement des ressources du Fonds minier de développement (FMD), des ressources issues des instruments de financement de la décentralisation tels que l'Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales (ADCT) et d'autres partenaires techniques et financiers.

I.1. Aperçu général des recettes des collectivités territoriales

Au cours de la période sous revue, les recettes mobilisées au profit des budgets des collectivités territoriales enregistrent une tendance baissière passant de 197 740,51 millions de FCFA en 2021 à 138 578,23 millions de FCFA en 2025 avec toutefois une contraction significative en 2022 (-31,84%). En 2025, elles ont connu une baisse de 4,11% par rapport à 2024.

La contraction de 2022 s'explique entre autres par :

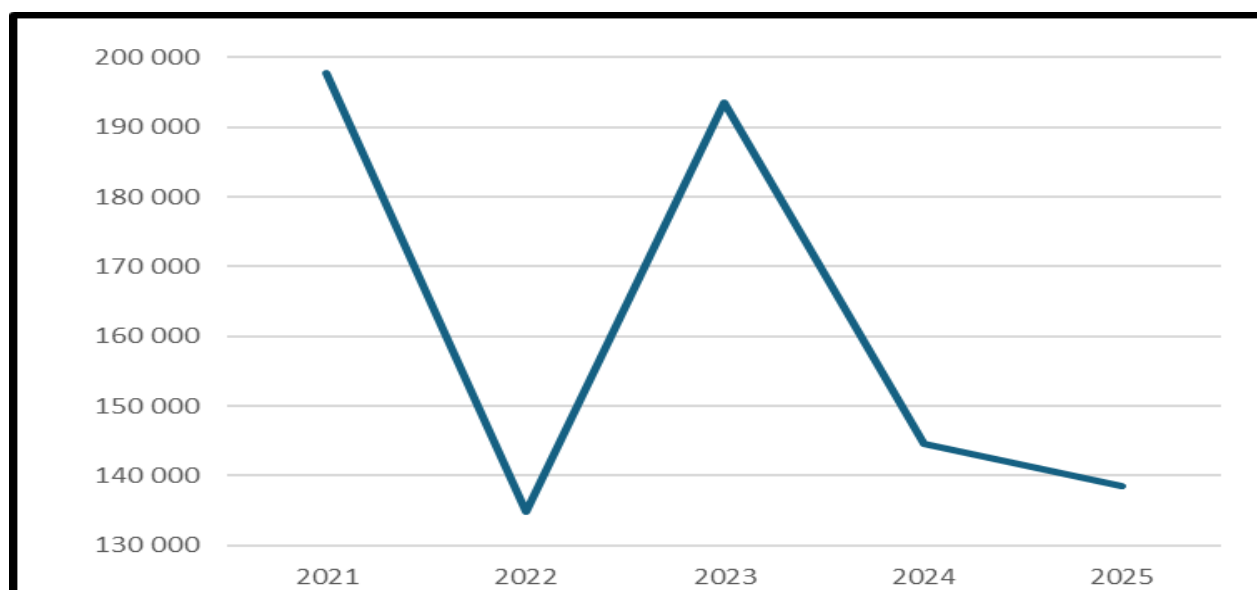
- ✓ la crise sécuritaire qui a entravé les actions de recouvrement dans certaines localités ;
- ✓ le non-transfert des ressources du FMD de l'année ;
- ✓ la baisse de la taxe sur les véhicules à moteur due à son non-transfert suite à l'adoption d'un nouveau mode de répartition ;
- ✓ la crise socio-politique qui a occasionné la dissolution des conseils de CT et la mise en place tardive des délégations spéciales.

Quant à la baisse de 2025, elle est due :

- ✓ au non-transfert des ressources du Fonds minier de développement (FMD)² en lien avec l'innovation introduite par le décret n°2025-0582/PRES/PM/MEMC/MEF/MATM/MEEA du 12 mai 2025 portant modalités de perception, de répartition, de gestion et de contrôle de l'utilisation des fonds miniers ;
- ✓ à la suspension des transferts de la Dotation globale d'équipement (DGE) et des ressources liées aux compétences transférées par lettre n°83/MEF/SG/DGB/DTFCT du 28 janvier 2025 portant suspension du processus de transfert des ressources financières de l'Etat aux CT en accompagnement des compétences transférées et de la dotation globale d'équipement, exercice 2025. Toutefois, les ressources transférées dans le domaine de l'éducation de 2024 ont été reçues en 2025.

² Avant l'adoption de la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso, le FMD était dénommé FMDL avec un autre mode de répartition, de gestion et d'utilisation.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

I.1.1. Analyse comparative des recettes par section

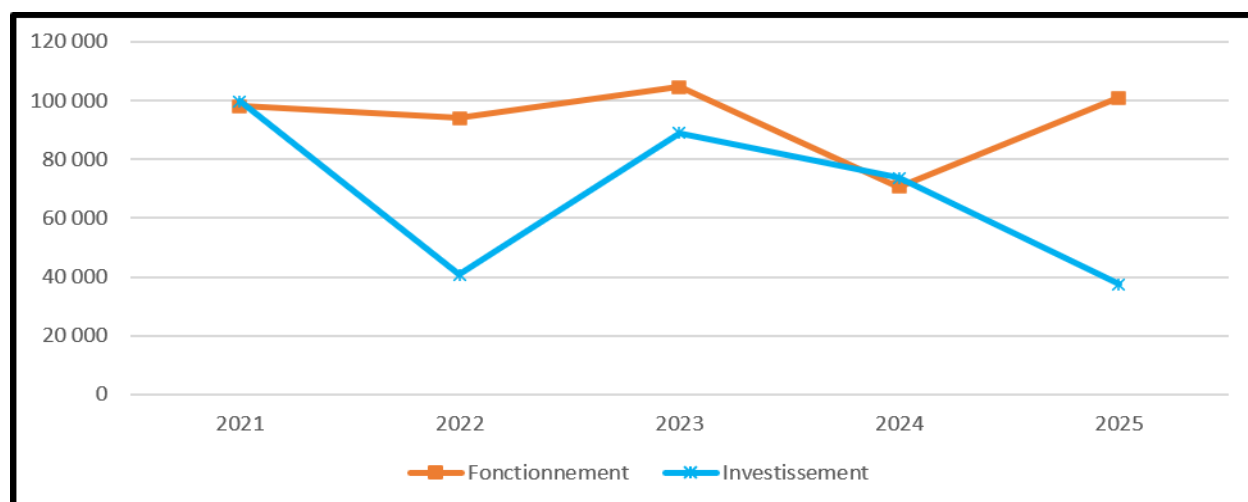
L'analyse des recettes de la section de fonctionnement fait ressortir un taux de progression annuel moyen de 0,76%, passant de 98 017,29 millions de FCFA en 2021 à 101 051,00 millions de FCFA en 2025. En 2025, il est observé une augmentation des recettes de cette section de 42,83% par rapport à 2024. Cette hausse est consécutive essentiellement :

- ✓ au transfert des recettes de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) en 2025 contrairement à 2024 ;
- ✓ au transfert des ressources de la taxe sur les véhicules à moteur (TVM) au titre des années 2023 et 2024 constaté en 2025 contrairement à 2024 ;
- ✓ au transfert des ressources liées aux compétences transférées dans le domaine de l'éducation prévu pour 2024 mais reçu en 2025.

Les recettes de la section d'investissement enregistrent une baisse moyenne annuelle de 21,68 % sur la période. En 2025, les recettes d'investissement affichent une contraction de 49,13% par rapport à 2024. Cette baisse s'explique entre autres par la suspension de la DGE et des ressources liées aux compétences transférées ainsi que par le non-transfert des ressources du FMD.

L'analyse de la structure des recettes totales montre que la part des recettes de fonctionnement est supérieure à celle des recettes d'investissement. En effet, sur la période sous revue, la part des recettes de fonctionnement est de 59,03% en moyenne annuelle. Toutefois, la part des recettes d'investissement représente 50,43% et 51,11% des recettes globales respectivement en 2021 et 2024. En 2025, les recettes de fonctionnement représentent 72,92% des recettes des CT.

GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

1.1.2. Analyse des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales

Les recettes de fonctionnement des CT sont passées de 98 017,29 millions de FCFA en 2021 à 101 051,00 millions de FCFA en 2025, soit un taux de progression annuel moyen de 0,76%. Le poids moyen des ressources propres entre 2021 et 2025 est de 78,87% et celui des ressources externes de 21,13%.

Les recettes propres affichent une tendance haussière sur la période sous revue passant de 65 740,89 millions de FCFA en 2021 à 96 985,41 millions de FCFA en 2025. Le taux d'accroissement annuel moyen de ces recettes est de 10,21% avec néanmoins des baisses de 5,99% en 2022 par rapport à 2021 et de 13,84% en 2024 par rapport à 2023. En 2025, les recettes propres se sont accrues de 47,96% par rapport à 2024.

L'accroissement des recettes propres sur la période s'explique principalement par une hausse moyenne annuelle des recettes fiscales de 11,21%, des recettes non fiscales de 9,35% et des ventes de biens et services de 2,55%.

La hausse des recettes propres en 2025 est due à une hausse des ventes de biens et services de 39,68%, des recettes fiscales de 57,25% et des recettes non fiscales de 25,15%. L'augmentation des recettes fiscales est essentiellement attribuable au transfert de la taxe sur les produits pétroliers et de la taxe sur les véhicules à moteur.

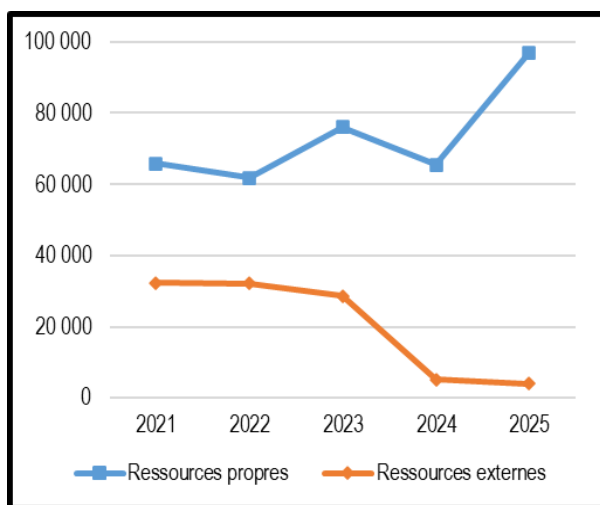
En termes de proportion sur la période, les recettes propres sont constituées essentiellement de 74,56% de recettes fiscales et de 19,38% de recettes non fiscales. En 2025, elles sont prédominées

par les mêmes natures avec des proportions de 74,67% pour les recettes fiscales et 19,34% pour les recettes non fiscales.

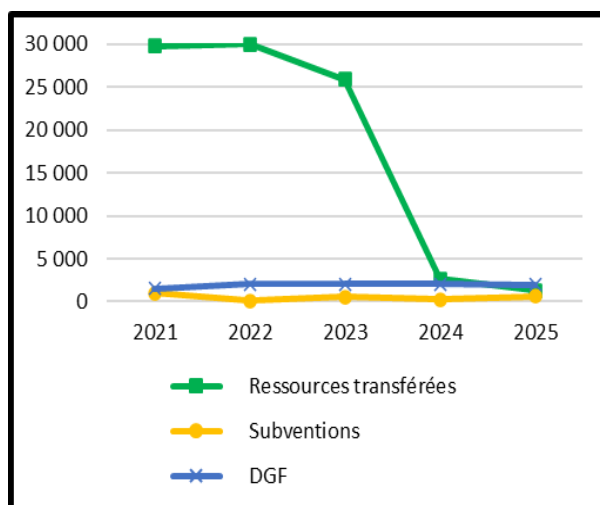
S'agissant des recettes externes, elles ont connu une baisse annuelle moyenne de 40,43%, passant de 32 276,39 millions de FCFA en 2021 à 4 065,60 millions de FCFA en 2025. Cette baisse est principalement imputable aux ressources transférées qui ont diminué en moyenne de 54,23% et aux subventions de 10,41%. En 2025, elles se sont contractées de 21,77% essentiellement du fait de la suspension des ressources transférées.

L'analyse de la structure des ressources externes sur la période 2021-2025 montre que les dotations liées aux compétences transférées représentent 71,92% des ressources externes en moyenne, suivies de la DGF (21,19%) et des subventions (5,21%). En 2025, les dotations liées aux compétences transférées, la DGF et les subventions constituent respectivement 32,12%, 48,95% et 15,36% des ressources externes.

GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

I.1.3. Analyse des recettes d'investissement des CT

Les recettes d'investissement des CT passent de 99 723,22 millions de FCFA en 2021 à 37 527,23 millions de FCFA en 2025, soit une baisse en moyenne annuelle de 21,68%. Les baisses les plus importantes sont enregistrées en 2022 (-79,35%) et en 2025 (-49,13%). En rappel, la baisse de 2022 est imputable au non-transfert des ressources du FMD tandis que celle de 2025 est imputable à la suspension des transferts de la DGE et des ressources affectées.

Au cours de la période sous revue, les recettes d'investissement sont constituées en moyenne annuelle de 66,10% de recettes externes d'investissement et de 33,90% de recettes propres d'investissement. En 2025, les recettes externes d'investissement représentent 40,11% des recettes d'investissement contre 80,72% en 2024.

Les recettes propres d'investissement des CT sont constituées de l'excédent ordinaire capitalisé provenant du prélèvement sur les recettes propres de fonctionnement qui passe de 18 865,49 millions de FCFA en 2021 à 22 476,60 millions de FCFA en 2025, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,48%.

S'agissant des recettes externes d'investissement, elles sont passées de 80 857,73 millions de FCFA en 2021 à 15 050,63 millions de FCFA en 2025, soit une baisse annuelle moyenne de 34,32%. Ces recettes ont été influencées par l'évolution des ressources du FMD. Cela se constate en 2022 et en 2025 avec une forte décrue des ressources externes du fait du non-transfert du FMD.

En termes de composition, les ressources transférées et les ressources issues des instruments de financement de la décentralisation (ADCT, PNDRP, SRADDT...)³ représentent respectivement 43,27% et 40,92% des ressources externes d'investissement en 2025.

En somme, il ressort qu'en 2025, le transfert de ressources liées aux compétences transférées et la dotation globale d'équipement n'a pas été effectué au profit des CT, mais les investissements ont été exécutés au niveau central à travers le Bureau national des grands projets (BNGP) en lien avec les Initiatives présidentielles (IP). **Il conviendrait, pour ce faire, de prendre des dispositions nécessaires pour le transfert effectif de ces actifs au profit des CT.**

Il est également noté une prédominance des recettes externes d'investissement sur la période rendant les CT dépendantes de ces partenaires. **Cet état de fait interpelle les acteurs sur leurs rôles en matière de mobilisation des recettes propres pour le financement des investissements des CT, à travers entre autres :**

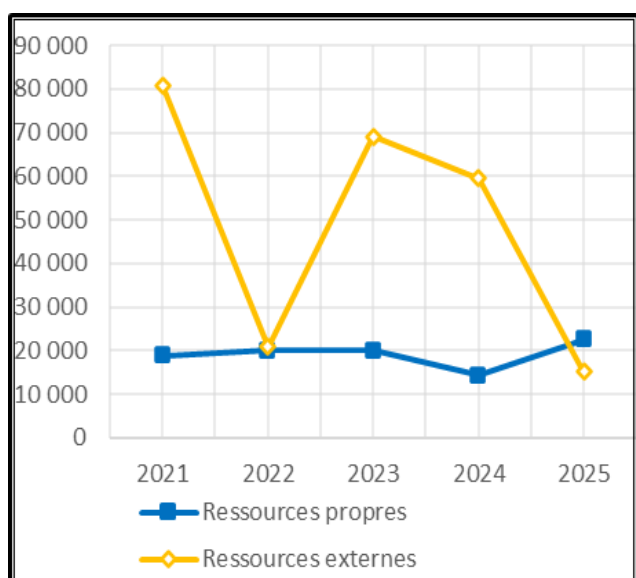
- ✓ **le renforcement des capacités opérationnelles des structures en charge du recouvrement (effectifs des agents en charge du recouvrement, moyens adéquats, etc.) ;**
- ✓ **l'opérationnalisation des trésoreries spéciales ;**

³ PNDRP : Projet national de développement rural productif ;

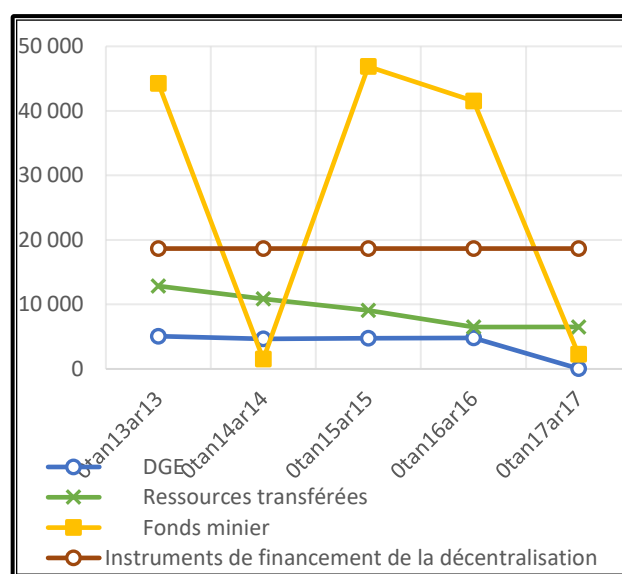
SRADDT : Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

- ✓ la forte implication des membres de la délégation spéciale ainsi que de la société civile dans la mobilisation des ressources ;
- ✓ l'utilisation des moyens de paiement électroniques tels que FASO ARZEKA. En effet, les difficultés d'accès à certaines localités dues à l'insécurité justifient la nécessité de la modernisation des moyens de paiement ;
- ✓ la prospection de nouvelles recettes ;
- ✓ le recours aux nouvelles sources de financement (Partenariat public-privé, diaspora bonds, fonds vert, etc.).

GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES D'INVESTISSEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 6: EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES D'INVESTISSEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

I.2. Analyse des recettes par type de collectivités territoriales

Sur les 364 collectivités territoriales actuelles, l'on compte :

- 13 régions représentant 3,57% ;
- 200 communes de moyen exercice, soit 54,95%
- 149 communes de plein exercice, soit 40,93% ;
- 02 communes à statut particulier, soit 0,55%.

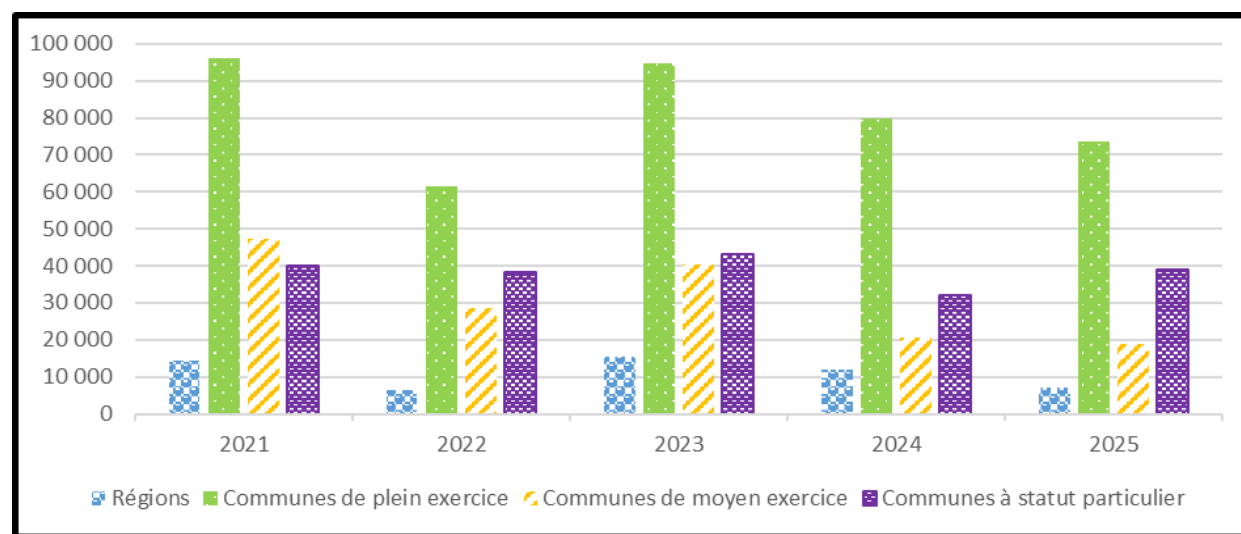
En termes de mobilisation des ressources au cours de la période, les collectivités territoriales recouvrent en moyenne par an et par catégorie :

- 10 995,26 millions de FCFA, soit 6,79% pour les régions ;
- 31 133,90 millions de FCFA, soit 19,24% pour les communes de moyen exercice ;

- 81 175,15 millions de FCFA, soit 50,16% pour les communes de plein exercice ;
- 38 535,93 millions de FCFA, soit 23,81% pour les communes à statut particulier.

En 2025, les communes de plein exercice ont recouvré 73 601,93 millions de FCFA (53,11%) contre 39 006,15 millions de FCFA (28,15%) pour les communes à statut particulier, 18 969,47 millions de FCFA (13,69%) pour les communes de moyen exercice et 7 000,67 millions de FCFA pour les régions (5,05%).

GRAPHIQUE 7 : EVOLUTION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)



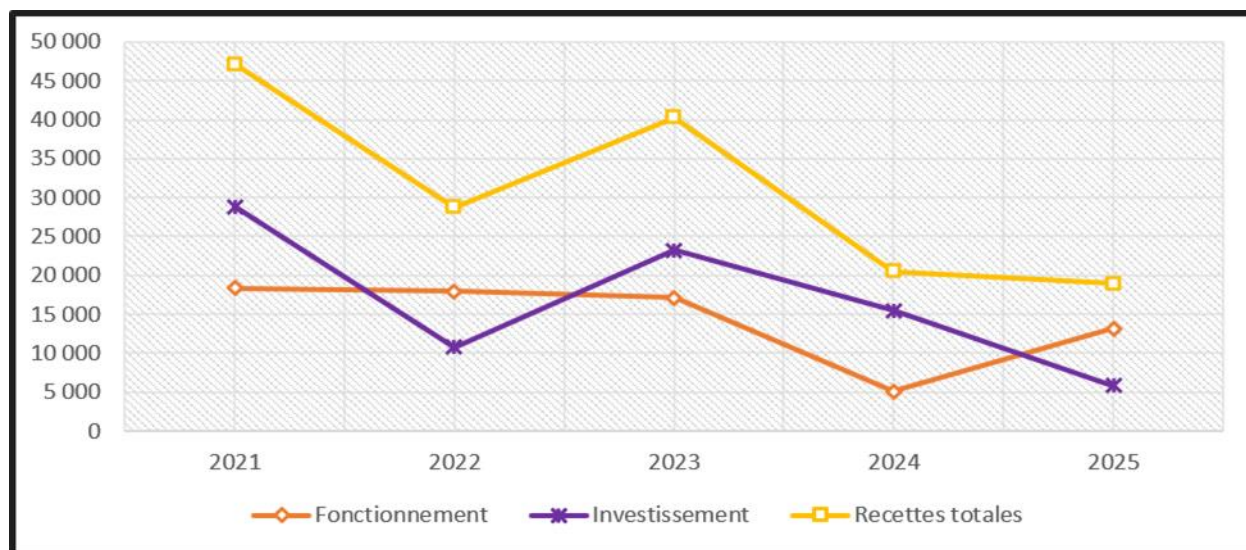
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

I.2.1. Analyse des recettes des communes de moyen exercice

Les recettes totales des communes de moyen exercice (CME) varient de façon erratique passant de 47 137,10 millions de FCFA en 2021 à 18 969,47 millions de FCFA en 2025. Cette tendance a été imprimée principalement par les recettes d'investissement.

En 2025, les recettes des CME se sont contractées de 7,43% par rapport à 2024. Cette baisse s'explique par celle des recettes d'investissement qui sont passées de 15 441,88 millions de FCFA en 2024 à 5 806,14 millions de FCFA en 2025, soit un taux de régression de 62,40%.

GRAPHIQUE 8 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE MOYEN EXERCICE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

1.2.1.1. Analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des communes de moyen exercice passent de 18 325,62 millions de FCFA en 2021 à 13 633,33 millions de FCFA en 2025, soit un taux de régression annuel moyen de 7,94%.

Au cours de la période sous revue, la proportion annuelle moyenne des ressources propres de fonctionnement représente 56,71% et celle des ressources externes est de 43,29%. Toutefois de 2021 à 2023, les ressources externes, avec une proportion respective de 58,46%, 59,04% et 52,55%, surpassent les ressources propres.

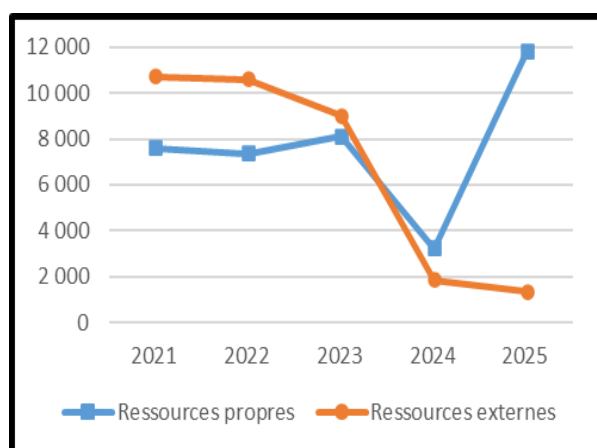
En 2025, les recettes propres représentent 90,04% des recettes de fonctionnement des communes de moyen exercice.

En termes d'évolution, les ressources propres de fonctionnement affichent un taux de progression annuel moyen de 11,71% alors que les ressources externes de fonctionnement observent une contraction de 40,85%.

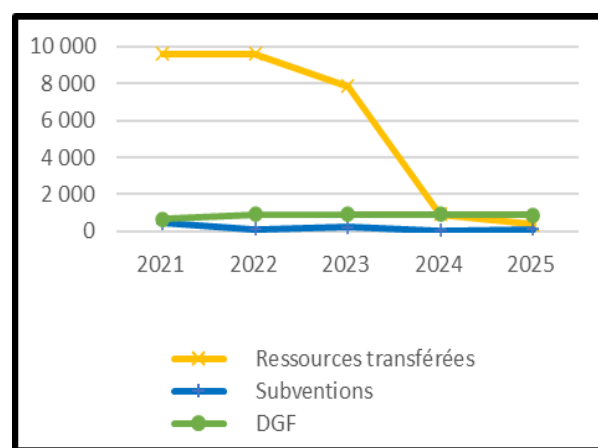
En 2025, les ressources propres ont enregistré une augmentation tandis que les ressources externes ont connu une baisse, respectivement de 269,30% et de 28,73%, par rapport à 2024. En effet, cette hausse des ressources propres est imputable au transfert de la TPP de 2023 et de la TVM de 2023 et de 2024. Quant aux ressources externes, leur diminution est liée à une suspension des transferts des ressources de la cantine scolaire, du cartable minimum et dans le domaine de la santé.

En termes de structure, les ressources transférées représentent en moyenne annuelle 68,57% des ressources externes sur la période, alors qu'en 2025, elles ne pèsent que 26,15%. Quant aux ressources propres, elles sont constituées essentiellement des recettes fiscales et des recettes non fiscales avec des taux moyens annuels respectifs de 74,56% et 19,38%. En 2025, les recettes fiscales et les recettes non fiscales affichent respectivement des proportions de 75,51% et de 19,21%.

GRAPHIQUE 9 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES DE MOYEN EXERCICE (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 10 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES DE MOYEN EXERCICE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

1.2.1.2. Analyse des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement des communes de moyen exercice passent de 28 811,48 millions de FCFA en 2021 à 5 806,14 millions de FCFA en 2025, soit un taux de régression annuel moyen de 33,00%.

En 2025, les recettes d'investissement sont en repli de 62,40% par rapport à 2024.

Sur la période sous revue, les recettes d'investissement se composent en moyenne annuelle de 85,67% de recettes externes et 14,33% de recettes propres.

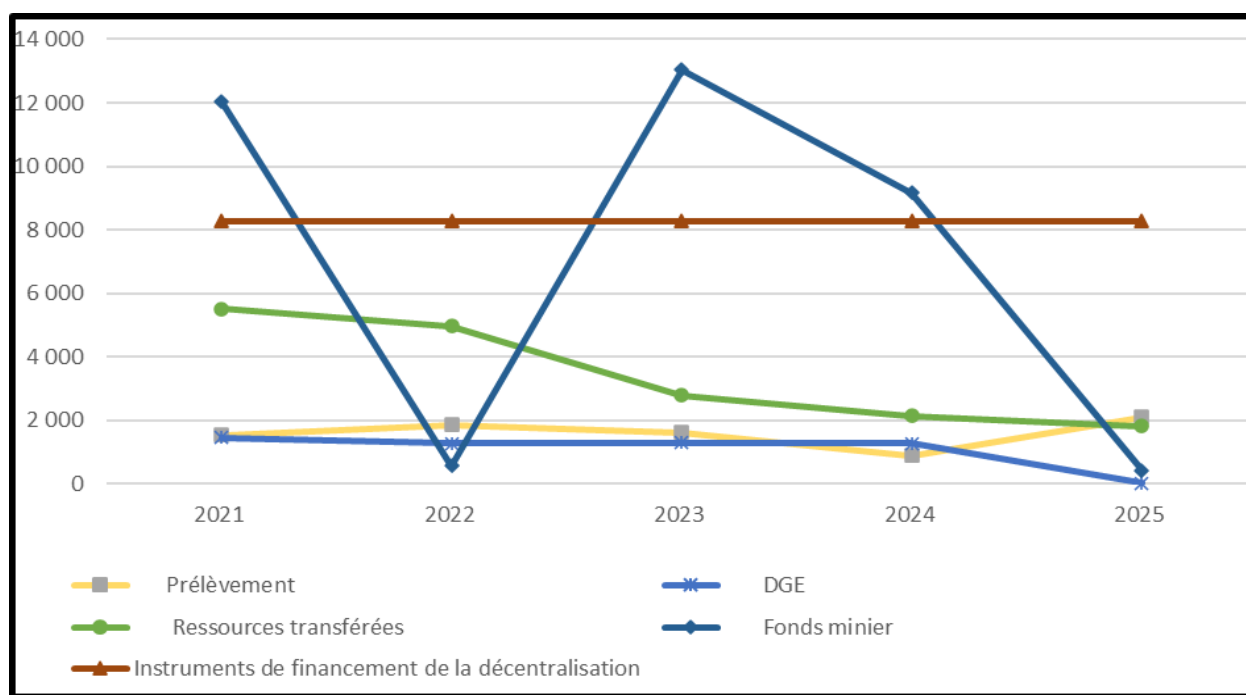
Les recettes propres d'investissement proviennent uniquement de l'excédent ordinaire capitalisé qui passe de 1 530,82 millions de FCFA en 2021 à 2 106,55 millions de FCFA en 2025, soit une hausse annuelle moyenne de 8,31%. En 2025, les recettes propres d'investissement ont augmenté de 134,36% par rapport à 2024 en lien avec la hausse des recettes propres de fonctionnement.

Les ressources externes d'investissement sont passées de 27 280,66 millions de FCFA en 2021 à 3 699,59 millions de FCFA en 2025. Cette baisse a été influencée par l'ensemble des ressources externes.

Sur la période sous revue, les ressources externes sont dominées par les ressources transférées et les instruments de financement de la décentralisation avec des poids moyens respectifs de 48,99% et 38,43%.

En 2025, les ressources transférées et les instruments de financement de la décentralisation représentent ensemble 87,42% des ressources externes. Ceux-ci ont connu une baisse de 21,13% par rapport à 2024 qui s'explique par celle des ressources issues des instruments de financement de la décentralisation (-27,43%) et des ressources transférées (-15,36%).

GRAPHIQUE 11 : ANALYSE DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE MOYEN EXERCICE (EN MILLIONS DE FCFA)



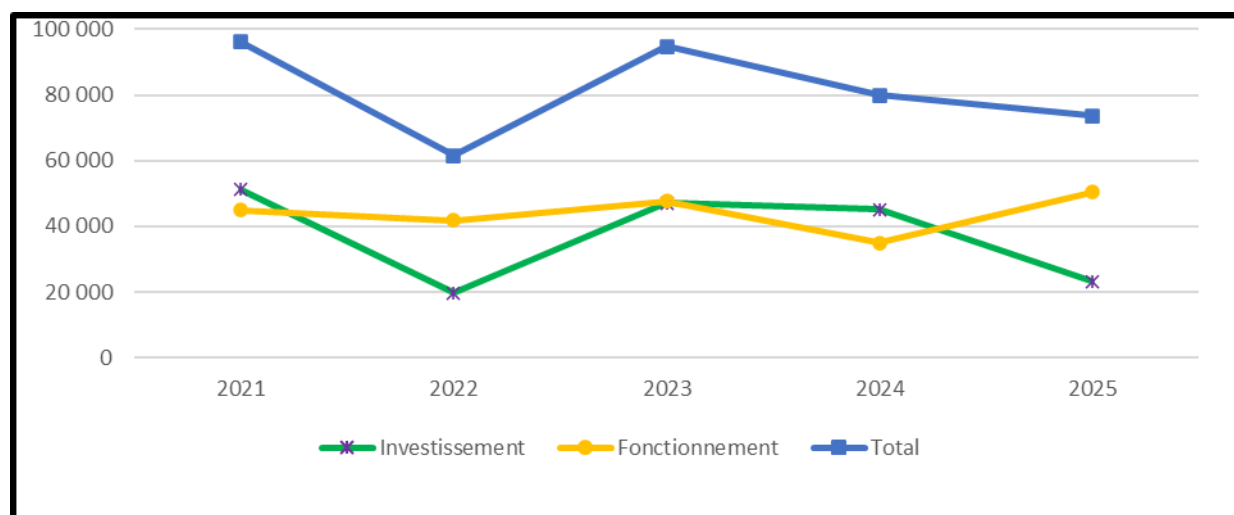
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

1.2.2. Analyse des recettes des communes de plein exercice

Les recettes totales des communes de plein exercice (CPE) passent de 96 148,72 millions de FCFA en 2021 à 73 601,93 millions de FCFA en 2025 en suivant une trajectoire erratique avec un minimum de 61 794,05 millions en 2022 et le niveau le plus élevé en 2021. Cette allure est dictée par celle des recettes d'investissement. Les recettes de fonctionnement, quant à elles, baissent en moyenne annuelle de 2,94%.

En 2025, les recettes des communes de plein exercice se sont contractées de 7,91%, entraînées par les recettes d'investissement (-48,60%) à l'instar des CME.

GRAPHIQUE 12 : ÉVOLUTION GLOBALE DES RECETTES DES COMMUNES DE PLEIN EXERCICE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

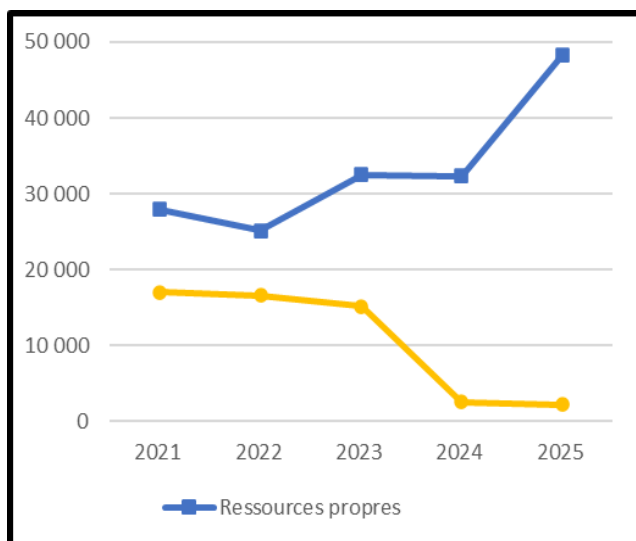
I.2.2.1. Analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des communes de plein exercice sont passées de 44 926,35 millions de FCFA en 2021 à 50 451,93 millions de FCFA en 2025, soit un taux de progression annuelle moyenne de 2,94%. Sur la période, les recettes propres de fonctionnement des communes de plein exercice représentent 75,84% des recettes de fonctionnement contre 24,16% pour les ressources externes de fonctionnement.

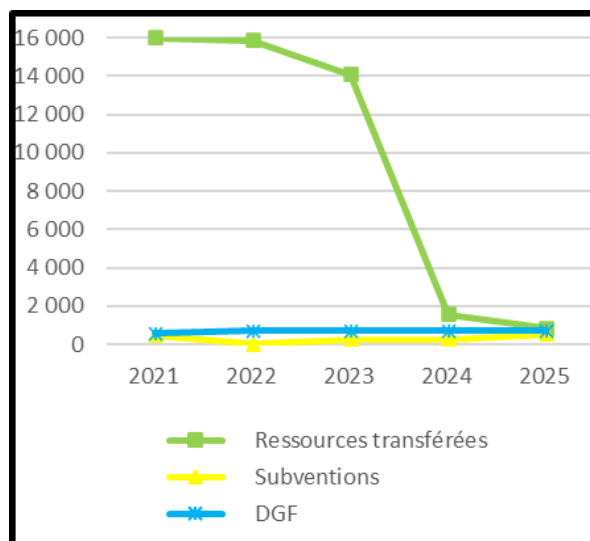
Les recettes propres de fonctionnement affichent un taux d'accroissement annuel moyen de 14,67%, passant de 27 911,32 millions de FCFA en 2021 à 48 263,90 millions de FCFA en 2025. Sur la période sous revue, elles sont constituées essentiellement de recettes fiscales (66,04% en moyenne par an) et des recettes non fiscales (26,71% en moyenne par an).

Quant aux ressources externes de fonctionnement, elles enregistrent une baisse annuelle moyenne de 40,12% sur la période passant de 17 015,03 millions de FCFA en 2021 à 2 188,04 millions de FCFA en 2025. Elles sont composées principalement des ressources transférées qui représentent en moyenne annuelle 76,62%. Ces dernières sont passées de 15 988,21 millions de FCFA en 2021 à 838,65 millions de FCFA en 2025, soit une baisse annuelle moyenne de 52,14%.

GRAPHIQUE 13 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES DE PLEIN EXERCICE (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 14 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES DE PLEIN EXERCICE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

1.2.2.2. Analyse des recettes d'investissement

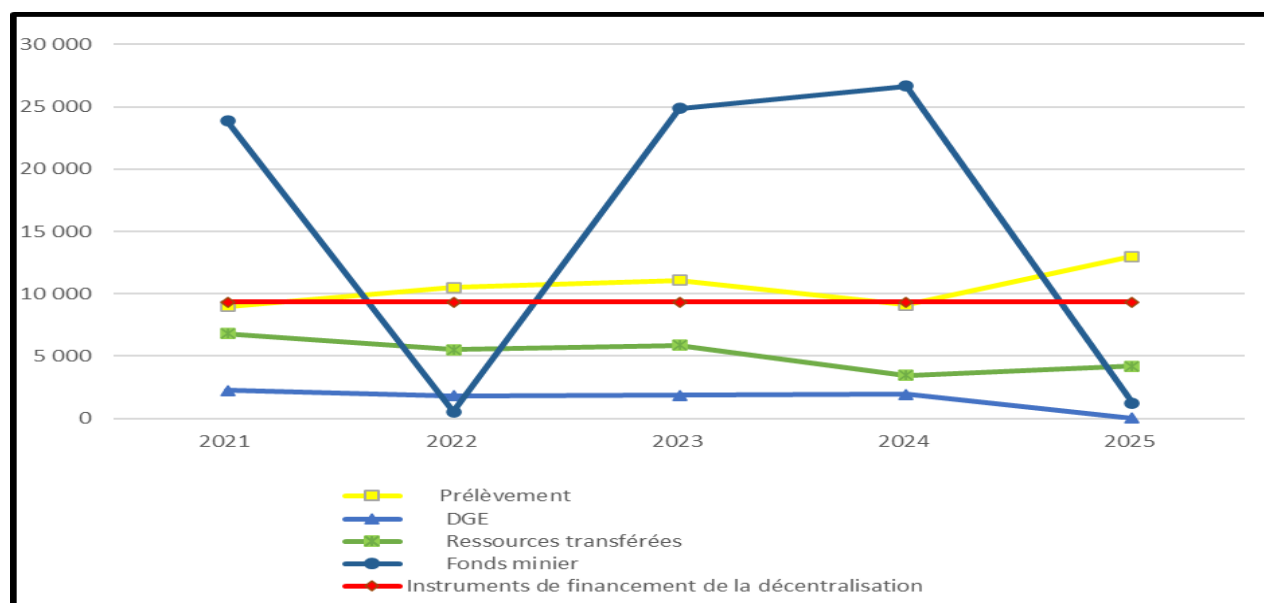
Sur la période 2021-2025, les recettes d'investissement des communes de plein exercice évoluent de façon erratique passant de 51 222,36 millions de FCFA en 2021 à 23 150,00 millions de FCFA en 2025 avec un minimum de 19 671,92 millions de FCFA en 2022 et le montant le plus élevé en 2021. Cette tendance tire sa source des ressources externes qui passent de 42 246,40 millions de FCFA en 2021 à 10 142,53 millions de FCFA en 2025 avec un taux de régression annuel moyen de 30,00%. Quant aux ressources propres, elles passent de 8 975,96 millions de FCFA en 2021 à 13 007,47 millions de FCFA en 2025, soit un taux d'accroissement de 9,72%.

Les recettes d'investissement de 2025 ont connu une régression de 48,60% par rapport à 2024, passant de 45 036,50 millions de FCFA à 23 150,00 millions de FCFA.

Les ressources externes d'investissement dominent les ressources propres au cours de la période avec une proportion de 65,85% à l'exception de 2022 et 2025 avec des proportions respectives de 46,73% et de 43,81%. Cette prédominance des ressources propres sur les ressources externes d'investissement en 2022 et 2025 se justifie par le non-transfert des ressources du FMD.

Les ressources du FMD sont passées de 23 843,51 millions de FCFA en 2021 à 1 244,09 millions de FCFA en 2025, soit un taux de régression annuel moyen de 52,21%. En 2025, les ressources du FMD se sont contractées de 95,33% par rapport à 2024. Cette diminution s'explique par le non-transfert de ces ressources.

GRAPHIQUE 15 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE PLEIN EXERCICE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

I.2.3. Analyse des recettes des communes à statut particulier

Les recettes des communes à statut particulier (CSP) passent de 40 119,96 millions de FCFA en 2021 à 39 006,15 millions de FCFA en 2025. Leur évolution est influencée par les recettes de fonctionnement.

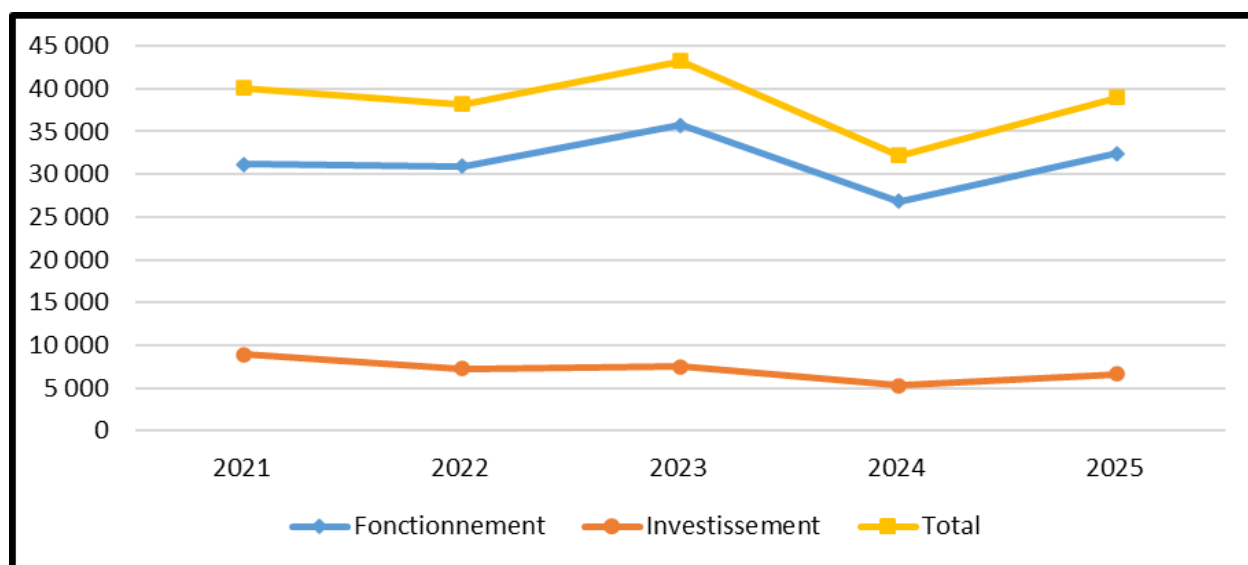
Les recettes de fonctionnement passent de 31 190,18 millions de FCFA en 2021 à 32 411,53 millions de FCFA en 2025 avec une moyenne annuelle de 31 421,98 millions de FCFA.

Les recettes d'investissement quant à elles, passent de 8 929,28 millions de FCFA en 2021 à 6 594,62 millions en 2025 avec un minimum en 2024 de 5 306,16 millions de FCFA et un maximum de 8 929,28 millions de FCFA en 2021.

En 2025, les recettes des CSP se sont accrues de 21,26% par rapport à 2024, passant de 32 166,18 millions de FCFA à 39 006,15 millions de FCFA. Cette hausse a été entraînée aussi bien par les recettes de fonctionnement (+20,67%) que par les recettes d'investissement (+24,28%).

En termes de poids, la commune de Ouagadougou mobilise en moyenne 79,24% par an des recettes des communes à statut particulier. En tenant compte de l'ensemble des recettes des CT, les CSP mobilisent en moyenne 24,27%.

GRAPHIQUE 16 : EVOLUTION GLOBALE DES RECETTES DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

1.2.3.1. Analyse des recettes de fonctionnement

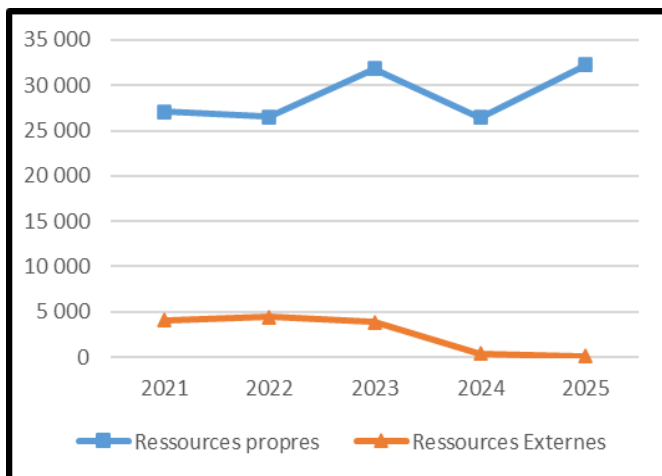
Les recettes de fonctionnement des communes à statut particulier sont passées de 31 190,68 millions de FCFA en 2021 à 32 411,13 millions de FCFA en 2025, soit un taux de progression annuel moyen de 0,96%. Sur la période sous revue, les recettes propres de fonctionnement des CSP représentent 92,00% des recettes de fonctionnement contre 8,00% pour les ressources externes de fonctionnement.

Les recettes propres de fonctionnement affichent un taux d'accroissement annuel moyen de 4,48%, passant de 27 090,23 millions de FCFA en 2021 à 32 281,30 millions de FCFA en 2025. Sur la période sous revue, elles sont constituées essentiellement de recettes fiscales (76,79% en moyenne) et des recettes non fiscales (12,00% en moyenne).

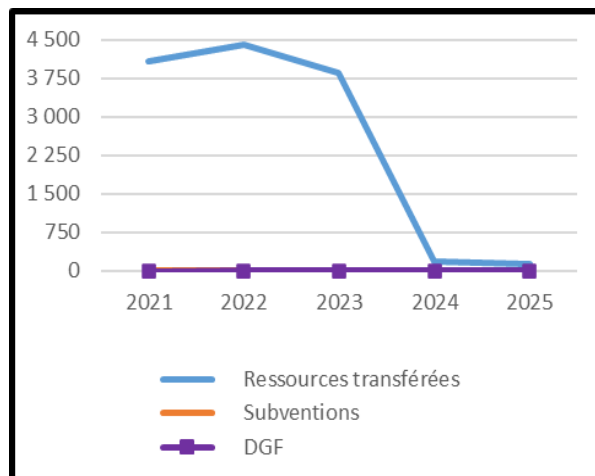
Les recettes propres de fonctionnement de 2025 s'affichent à 32 281,30 millions de FCFA en accroissement de 21,86% par rapport à celles de 2024. Cet état de fait est dû au transfert des recettes de la TPP et de la TVM.

Quant aux ressources externes de fonctionnement, elles enregistrent une baisse annuelle moyenne de 57,78% sur la période. Elles sont composées principalement des ressources transférées (89,47% en moyenne par an) qui sont passées de 4 093,05 millions de FCFA en 2021 à 124,18 millions de FCFA en 2025, avec une baisse annuelle moyenne de 58,26%. Cette baisse drastique résulte de la suspension des transferts des ressources liées aux compétences transférées.

GRAPHIQUE 17 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 18 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER (EN MILLIONS DE FCFA)



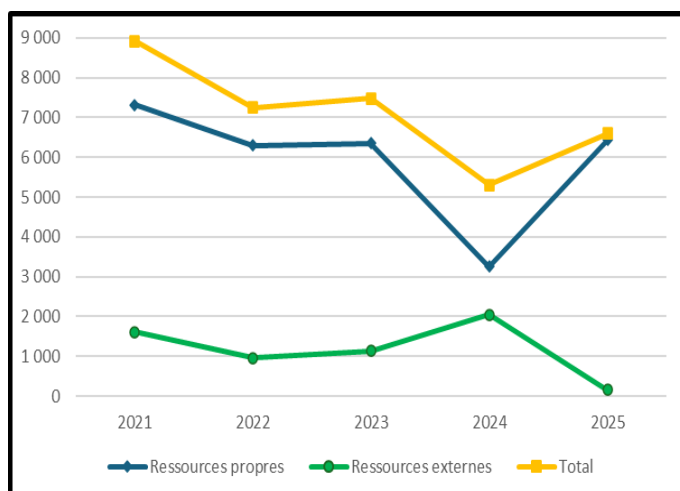
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

1.2.3.2. Analyse des recettes d'investissement

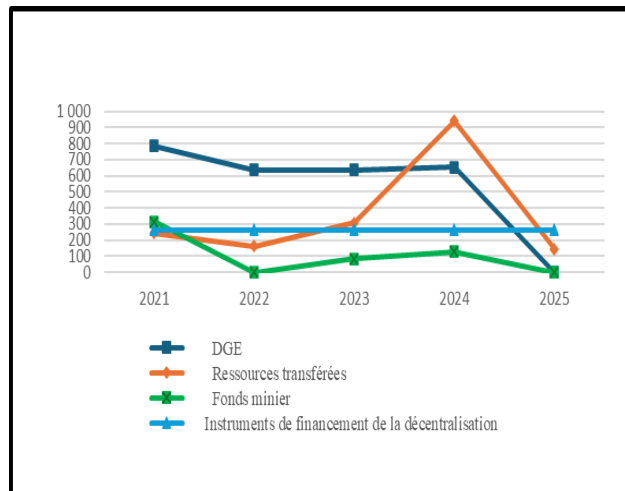
Sur la période, les recettes d'investissement des communes à statut particulier présentent une tendance baissière passant de 8 929,28 millions de FCFA en 2021 à 6 594,62 millions de FCFA en 2025, soit un taux de diminution de 7,30% en moyenne par an. Cette tendance est à l'image de celles des recettes propres et des recettes externes. En effet, les ressources propres varient de 7 318,40 millions de FCFA en 2021 à 6 441,38 millions de FCFA en 2025, soit un taux de régression annuel moyen de 3,14%. Quant aux ressources externes d'investissement, elles passent de 1 610,88 millions de FCFA en 2021 à 153,23 millions de FCFA en 2025, soit un taux de diminution annuel moyen de 44,46%.

En termes de proportion, les ressources propres d'investissement dominent les ressources externes au cours de la période, soit 82,55% des recettes d'investissement. Cette prédominance des recettes propres d'investissement traduit la vitalité de ces CSP.

GRAPHIQUE 19 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 20 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

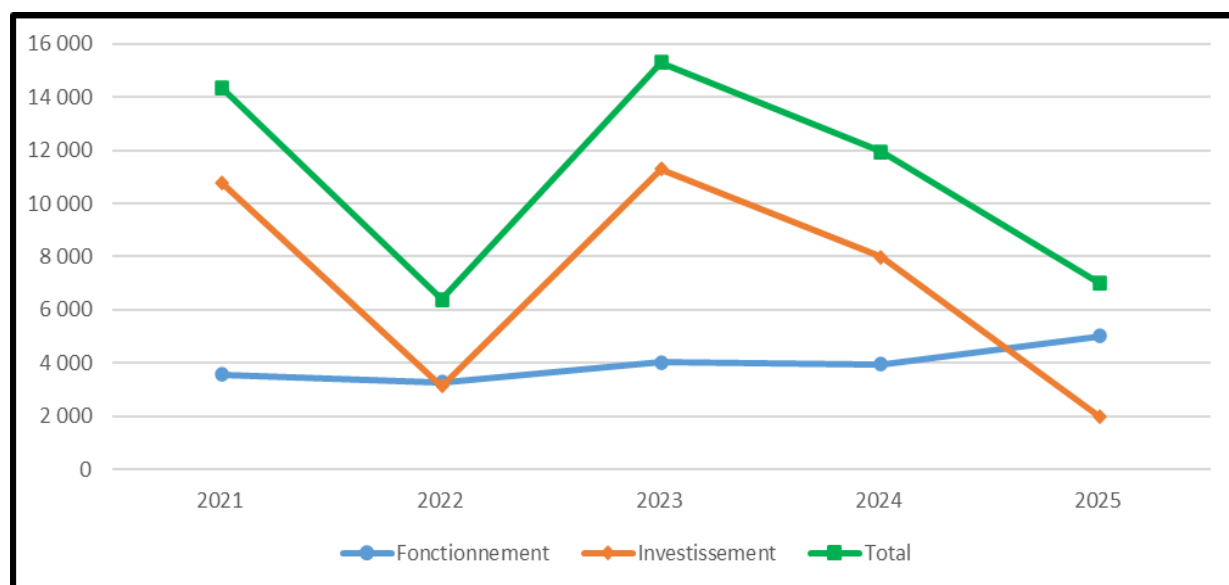
I.2.4. Analyse des recettes des régions

Les recettes totales des régions passent de 14 334,74 millions de FCFA en 2021 à 7 000,67 millions de FCFA en 2025. L'évolution de ces recettes est imprimée par les recettes d'investissement. Elles sont en baisse de 55,38% en 2022, de 22,01% en 2024 et 41,36% en 2025 tandis qu'il est observé une hausse 139,33% en 2023.

Les baisses accentuées de 2022 et de 2025 sont consécutives à celles des recettes d'investissement respectivement de 70,97% et de 75,26%, en lien essentiellement avec le non-transfert des ressources du FMD.

En termes de structure, les recettes d'investissement dominent les recettes de fonctionnement avec des proportions annuelles moyennes respectives de 58,56% et de 41,44% sur la période, excepté 2025 où les recettes de fonctionnement ont une proportion de 71,77%. Cette situation s'explique par la prédominance des ressources du FMD et par la faiblesse des recettes fiscales des régions qui reposent essentiellement sur l'assiette fiscale des communes et du taux de répartition des recettes fiscales entre les communes et les régions.

GRAPHIQUE 21 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

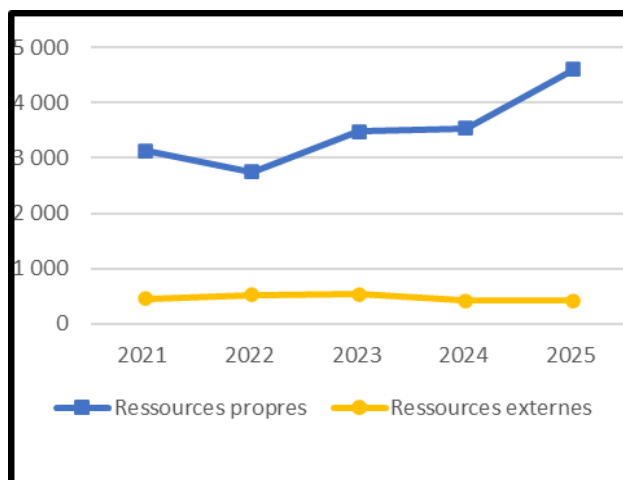
I.2.4.1. Analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des régions évoluent en dents de scie non accentuée de 2021 à 2025, passant de 3 574,63 millions de FCFA à 5 024,20 millions de FCFA avec un taux d'accroissement annuel moyen de 8,88%. Ce taux résulte de l'accroissement des ressources propres de 10,18% en moyenne annuelle et de la baisse des recettes externes de 1,82%.

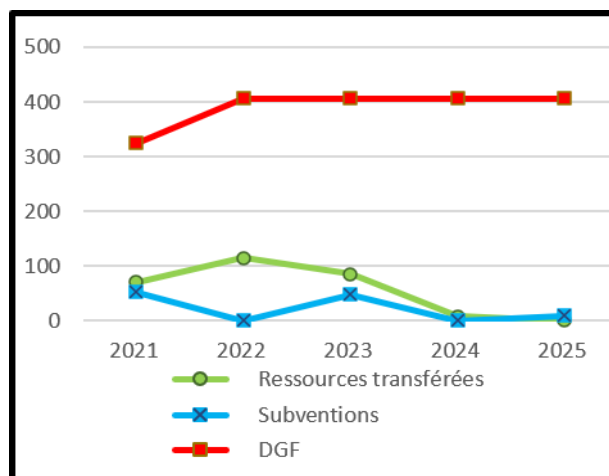
Les recettes de fonctionnement sont largement dominées par les ressources propres avec un poids moyen de 87,88%. Les recettes propres de fonctionnement sont constituées majoritairement des recettes issues de la répartition des impôts et taxes entre les communes et les régions.

En 2025, les régions qui bénéficient de la répartition des recettes des communes à statut particulier, possèdent les parts de recettes les plus importantes, soit 18,35% pour la région du Centre et 8,83% pour la région des Hauts-Bassins. Les régions du Sud-Ouest et du Centre-Sud ont les plus faibles proportions avec respectivement 2,75% et 2,89%.

GRAPHIQUE 22 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 23 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

1.2.4.2. Analyse des recettes d'investissement

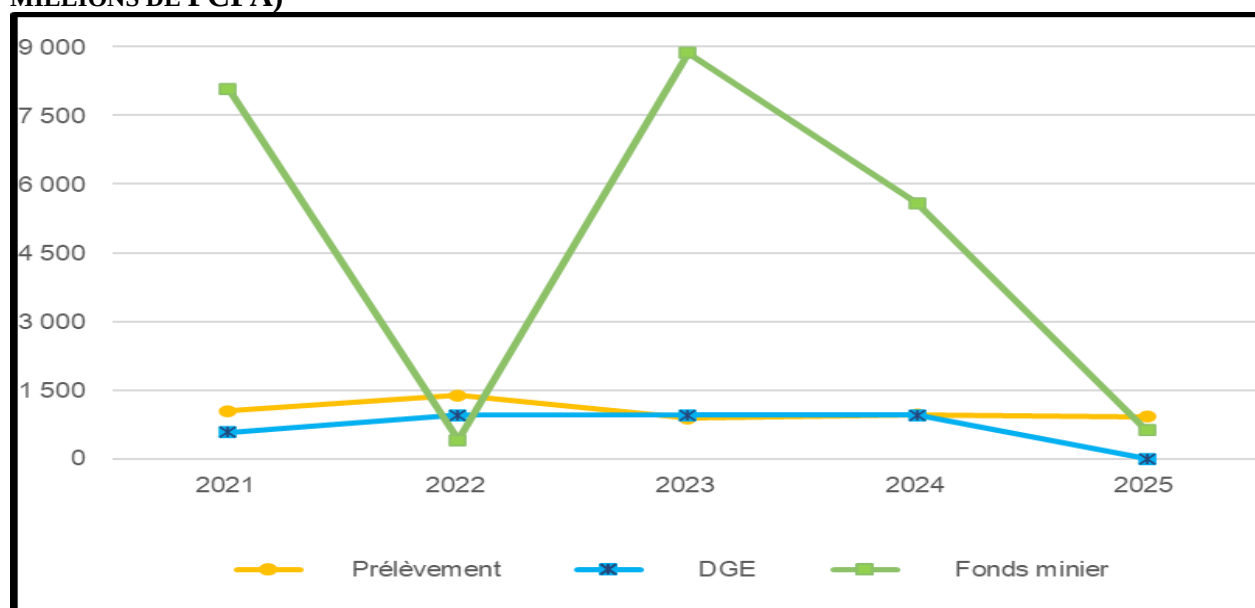
Les recettes d'investissement des régions évoluent de façon erratique passant de 10 760,10 millions de FCFA en 2021 à 1 976,47 millions de FCFA en 2025, atteignant un maximum de 11 286,98 millions de FCFA en 2023 et son niveau le plus faible en 2025. Cette variation est marquée par celle du FMD à l'instar des autres types de CT. En effet, les ressources du FMD constituent la première source de financement des investissements avec une part de 53,62%, suivies de l'excédent ordinaire capitalisé et de la DGE avec des poids moyens respectifs de 24,09% et de 11,20%.

Le FMD est passé de 8 082,48 millions de FCFA en 2021 à 623,48 millions de FCFA en 2025 avec un montant minimal en 2022 de 402,25 millions de FCFA.

L'analyse révèle que les recettes s'élèvent en moyenne à 540,58 millions de FCFA par région et par an. Six régions, à savoir le Centre, la Boucle du Mouhoun, les Hauts-Bassins, l'Est, le Plateau Central et le Centre-Nord, enregistrent des recettes d'investissement supérieures à la moyenne.

En 2025, les régions ont mobilisé en moyenne 152,04 millions de FCFA. Les régions du Centre, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Sud, du Centre-Ouest et du Centre-Est enregistrent des recettes supérieures à la moyenne. La région de la Boucle du Mouhoun est en tête avec 427,62 millions de FCFA de recettes d'investissement et la région du Nord ferme la marche avec 18,38 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 24 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

I.3. Analyse des recettes des CT par région administrative

Sur la période sous revue, les recettes moyennes par région administrative et par an s'affichent à 9 520,01 millions de FCFA. Celle du Kadiogo a mobilisé en moyenne 40 723,03 millions de FCFA et se classe en première position alors que celle du Soum qui n'a recouvré que 1 301,52 millions de FCFA, se classe en dernière position. Seules cinq (05) régions administratives, à savoir le Bankui, le Kadiogo, le Guiriko, les Koulsé et le Nando, ont des recettes au-dessus de la moyenne.

En termes d'évolution des recettes, toutes les régions administratives enregistrent un taux d'accroissement annuel moyen négatif sur la période, excepté la région du Liptako (+3,61%). Cette régression est accentuée dans la région de la Tapoa (-37,12%) et de la Sirba (-25,64%).

L'accroissement observé des recettes de la région du Liptako est attribuable à la hausse des recettes des communes de Seytenga (+56,05%), de Dori (+22,59%), de la région du Sahel (+18,93%), Markoye (+17,15%) et Gorom-Gorom (+6,13%).

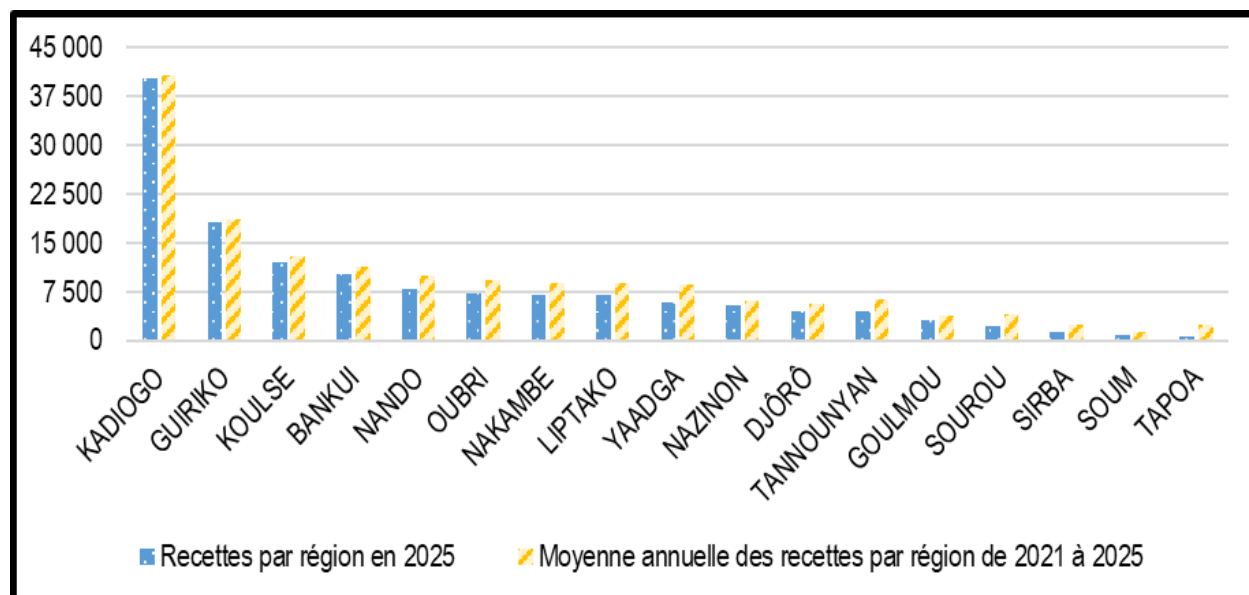
La contreperformance enregistrée dans les régions de la Tapoa et du Sirba est expliquée par un repli des recettes de l'ensemble des collectivités territoriales de ces régions

En 2025, la moyenne des recettes par région administrative s'élève à 8 151,66 millions de FCFA. Les régions du Kadiogo et du Guiriko sont respectivement première et deuxième avec des

⁴ Regroupe l'ensemble des collectivités territoriales de la région circonscription administrative

recouvrements de 40 270,97 millions de FCFA et de 18 065,84 millions de FCFA. Les régions du Soum et de la Tapoa viennent en dernière position avec des niveaux respectifs de 805,06 millions de FCFA et de 635,83 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 25 : RECETTES MOYENNES DES CT PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

I.4. Analyse de la typologie des communes selon les critères du Code général des collectivités territoriales

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose en son article 04 alinéa 4 et 5 que la création, la dénomination, la suppression, la fusion ou la scission des collectivités territoriales sont déterminés par la loi.

Des dispositions du CGCT, il ressort que les communes du Burkina Faso sont classifiées en communes de moyen exercice, en communes de plein exercice en fonction des critères liés aux ressources propres et en communes à statut particulier en fonction des critères liés à la population et aux ressources propres.

La commune de moyen exercice est une collectivité territoriale regroupant soit des quartiers, des secteurs et des villages, soit des villages et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles inférieures à cinquante millions (50 000 000) de francs CFA.

La commune de plein exercice est une collectivité territoriale regroupant soit des quartiers, des secteurs et des villages, soit des villages et dont les activités économiques permettent de générer

des ressources budgétaires propres annuelles supérieures ou égales à cinquante millions (50 000 000) de francs CFA et inférieures à cinq milliards (5 000 000 000) de francs CFA

La commune à statut particulier est une collectivité territoriale dont l'agglomération principale comprend une population d'au moins un million d'habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins cinq milliards (5 000 000 000) de francs CFA.

Au regard des critères définis par le nouveau code général des CT, en cas d'élection générale et tenant compte des données des années 2023, 2024 et 2025, les communes peuvent être classées de la manière suivante :

- ✓ Seule la commune de Ouagadougou remplit les critères de commune à statut particulier ;
- ✓ Cent douze (112) remplissent les critères de communes de plein exercice ;
- ✓ Deux cent trente-huit (238) remplissent les critères de communes de moyen exercice.

CHAPITRE II

DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les dépenses des CT sont financées par les ressources mobilisées et servent à la mise en œuvre des plans régionaux et communaux de développement. Elles participent à l'autonomisation des CT en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations. Conformément à l'article 2 du décret 2019-0621-PRES/PM/MINEFID/MATDC du 14 juin 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales du Burkina Faso, outre la classification par nature, les dépenses des CT peuvent être présentées suivant une classification fonctionnelle. Les dépenses par nature des collectivités territoriales sont constituées de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La classification fonctionnelle est une répartition des dépenses en fonction des objectifs de développement et des domaines d'action des entités décentralisées. Faite selon le MSFP 2014 dans le présent document, elle regroupe les dépenses des CT en neuf (09) divisions.

Les dépenses par nature et par fonction peuvent être analysées suivant le type de collectivité territoriale et selon la région administrative.

II.1. Analyse des dépenses par nature

Il s'agira de faire l'analyse des dépenses globales des CT, suivant les types de CT et par région administrative.

II.1.1. Analyse des dépenses globales des collectivités territoriales

Sur la période 2021-2025, les dépenses des collectivités territoriales sont passées de 164 337,85 millions en 2021 à 130 929,44 millions en 2025, soit un taux de régression annuel moyen de 5,52%. Elles connaissent une évolution erratique sur la période. En effet, elles enregistrent une baisse en 2022 (-17,16%), suivie d'une hausse en 2023 (+11,13%), puis d'une baisse en 2024 (-13,32%) et en 2025 (-0,16%).

La baisse des dépenses en 2022 s'explique entre autres par la mise en place tardive des délégations spéciales, la prise de mesures restrictives⁵ en matière d'exécution des dépenses d'investissements et le non-transfert des ressources provenant du FMD et de l'ADCT.

La hausse des dépenses en 2023 est liée non seulement à la mise à disposition cumulée du FMD du deuxième semestre de l'année 2021 et du premier semestre de l'année 2022 mais aussi à la mise en place effective des organes exécutifs et délibérants des CT. Toutefois, cette hausse n'a pas permis d'atteindre le niveau de l'année 2021 eu égard aux orientations sur l'utilisation du FMD⁶.

La baisse des dépenses en 2024 est liée essentiellement :

- ✓ à l'adoption de la loi N°2024-016/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ayant consacré une réduction de la part du FMD revenant aux CT ;
- ✓ aux mesures de restriction prises par le gouvernement suivant les circulaires N°2024-008/PM/SG/DGITCH du 4 mars 2024 portant prorogation des termes de la circulaire N°2022-051/PM/CAB du 30 juin 2022 portant suspension des achats de véhicules sur les

⁵ Circulaire n°2022-00395/MEFP/SG/DGDT du 15 février 2022 et son modificatif n°2022-00625/MEFP/SG/DGDT du 06 mai 2022 portant orientation de l'exécution des budgets des collectivités territoriales.

⁶ Circulaire n°2023-01795/MEFP/MATDS du 15 juin 2023 portant orientation pour la gestion budgétaire et financière 2023 des collectivités territoriales et Circulaire budgétaire n°2022-001293/MEFP/MATDS du 27 juillet 2022 portant élaboration des budgets des collectivités territoriales, gestion 2023

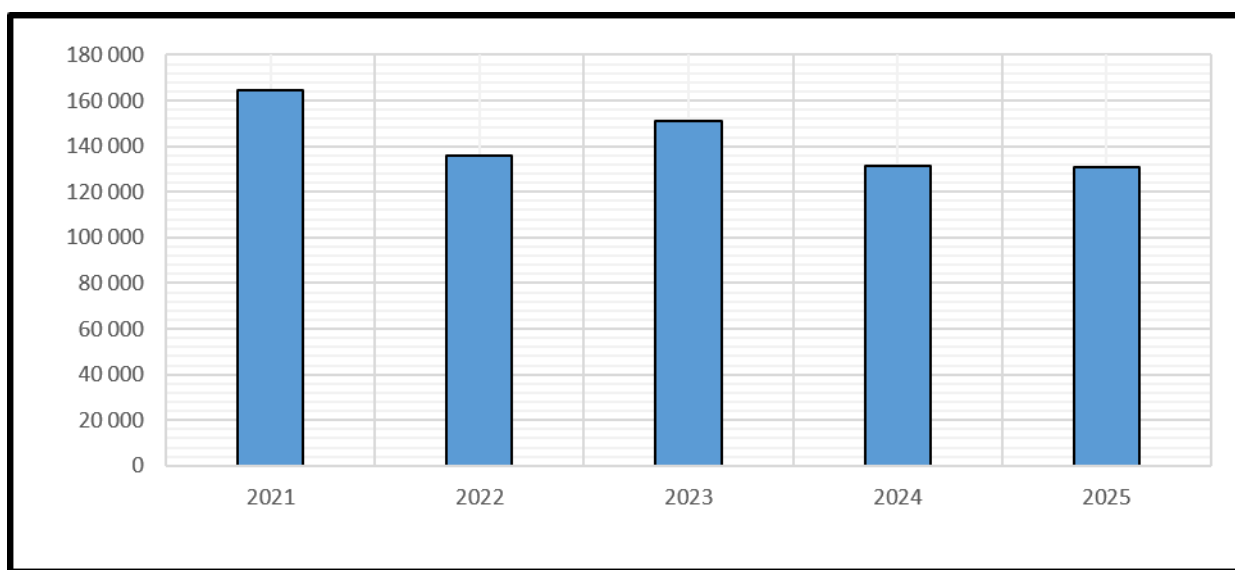
ressources du budget de l'Etat et de ses démembrements, exercice 2022 et la circulaire N°2024-00714/MEF/MATDS du 4 mars 2024 portant orientation pour la gestion budgétaire et financière des collectivités territoriales ;

- ✓ la baisse des ressources liées aux compétences transférées ;
- ✓ la contraction des appuis de certains partenaires (ADCT).

La baisse des dépenses en 2025 s'explique essentiellement par :

- ✓ la reconduction des mesures restrictives en vigueur en 2024 ;
- ✓ la suspension des transferts de ressources aux CT en accompagnement des compétences transférées ;
- ✓ la suspension de l'exécution des dépenses sur le FMD à travers la circulaire N°2025-0013/MEF/SG/DGB/DTFCT du 03 novembre 2025 ;
- ✓ le non-transfert de la dotation globale d'équipements (DGE) ;
- ✓ les effets de la crise sécuritaire.

GRAPHIQUE 26 : EVOLUTION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

Les dépenses sont constituées en moyenne de 59,57% de dépenses de fonctionnement et de 40,43% de dépenses d'investissement ; ce qui respecte globalement l'obligation faite aux CT d'affecter à l'investissement le tiers au moins de leurs dépenses totales⁷.

Par type de collectivités territoriales, on note une prédominance des dépenses des communes de plein exercice (49,05%) suivies de celles des communes à statut particulier (23,58%), puis celles des communes de moyen exercice (20,30%) et enfin celles des régions (7,07%).

Les dépenses des communes de plein exercice évoluent en dents de scie sur la période 2021-2025 passant de 74 781,33 millions de FCFA à 69 051,58 millions de FCFA. En effet, elles connaissent une baisse en 2022 (-10 315,76 millions de FCFA), suivie d'une hausse en 2023 (+10 770,60 millions de FCFA), d'une régression en 2024 (-9 760,15 millions de FCFA) et d'une reprise en 2025 (+3 575,56 millions de FCFA).

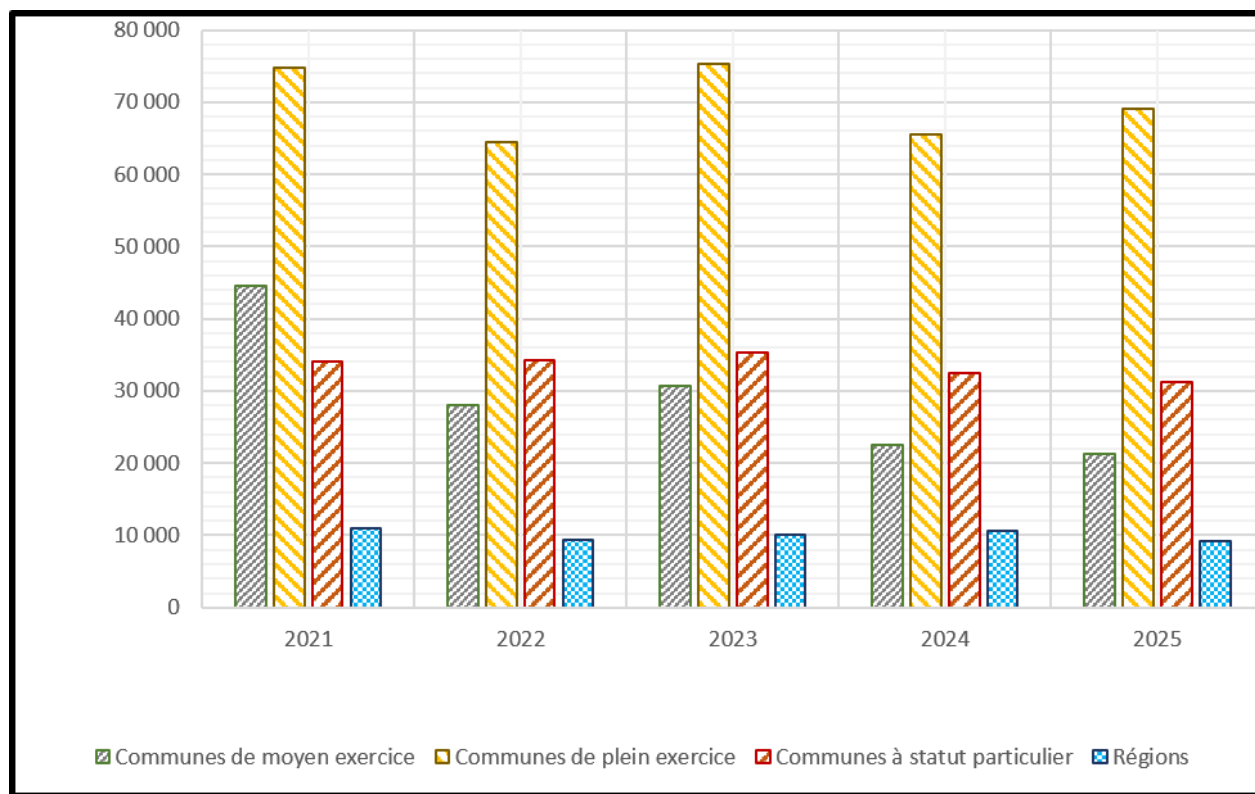
En ce qui concerne les communes de moyen exercice, leurs dépenses sont passées de 44 496,55 millions de FCFA en 2021 à 21 328,66 millions de FCFA en 2025, soit un taux de régression annuel moyen de 16,79%. Excepté 2023 où elles ont augmenté de 9,34%, les dépenses des communes de moyen exercice ont connu des baisses sur la période.

S'agissant des dépenses des communes à statut particulier, elles sont restées globalement quasi-statiques sur la période sous revue bien qu'une baisse de 8,01% soit observée en 2024.

A l'instar des communes à statut particulier, les dépenses des régions ont peu évolué sur la période sous revue. Elles ont connu une baisse de 1 714,43 millions de FCFA en 2022, suivie de hausses de 765,36 millions de FCFA et de 527,68 millions de FCFA, respectivement en 2023 et en 2024 et enfin d'une régression de 1 370,56 millions de FCFA en 2025.

⁷ En effet, l'alinéa 3 de l'article 57 du décret n°2019-0575/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 05 juin 2019 portant régime financier et comptable des collectivités territoriales au Burkina Faso dispose que les dépenses d'investissement des CT doivent représenter au moins le tiers du montant total de leurs dépenses.

GRAPHIQUE 27 : EVOLUTION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)



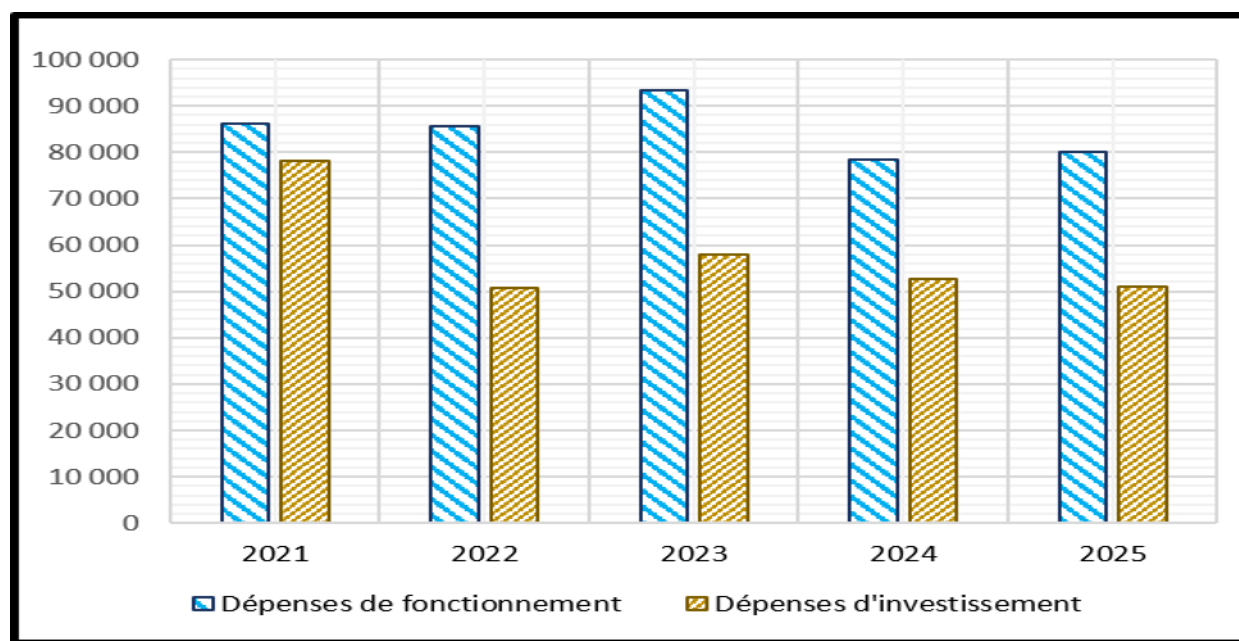
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

II.1.1.1. Analyse des dépenses par section

Au cours de la période sous revue, les dépenses de fonctionnement présentent une évolution erratique passant de 86 260,29 millions de FCFA à 79 998,11 millions de FCFA avec un pic en 2023 s'établissant à 93 382,95 millions de FCFA. En 2025, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 2,14% par rapport à 2024. Quant aux dépenses d'investissement, elles sont passées de 78 077,56 millions de FCFA en 2021 à 50 931,33 millions de FCFA en 2025 soit un taux de régression annuel moyen de 10,13%. Elles ont enregistré une baisse sur la période, excepté 2023(+14,39%).

En termes de structure, les dépenses d'investissement représentent 40,43% des dépenses totales sur la période.

GRAPHIQUE 28 : EVOLUTION COMPAREE DES DEPENSES DES CT PAR SECTION (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

II.1.1.2. Analyse des dépenses de fonctionnement des CT

Durant la période sous revue, les dépenses de fonctionnement sont passées de 86 260,29 millions de FCFA en 2021 à 79 998,11 millions de FCFA en 2025. Elles observent une baisse en 2022 (-0,86%) et en 2024 (-16,13%) tandis qu'une hausse est enregistrée en 2023 (+9,20%) et en 2025 (+2,14%). Elles atteignent leur plus haut niveau en 2023 (93 382,95 millions de FCFA). Ce pic s'explique par l'effet conjugué de la normalisation de la situation au niveau des CT suite à l'effectivité de la mise en place des organes exécutifs et délibérants en fin 2022 et à l'aboutissement en 2023 d'importantes dépenses engagées non mandatées en lien avec la dissolution des conseils des CT intervenue en 2022.

Les dépenses de fonctionnement sont dominées principalement en moyenne annuelle par les dépenses d'achats de biens (33,51%), les transferts (26,18%) et les charges de personnel (21,14%). En 2025, les dépenses de fonctionnement sont marquées par une prédominance des transferts (31,89%), des charges de personnel (23,35%) et des achats de biens (19,52%).

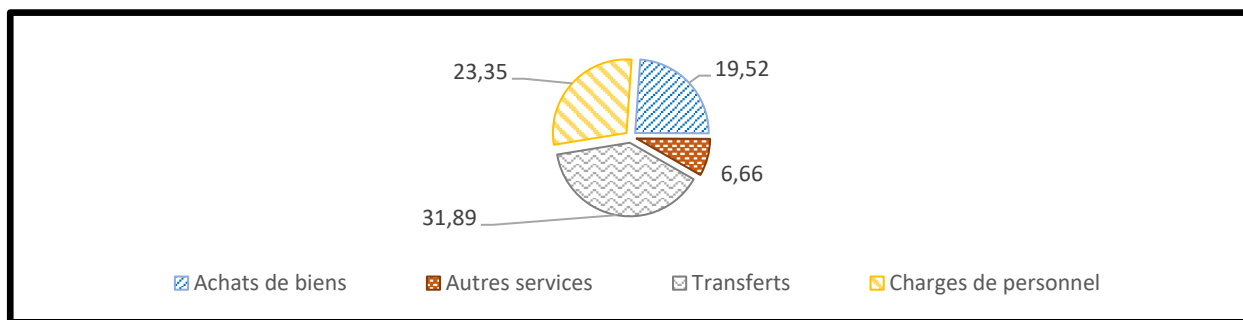
Les dépenses d'achats de biens régressent de 16,39% en moyenne annuelle sur la période pour s'afficher à 15 615,28 millions de FCFA en 2025. La baisse de 2025 résulte de la suspension du transfert des ressources pour l'acquisition des vivres (cantines scolaires) et au cartable minimum. Elles connaissent toutefois, une progression annuelle de 1,14% et 9,66% respectivement en 2022 et 2023.

S'agissant des dépenses de transfert, elles augmentent de 4,71% en moyenne par an pour s'établir à 25 510,24 millions de FCFA en 2025 ; avec toutefois des régressions enregistrées en 2023 (-1,81%) et en 2024 (-21,84%). Ces dépenses sont constituées essentiellement des prélèvements sur les recettes de fonctionnement avec un poids moyen annuel de 86,02%. En 2025, les dépenses de transfert sont situées à 25 510,24 millions de FCFA avec une proportion de 88,10% de prélèvement.

Quant aux dépenses de personnel, elles progressent de 3,30% en moyenne annuelle pour se situer à 18 679,76 millions de FCFA en fin de période. Par rapport à 2024, elles se sont accrues de 1,46%.

Il convient toutefois de noter qu'en 2025, les charges exceptionnelles ont atteint une proportion inédite de 11,13%, passant de 3 988,01 millions de FCFA en 2024 à 8 902,86 millions de FCFA. Cette progression résulte de la mise en œuvre effective par 336 CT bénéficiaires de la mesure gouvernementale ⁸ prise en 2021 et rappelée en 2024 par lettre circulaire n°2024-014/MEF/SG/DGB/DTFCT du 29 octobre 2024 portant rapatriement des ressources financières transférées aux collectivités territoriales et destinées aux cantines scolaires, exercices 2018 à 2022. Ce rapatriement s'est opéré par l'inscription dans le budget sur la ligne budgétaire 6599 « diverses autres charges exceptionnelles » et le virement des sommes concernées dans le compte de dépôt créé à cet effet.

GRAPHIQUE 29 : POIDS DES GRANDES NATURES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CT EN 2025 (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

⁸ Compte rendu du Conseil des ministres en date du 27 juin 2019 et du 02 juin 2021 ainsi que lettres n°2021-1914/MENAPLN/SG/DGESS du 18 octobre 2021, n°2024-013/MEF/SG/DGB/DTFCT du 29 octobre 2024, n°2024-014/MEF/SG/DGB/DTFCT du 29 octobre 2024, n°2024-0927/MEF/SG/DGB/DTFCT du 29 octobre 2024, n°2024-0928/MEF/SG/DGB/DTFCT du 29 octobre 2024, n°2024-0929/MEF/SG/DGB/DTFCT du 29 octobre 2024, n°2024-0930/MEF/SG/DGB/DTFCT du 29 octobre 2024.

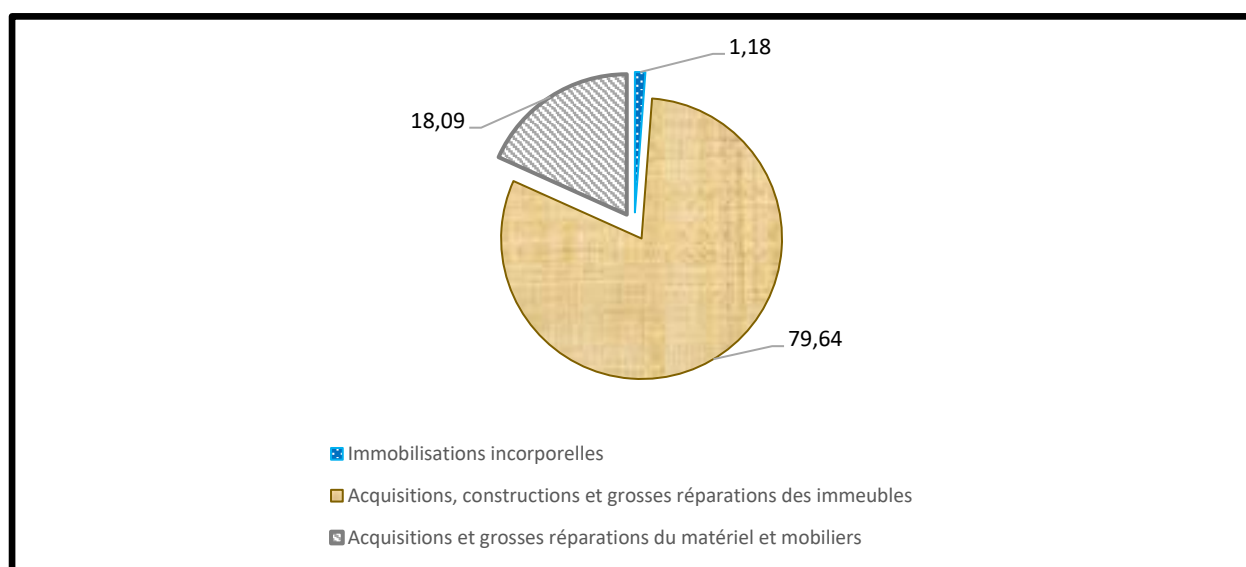
II.1.1.3. Analyse des dépenses d'investissement des CT

Les dépenses d'investissement passent de 78 077,56 millions de FCFA en 2021 à 50 931,33 millions de FCFA en 2025, soit une régression de 10,13% en moyenne annuelle avec une chute remarquable en 2022 en lien avec la dissolution des conseils des CT. La régression des dépenses d'investissement sur la période est principalement expliquée par la diminution des acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles (-10,22%) et Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobiliers (-8,90%).

En 2023, les investissements se sont accrus de 14,39% par rapport à 2022. Cet accroissement s'explique essentiellement par la reprise des investissements suite à l'instabilité institutionnelle de 2022 ainsi qu'au reversement cumulé des ressources du FMD de 2021 et 2022.

En 2025, les dépenses d'investissement ont baissé de 3,58% pour s'établir à 50 931,33 millions de FCFA. Cette baisse est imputable aux acquisitions et grosses réparations du matériel et mobiliers (-11,20%) ainsi qu'aux acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles (-1,66%). Les natures de dépenses les plus représentatives concernent les « acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles » avec un poids de 79,64% ainsi que les « acquisitions et grosses réparations du matériel et mobiliers » avec une proportion de 18,09%.

GRAPHIQUE 30 : PROPORTIONS DES PRINCIPALES NATURES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES CT EN 2025 (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026



II.1.2. *Analyse des dépenses suivant les types de CT*

Sur la période sous revue, en moyenne annuelle, les dépenses de fonctionnement des communes de plein exercice et des communes à statut particulier surplombent leurs dépenses d'investissement. A contrario, les dépenses d'investissement des communes de moyen exercice et des régions sont plus importantes que leurs dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier et des communes de plein exercice représentent respectivement, en moyenne annuelle, 83,84% et 56,21% de leurs dépenses totales tandis que celles des communes de moyen exercice et des régions ont des poids moyens respectifs de 48,72% et 31,13%. Les régions sont donc celles qui consacrent davantage de leurs ressources à l'investissement qu'au fonctionnement.

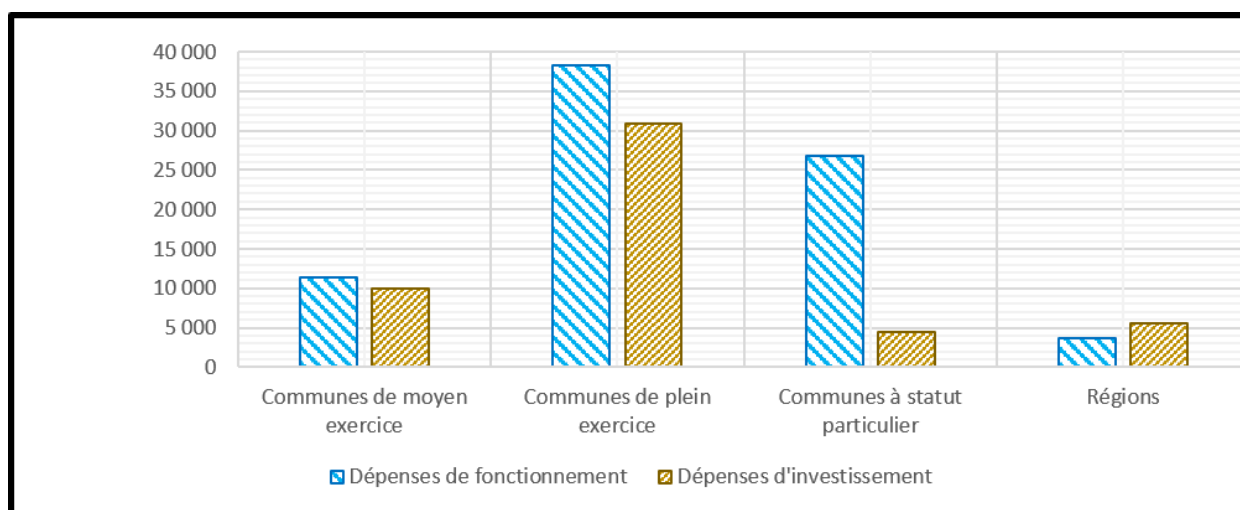
Si au niveau des communes de plein exercice et des régions, les dépenses de fonctionnement sont essentiellement marquées par une prédominance des achats de biens et des transferts, au niveau des communes à statut particulier et des communes de moyen exercice, elles sont constituées principalement des achats de biens et des charges de personnel.

L'analyse des dépenses d'investissement par type de collectivités révèle une proportion plus importante des « acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles » et des « acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier » indépendamment du type de CT.

En 2025, excepté les régions dont les dépenses d'investissement représentent 60,65% de leurs dépenses totales, les dépenses de fonctionnement selon le type de CT surpassent les dépenses d'investissement. Cette prédominance des dépenses de fonctionnement est beaucoup plus marquée au niveau des communes à statut particulier. Pour ces dernières, les dépenses de fonctionnement représentent 85,52% de leurs dépenses. Cette proportion s'explique d'une part, par l'importance de leurs charges de personnel et d'autre part, par le niveau élevé du prélèvement de l'excédent de fonctionnement.

Les dépenses des CT baissent de 0,16% en 2025 par rapport à 2024 en raison de la contraction des dépenses des régions (-12,92%), des communes de moyen exercice (-5,59%) et des communes à statut particulier (-3,56%) et l'accroissement des dépenses des communes de plein exercice (+5,46%).

GRAPHIQUE 31 : STRUCTURE DES DEPENSES SELON LA SECTION ET LE TYPE DE COLLECTIVITE EN 2025 (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

II.1.2.1. Analyse des dépenses des communes de moyen exercice

Les dépenses des communes de moyen exercice qui constituent en moyenne 20,30% de l'ensemble des dépenses des collectivités de la période, sont composées de 48,72% de dépenses de fonctionnement et de 51,28% de dépenses d'investissement. Au cours de la période, elles sont en baisse de 16,79% en moyenne annuelle et se situent à 21 328,66 millions de FCFA en 2025.

La dépense moyenne par commune de moyen exercice et par an s'élève à 147,16 millions de FCFA avec un minimum de 57,44 millions de FCFA pour la commune de Nagbingou et un maximum de 505,03 millions de FCFA pour la commune de Kyon. Quatre-vingt-neuf (89) communes de moyen exercice ont une dépense au-dessus de la moyenne.

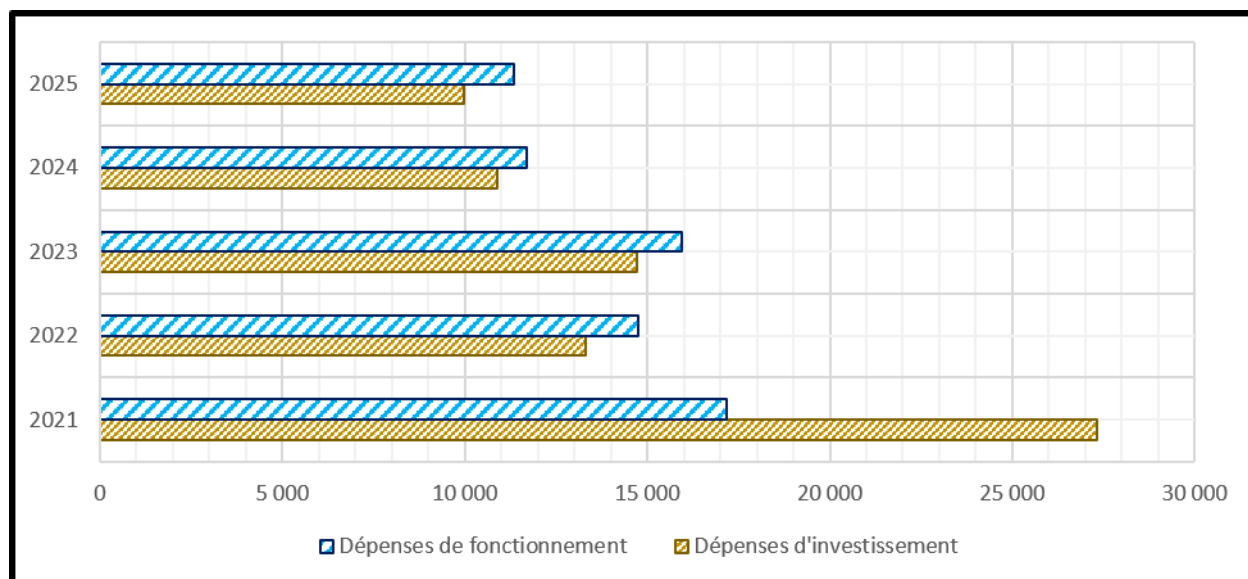
En 2025, la dépense moyenne des communes de moyen exercice s'affiche à 106,64 millions de FCFA avec une dépense minimale de 27,06 millions de FCFA pour la commune de Dablo et une dépense maximale de 388,03 millions de FCFA pour la commune de Titao.

Par section, les dépenses de fonctionnement et d'investissement des communes de moyen exercice régressent respectivement de 9,81% et de 22,28% en moyenne annuelle pour se situer à 11 358,51 millions de FCFA et à 9 970,15 millions de FCFA en 2025.

Les dépenses de fonctionnement sont prédominées, en moyenne annuelle, par les achats de biens (45,39%), suivis des dépenses de personnel (21,30%) et des transferts (14,15%).

S'agissant des dépenses d'investissement, « les acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles » et les « acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier » représentent respectivement 74,73% et 23,57%.

GRAPHIQUE 32 : EVOLUTION DES DEPENSES DES COMMUNES DE MOYEN EXERCICE SELON LA NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

II.1.2.2. Analyse des dépenses des communes de plein exercice

Les dépenses des communes de plein exercice constituent en moyenne 49,05% de l'ensemble des dépenses des collectivités sur la période d'analyse. Elles sont composées de 56,21% de dépenses de fonctionnement et 43,79% de dépenses d'investissement. Ces dépenses ont connu une baisse en moyenne annuelle de 1,97% pour se situer à 69 051,58 millions de FCFA en 2025. Elles ont toutefois augmenté de 10 770,60 millions de FCFA en 2023 et de 3 575,56 millions de FCFA en 2025. Ces augmentations concernent tant les dépenses de fonctionnement que celles d'investissement.

La dépense moyenne par commune de plein exercice et par an s'élève à 468,47 millions de FCFA avec un minimum de 133,07 millions de FCFA pour la commune de Bousoukoulou et un maximum de 2 713,97 millions de FCFA pour la commune de Sabcé. Trente-neuf (39) communes de plein exercice ont une dépense au-dessus de la moyenne sur la période.

En 2025, la dépense moyenne par commune de plein exercice s'affiche à 463,43 millions de FCFA avec une dépense minimale de 57,87 millions de FCFA pour la commune de Bousoukoulou et une dépense maximale de 4 676,00 millions de FCFA pour la commune de Houndé.

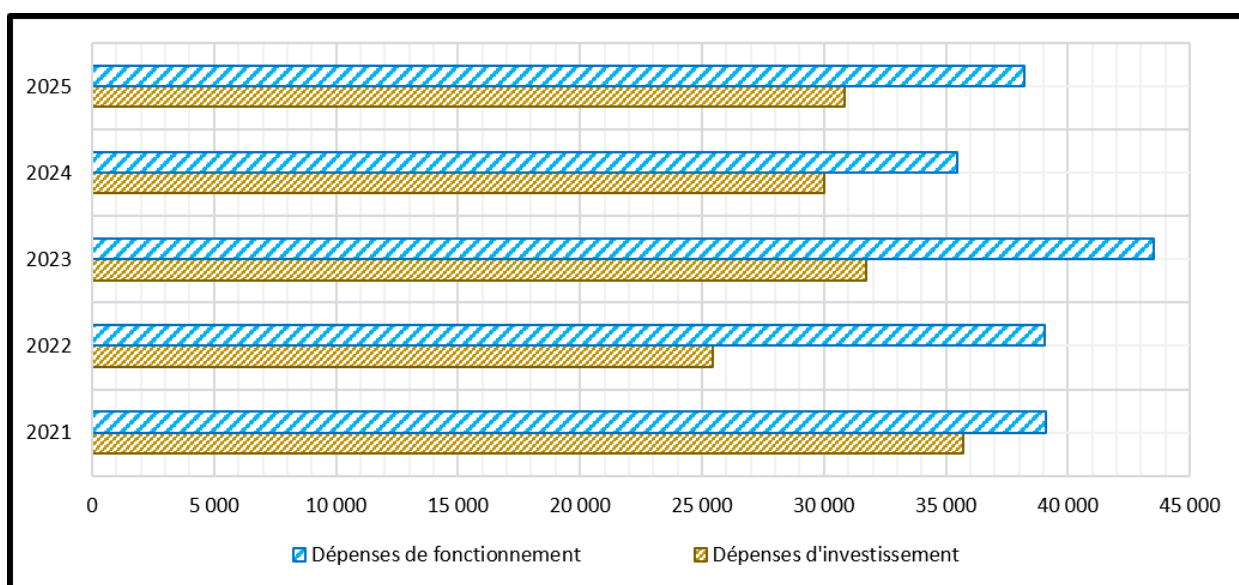
Par section, les dépenses de fonctionnement des communes de plein exercice ont connu une baisse de 0,56% en moyenne annuelle, passant de 39 089,66 millions de FCFA en 2021 à 38 224,28 millions de FCFA en 2025, avec toutefois un pic de 43 497,62 millions de FCFA en 2023. Elles

sont marquées, en moyenne annuelle, par une prédominance des achats de biens (34,86%) et des transferts (30,34%).

S'agissant des dépenses d'investissement, elles baissent au taux moyen annuel de 3,60% sur la période pour se situer à 30 827,31 millions de FCFA en 2025, avec toutefois une augmentation en 2023 et en 2025 respectivement de 6 314,20 millions de FCFA et 827,10 millions de FCFA. Elles sont essentiellement composées, en moyenne annuelle, des « acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles » (83,48%) et des « acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier » (14,65%).

En 2025, les « acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles », en progression de 5,48% par rapport à 2024, représentent 85,15% des dépenses d'investissement. A contrario, les « acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier » ont baissé de 10,30% par rapport à 2024, avec un poids de 13,37%.

GRAPHIQUE 33 : DEPENSES DES COMMUNES DE PLEIN EXERCICE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

II.1.2.3. Analyse des dépenses des communes à statut particulier

Les dépenses des communes à statut particulier constituent en moyenne 23,58% de l'ensemble des dépenses des collectivités sur la période d'analyse. Les dépenses de la commune de Ouagadougou représentent 79,48% en moyenne annuelle des dépenses des communes à statut particulier. Par section, les dépenses des communes à statut particulier sont composées de 83,84% de dépenses de

fonctionnement et 16,16% de dépenses d'investissement ; contrairement à la norme du « tiers »⁹. Ces dépenses ont régressé en moyenne annuelle de 2,06% pour se situer à 31 315,06 millions de FCFA en 2025 avec toutefois des augmentations de 0,79% en 2022 et de 2,90% en 2023.

La dépense moyenne par commune à statut particulier et par an s'élève à 16 742,10 millions de FCFA avec une moyenne de 26 604,00 millions de FCFA pour la commune de Ouagadougou et 6 880,21 millions de FCFA pour la commune de Bobo-Dioulasso.

En 2025, la dépense moyenne des communes à statut particulier s'affiche à 15 657,53 millions de FCFA avec un montant de 24 728,97 millions de FCFA pour la commune de Ouagadougou et 6 586,09 millions de FCFA pour la commune de Bobo-Dioulasso.

Par section, les dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier ont connu une baisse de 0,12% en moyenne annuelle, passant de 26 911,75 millions de FCFA en 2021 à 26 781,89 millions de FCFA en 2025. Elles sont marquées, en moyenne annuelle, par une prédominance des charges de personnel (28,36%), des achats de biens (26,50%) et des transferts (25,55%).

S'agissant des dépenses d'investissement, elles baissent au taux moyen annuel de 10,68% sur la période pour se situer à 4 533,17 millions de FCFA en 2025. Elles sont composées, en moyenne annuelle, essentiellement des « acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles » (77,93%) et des « acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier » (15,32%).

En 2025, les « acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles », en progression de 20,33% par rapport à 2024, représentent 78,56% des dépenses d'investissement. A contrario, les « acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier » ont baissé de 47,77% par rapport à 2024, avec une proportion de 14,14%.

⁹ En effet, les dépenses d'investissement devaient représenter le tiers au moins des dépenses totales selon l'alinéa 3 de l'article 57 du décret n°2019-0575/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 05 juin 2019 portant régime financier et comptable des collectivités territoriales au Burkina Faso.

GRAPHIQUE 34 : DEPENSES DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER (EN MILLIONS DE FCFA)



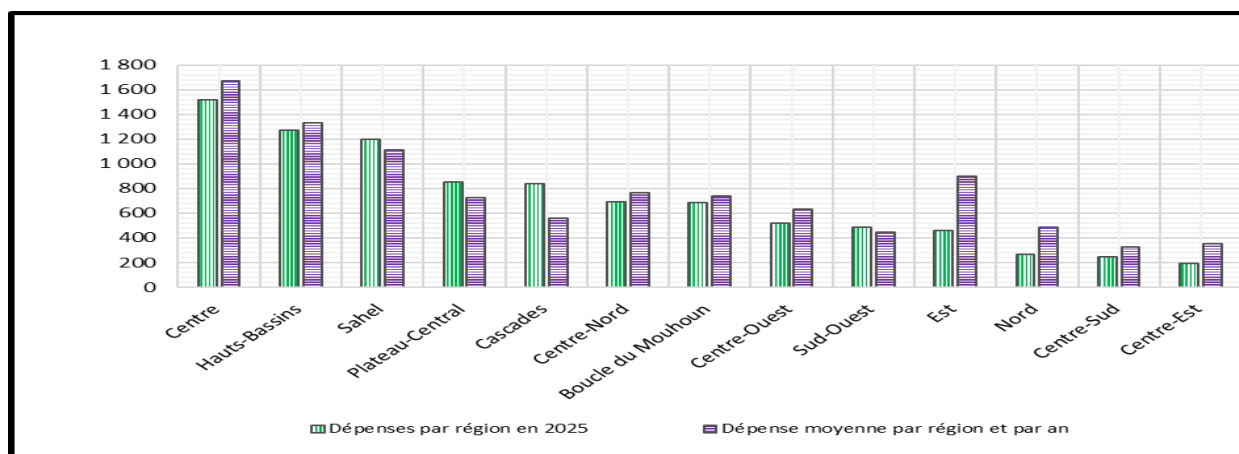
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

II.1.2.4. Analyse des dépenses des régions

Les dépenses des régions constituent en moyenne 7,07% de l'ensemble des dépenses des CT sur la période sous revue. La dépense moyenne par région et par an se chiffre à 773,13 millions de FCFA avec un minimum de 324,70 millions de FCFA détenu par la région du Centre-Sud et un maximum de 1 672,45 millions de FCFA par la région du Centre.

En 2025, la dépense moyenne par région se chiffre à 710,32 millions de FCFA avec un minimum de 191,61 millions de FCFA détenu par la région du Centre-Est et un maximum de 1 520,55 millions de FCFA par la région du Centre.

GRAPHIQUE 35 : DEPENSES DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

En termes de structure, les dépenses des régions se composent en moyenne de 31,13% de dépenses de fonctionnement et de 68,87% de dépenses d'investissement.

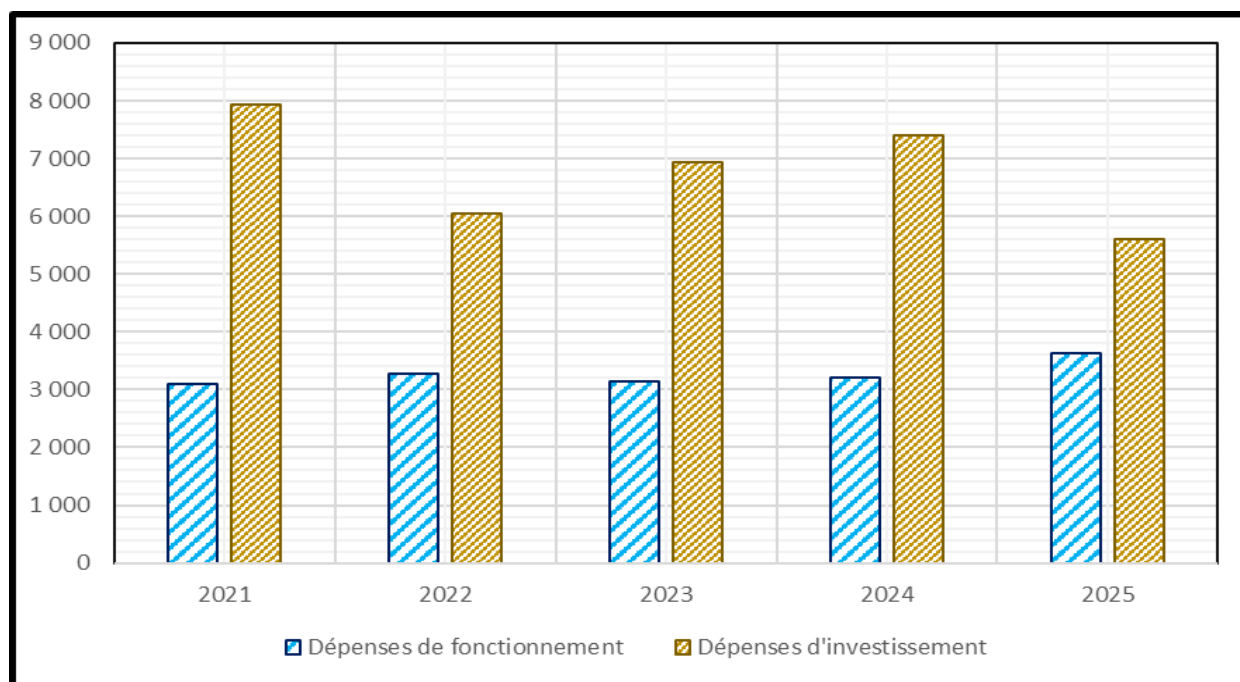
En moyenne annuelle, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 4,12%, passant de 3 091,69 millions de FCFA en 2021 à 3 633,43 millions de FCFA en 2025, avec toutefois une baisse de 131,43 millions de FCFA en 2023 par rapport à 2022. Ces dépenses sont marquées par une prédominance des transferts (35,74%) et des achats de biens (21,21%). Les dépenses de transfert sont composées essentiellement du prélèvement.

Les dépenses d'investissement des régions régressent à un rythme annuel moyen de 8,34% sur la période pour se situer à 5 600,71 millions de FCFA en 2025, avec toutefois une progression de 896,79 millions de FCFA en 2023 et de 451,98 millions de FCFA en 2024.

En termes de composition, les « acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles » et les « acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier », représentent respectivement en moyenne annuelle 76,68% et 19,39% des dépenses d'investissement.

En 2025, les « acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles » et les « acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier », représentent respectivement 72,18% et 23,67% des dépenses d'investissement.

GRAPHIQUE 36 : EVOLUTION DES DEPENSES DES REGIONS PAR SECTION (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

II.1.3. Analyse des dépenses des CT par région administrative

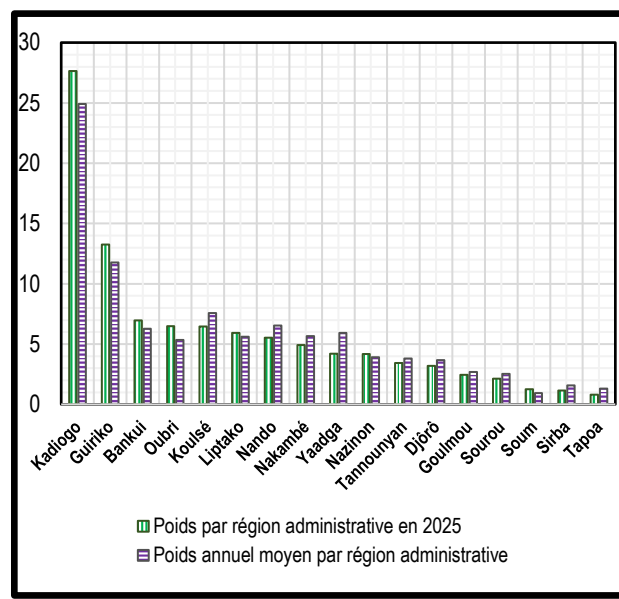
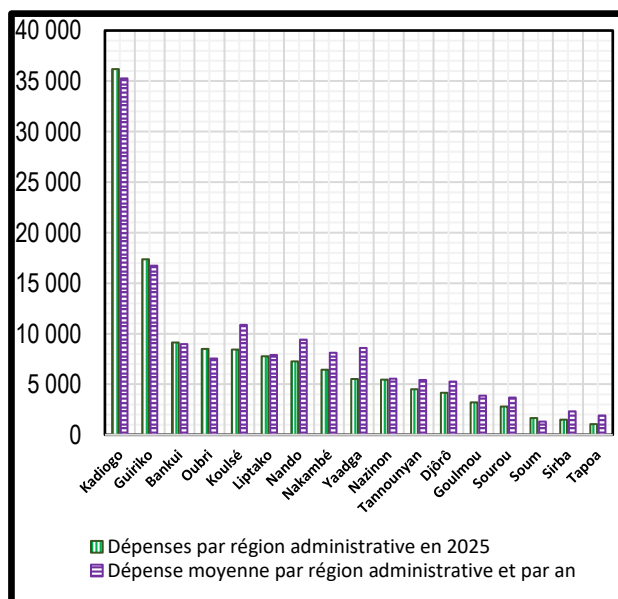
L'analyse des dépenses suivant les régions administratives fait ressortir une prépondérance des dépenses des CT des régions du Kadiogo et du Guiriko abritant les communes à statut particulier, avec des poids moyens annuels respectifs de 24,90% et de 11,78%. Sur la période, les régions du Soum et de la Tapoa ferment la marche avec des proportions moyennes respectives de 0,93% et 1,31%.

En 2025, les régions du Kadiogo et du Guiriko viennent en tête avec des dépenses respectives de 36 197,15 millions de FCFA (27,65%) et 17 359,92 millions de FCFA (13,26%) tandis que les régions de la Tapoa et de la Sirba occupent les dernières places avec des montants respectifs de 1 055,02 millions de FCFA (0,81%) et 1 506,46 millions de FCFA (1,15%).

Sur la période, les dépenses des régions administratives enregistrent une baisse avec un taux de régression annuel moyen de 5,52%. Toutefois, trois (03) régions sur les dix-sept (17), à savoir les régions de Oubri, du Soum et du Kadiogo connaissent des progressions annuelles moyennes respectives de 5,99%, 1,03% et 0,77%. Les plus fortes régressions sont constatées dans les régions de la Tapoa et de la Sirba avec des taux de régression annuels moyens respectifs de 22,31 % et de 21,62%.

En 2025, plus de la moitié (52,94%) des régions affiche un taux d'accroissement positif par rapport à 2024.

GRAPHIQUE 37 : DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

II.2. Analyse des dépenses par fonction, selon le MSFP 2014

La classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) ou Classification Of the Functions Of Government (COFOG) en anglais, est une classification détaillée des dépenses par fonctions ou objectifs socio-économiques que les administrations publiques s'efforcent d'atteindre au moyen de différents types de dépenses. Cette classification répartit les dépenses des administrations publiques en dix (10) catégories selon leur finalité : (i) services généraux des administrations publiques ; (ii) défense ; (iii) ordre et sécurité publics ; (iv) affaires économiques ; (v) protection de l'environnement ; (vi) logement et équipements collectifs ; (vii) santé ; (viii) loisirs, culture et culte ; (ix) enseignement et (x) protection sociale.

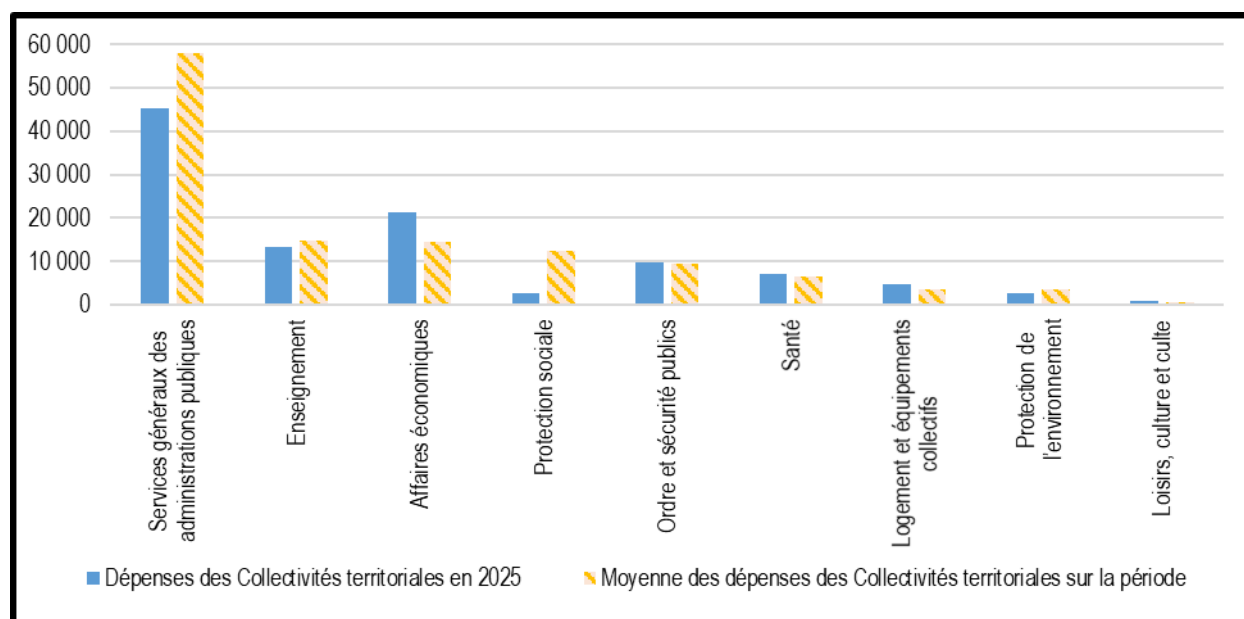
Au sein de l'UEMOA, excepté la fonction « défense » qui demeure une prérogative de l'Administration Centrale, les autres fonctions de la classification existent au niveau des CT.

II.2.1. Analyse globale des dépenses des collectivités territoriales

Sur la période sous revue, les dépenses par fonction des CT affichent une régression de 7,18% en moyenne par an pour se situer à 107 702,79 millions de FCFA en 2025. L'analyse de leur structure montre une prédominance des dépenses allouées à la fonction « Services généraux des administrations publiques », avec un niveau moyen annuel de 57 946,86 millions de FCFA (47,08%). Cette fonction est suivie des fonctions « Enseignement » et « Affaires économiques », avec des poids moyens annuels respectifs de 11,92% et de 11,68%. Les fonctions « Protection de l'environnement » et « Loisirs, culture et culte » enregistrent les poids moyens les plus faibles, soit respectivement 2,81% et 0,52%. En effet, les montants annuels moyens qui leur sont alloués sur la période s'élèvent respectivement à 3 453,98 millions de FCFA et 636,07 millions de FCFA.

En 2025, la fonction de dépense des CT la plus importante demeure les « Services généraux des administrations publiques » avec une proportion de 42,00%, suivie des « Affaires économiques » (19,75%) et « Enseignement » (12,25%).

GRAPHIQUE 39 : DEPENSES DES CT EN 2025 ET EN MOYENNE SUR LA PERIODE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

II.2.2. Analyse des dépenses par type de CT

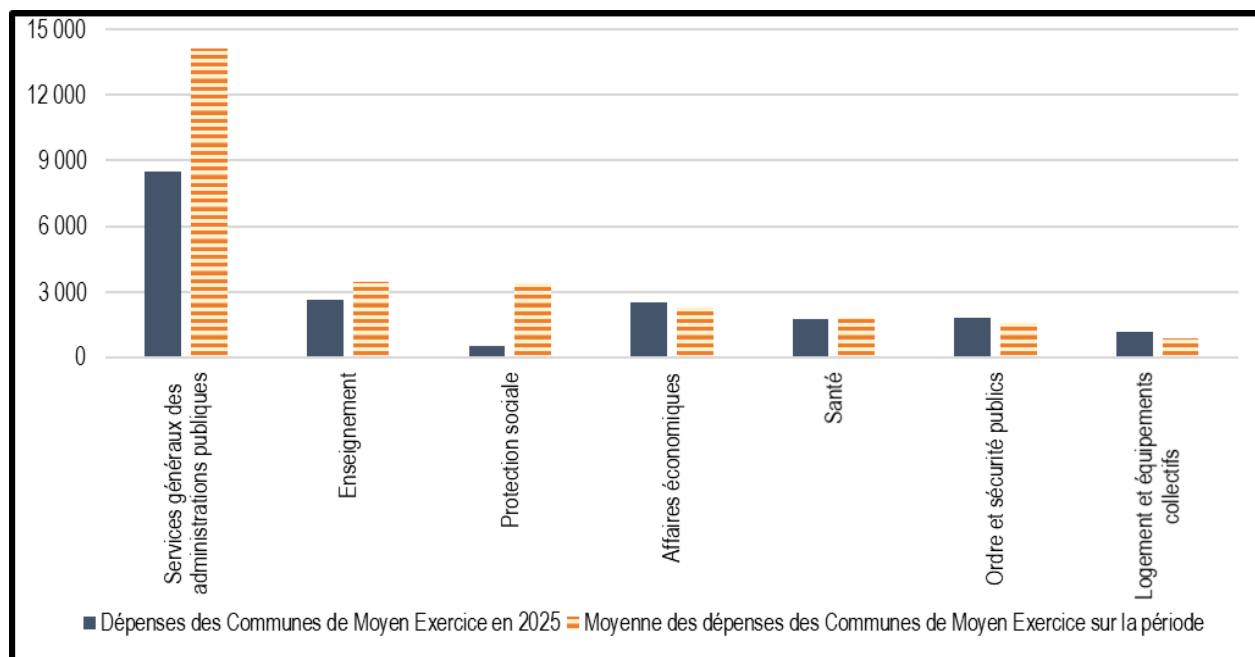
Il s'agit de faire l'analyse de la classification fonctionnelle des dépenses par type de CT.

II.2.2.1 Analyse des dépenses des communes de moyen exercice

Les dépenses par fonction des communes de moyen exercice sur la période 2021-2025 sont en régression de 18,27%, s'affichant à 19 153,39 millions de FCFA en 2025. Leur répartition montre un poids prépondérant des dépenses au profit de la fonction « Services généraux des administrations publiques » (14 135,60 millions de FCFA), avec un poids moyen annuel de 50,88%, suivies de la fonction « Enseignement » (12,49%) et « Protection sociale » (12,27%). Les plus faibles poids sont enregistrés au niveau des fonctions « Protection de l'environnement » (0,46%) et « Loisirs, culture et culte » (0,19%).

En 2025, la fonction de dépense des communes de moyen exercice la plus importante est celle des « Services généraux des administrations publiques » (8 479,76 millions de FCFA), avec une proportion de 44,27%, suivie de l'« Enseignement » (13,69%), des « Affaires économiques » (13,34%), de l'« Ordre et sécurité publics » (9,60%) et de la « Santé » (9,36%).

GRAPHIQUE 40 : DEPENSES DES COMMUNES DE MOYEN EXERCICE EN 2025 ET EN MOYENNE SUR LA PERIODE (EN MILLIONS DE FCFA)



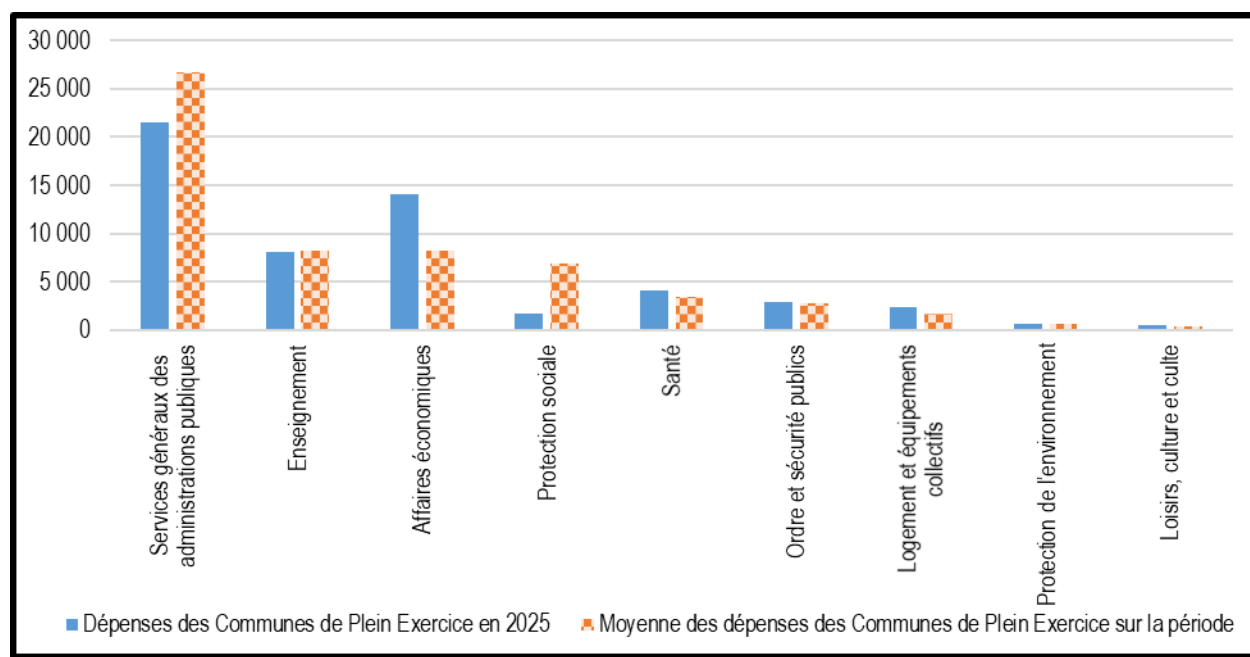
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

II.2.2.2 Analyse des dépenses des communes de plein exercice

La répartition des dépenses des communes de plein exercice affiche une prédominance des fonctions « Services généraux des administrations publiques » et « Enseignement ». En effet, ces fonctions qui enregistrent des niveaux annuels moyens respectifs de 26 698,31 millions de FCFA et de 8 272,48 millions de FCFA sur la période sous revue, affichent des poids moyens annuels de 45,13% et de 13,98%. Ces fonctions sont suivies les fonctions « Affaires économiques » (13,85%) et « Protection sociale » (11,76%). Les fonctions « Protection de l'environnement » (1,13%) et des « Loisirs, culture et culte » (0,62%) enregistrent les poids moyens les plus faibles avec des niveaux de 655,90 millions de FCFA et de 474,97 millions de FCFA.

En 2025, la fonction de dépense des communes urbaines la plus importante est celle des « Services généraux des administrations publiques » avec une proportion de 38,48% suivie des « Affaires économiques » (25,23%), de l'« Enseignement » (14,46%), de la « Santé » (7,29%), de l'« Ordre et Sécurité publics » (5,29%) et du « Logement et équipements collectifs » (4,19%).

GRAPHIQUE 41 : DEPENSES DES COMMUNES DE PLEIN EXERCICE EN 2025 ET EN MOYENNE SUR LA PERIODE (EN MILLIONS DE FCFA)



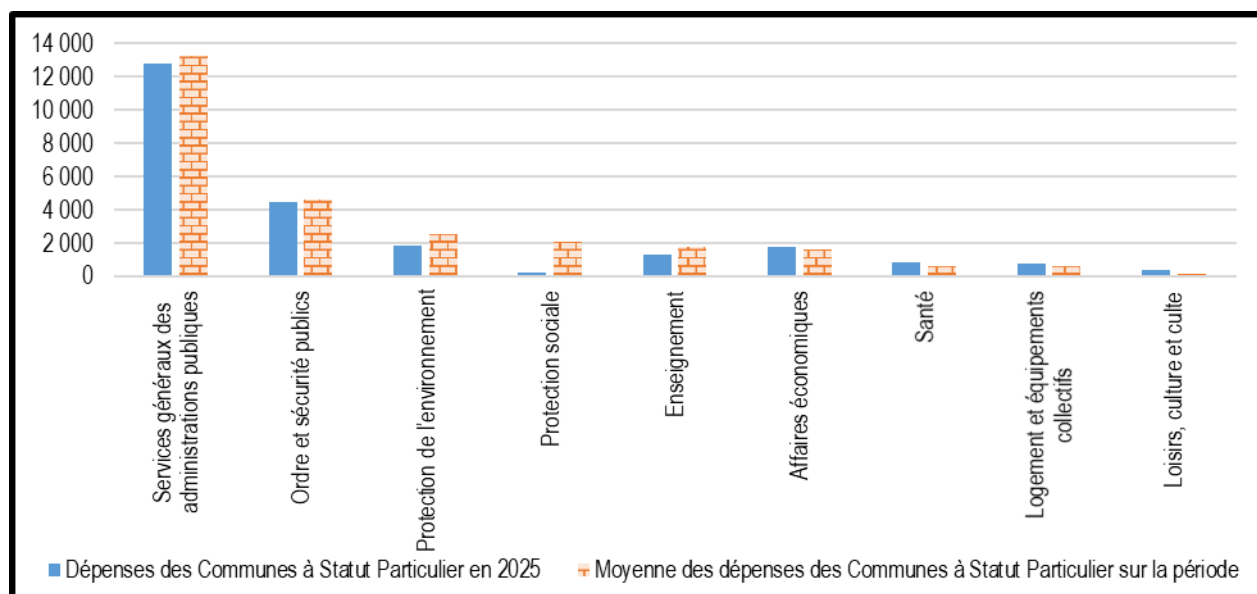
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

II.2.2.3 Analyse des dépenses des communes à statut particulier

Sur la période sous revue, les dépenses des communes à statut particulier présentent les fonctions « Services généraux des administrations publiques » et « Ordre et sécurité publics » comme étant les plus prépondérants, avec des poids moyens annuels respectifs de 48,59% et de 16,89%. Ces fonctions sont suivies des fonctions « Protection de l'environnement » (9,46%), et « Protection sociale » (7,55%). Les fonctions « Logement et équipements collectifs » (2,21%) et des « Loisirs, culture et culte » (0,63%) enregistrent les poids moyens les plus faibles.

En 2025, les communes à statut particulier totalisent des dépenses d'un montant de 24 380,80 millions de FCFA. Aussi, la fonction de la plus dominante reste celle des « Services généraux des administrations publiques », à l'image des autres types de collectivité, avec une proportion de 52,30%. Elle est suivie par les fonctions « Ordre et sécurité publics » (18,29%), « Protection de l'environnement » (7,48%), « Affaires économiques » (7,16%), « Enseignement » (5,41%), « Santé » (3,53%), « Logement et équipements collectifs » (3,10%) et « Loisirs, culture et culte » (1,62%).

GRAPHIQUE 42 : DEPENSES DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER EN 2025 ET EN MOYENNE SUR LA PERIODE (EN MILLIONS DE FCFA)



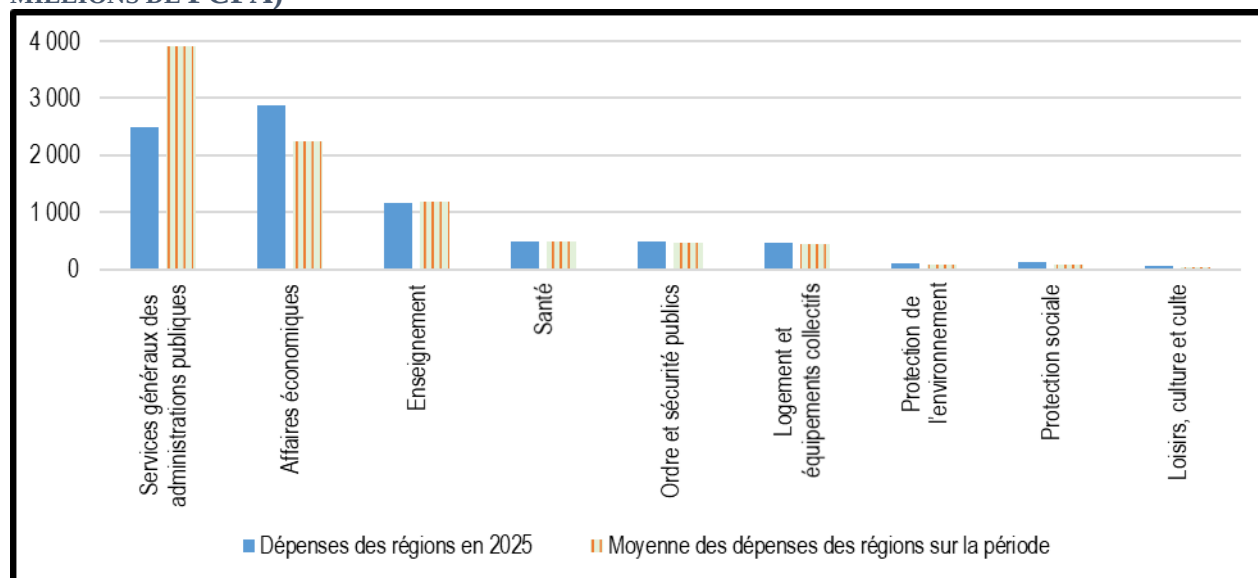
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

II.2.2.4 Analyse des dépenses des régions

De 2021 à 2025, les régions affectent en moyenne 43,65% par an de leurs dépenses à la fonction « Services généraux des administrations publiques », soit 3 906,53 millions de FCFA, contre 0,52% au profit de la fonction « Loisirs, culture et culte » (46,58 millions de FCFA). Les fonctions « Affaires économiques » et « Enseignement » enregistrent les poids les plus élevés à la suite de la fonction, « Services généraux des administrations publiques », avec des poids respectifs de 25,14% et 13,22%.

En 2025, les dépenses totales par fonction se situent à 8 243,34 millions de FCFA. La fonction « Affaires économiques » est la plus importante au niveau des régions (34,73%), suivie des « Services généraux des administrations publiques » (30,18%) et de l'« Enseignement » (14,10%).

GRAPHIQUE 43 : DEPENSES DES REGIONS EN 2025 ET EN MOYENNE SUR LA PERIODE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOF/ Base de données des CT, août 2026

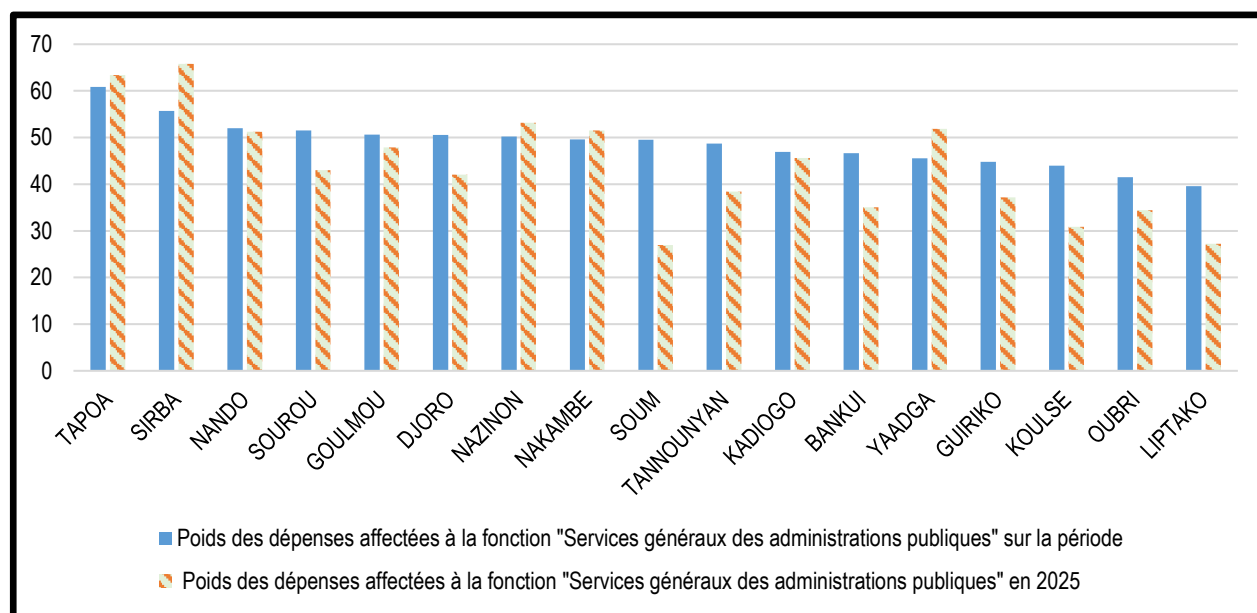
II.2.3. Analyse des dépenses par région administrative

Par région administrative, l'analyse des dépenses fait ressortir une importance des dépenses affectées à la fonction « Services généraux des administrations publiques », avec un poids moyen de 56,03% sur la période. La région de la Tapoa, enregistrant un poids de 68,51% (5 200,69 millions de FCFA), est celle qui consacre plus de dépenses à la fonction par rapport à l'ensemble de ses dépenses comparativement aux autres régions. La région du Liptako affiche cependant un poids de 39,61%, constituant ainsi la région qui affecte le moins de dépenses à la fonction comparativement aux autres régions.

L'ensemble des régions administratives affecte en moyenne par an 10,44% (129 421, 99 millions de FCFA), 10,16% (125 953,22 millions de FCFA) et 7,18% (89 018,18 millions de FCFA) de leurs dépenses respectivement aux domaines de l'enseignement, de la protection sociale et de la santé sur la période. La fonction « Loisirs, culture et culte » demeure celle qui enregistre le poids le plus faible, avec un taux de 0,47% (5 773, 53 millions de FCFA).

En 2025, c'est la région de la Sirba qui affecte le plus de dépenses à la fonction « Services généraux des administrations publiques » comparativement aux autres régions avec un poids moyen de 65,81%. Elle est suivie par la région de la Tapoa qui affiche un poids moyen de 63,39%. Cependant, la région du Soum est celle qui consacre le moins de dépenses à cette fonction (26,93%).

GRAPHIQUE 44 : POIDS DES DEPENSES AFFECTEES A LA FONCTION « SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES » PAR REGION (EN %) SUR LA PERIODE ET EN 2025



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

CHAPITRE III

COMPTE DE PATRIMOINE ET INDICATEURS

Un compte de patrimoine est un état de la valeur des encours d'actifs détenus et de celle des passifs dus par une unité institutionnelle ou un groupe d'unités, à un moment donné.

Le patrimoine des CT est constitué des montants bruts des immobilisations (coûts historiques) et ne tient par conséquent pas compte des amortissements qui ne sont pas encore pratiqués par les CT. De même, la non effectivité de la comptabilité des matières au sein des CT occulte certains biens immobiliers affectés par l'Etat ou par les tiers ou cédés par les CT, par défaut de comptabilisation dans le patrimoine des CT.

L'analyse du compte de patrimoine porte sur les éléments de l'actif et du passif et de leurs évolutions ainsi que sur quelques indicateurs clés.

III.1. Analyse de l'actif

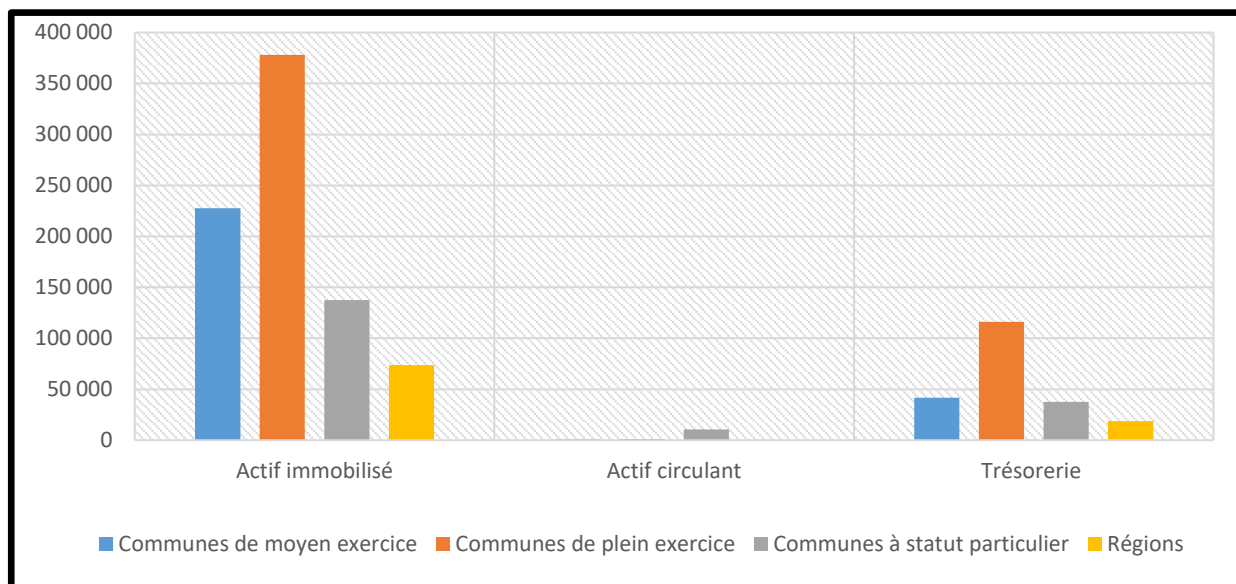
Un actif est un élément identifiable du patrimoine d'une entité ou d'un agent économique (ménage, entreprise, etc.) ayant une valeur économique positive, c'est-à-dire générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont cette entité attend un avantage économique futur. Pour les CT, il est composé de¹⁰ :

- ✓ l'actif immobilisé ;
- ✓ l'actif circulant ;
- ✓ la trésorerie.

III.1.1. Analyse globale

Au 31 décembre 2025, l'actif des CT est estimé à 1 044 576,23 millions de FCFA. L'actif immobilisé occupe la plus grande part avec 816 845,18 millions de FCFA, soit une proportion de 78,20%. Il est suivi par la trésorerie avec un montant de 214 421,75 millions de FCFA, soit un taux de 20,53%. L'actif circulant ferme la marche avec un montant de 13 309,30 millions de FCFA, soit un taux de 1,27%.

GRAPHIQUE 45 : STRUCTURATION DE L'ACTIF DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 DECEMBRE 2025 (EN MILLIONS DE FCFA)



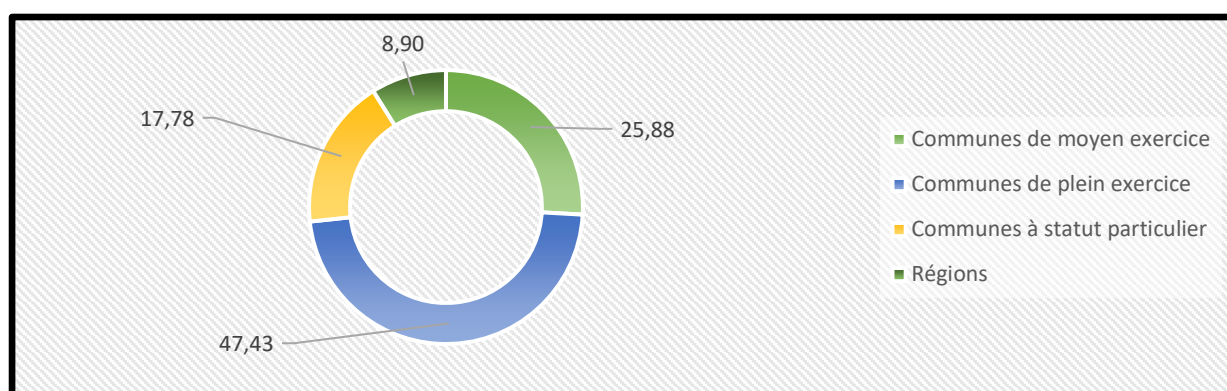
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

¹⁰ Arrêté n°2021-548/MINEFID/SG/DGTCP/DELFI du 05 octobre 2021 portant définition de la contexture du compte de gestion des CT du Burkina Faso.

Les communes de plein exercice (CPE) détiennent la part la plus importante (47,43%) de l'actif, mais la deuxième plus grande part d'actif en moyenne individuelle avec 3 325,44 millions de FCFA au 31 décembre 2025. Toutefois, ce sont les deux (02) communes à statut particulier (CSP) qui détiennent la part d'actif en moyenne individuelle la plus élevée, soit 92 874,11 millions de FCFA. Leur part d'actif se chiffre cependant à 17,78%.

Quant aux communes de moyen exercice (CME), leur part d'actif en moyenne individuelle est de 1 351,63 millions de FCFA contre 7 154,72 millions de FCFA pour les régions.

GRAPHIQUE 46 : REPARTITION DE L'ACTIF PAR TYPE DE CT AU 31 DECEMBRE 2025 (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

III.1.2. Analyse des postes de l'actif

Les postes de l'actif sont composés de l'actif immobilisé, de l'actif circulant et de la trésorerie (TABLEAU 27).

III.1.2.1. Actif immobilisé

Ce poste comprend principalement les charges immobilisées, les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les immobilisations financières (

TABLEAU 28). Il faut rappeler que la comptabilité matière n'étant pas encore pratiquée dans les CT, l'état des immobilisations n'intègre pas les amortissements ; toute chose qui surestime sa valeur.

Au 31 décembre 2025, les immobilisations corporelles, d'un montant de 792 432,52 millions de FCFA, constituent la plus grande part de l'actif immobilisé avec un taux de 97,01% et tient compte des aménagements de terrains en cours d'un montant de 849,12 millions de FCFA.

Au regard du caractère transitoire des opérations de la rubrique « aménagement de terrains en cours », les receveurs de CT sont invités à assurer régulièrement les transferts de celles-ci dans les comptes d'imputation définitive de la rubrique « infrastructures ». En rappel,

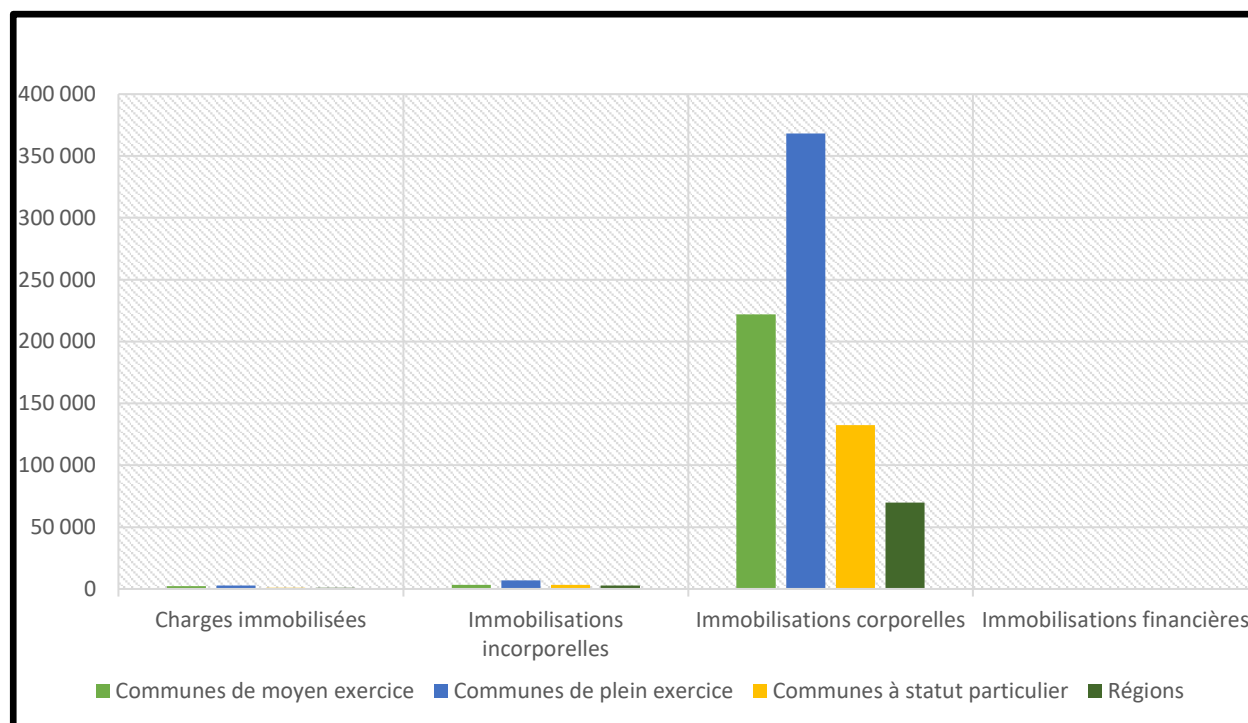
selon les dispositions réglementaires et notamment l'instruction n°2021-00003/MINEFID/SG/DGTCP/DELF du 05 octobre 2021 portant application de la comptabilité du receveur de collectivité territoriale au Burkina Faso, ces transferts doivent être effectués à la fin des travaux au vu des procès-verbaux de réception définitive.

Il sied de relire la réglementation dans le sens de faciliter le transfert des opérations du compte « aménagement de terrains en cours » dans les comptes définitifs.

Les immobilisations incorporelles sont composées principalement de « frais de recherches et de développement », de « brevets », de « licences », de « logiciels », de « marques » et de « droit au bail ». Elles s'élèvent à un montant de 16 341,46 millions de FCFA et représentent 2,00% de l'actif immobilisé.

Les charges immobilisées (subventions d'équipement versées ou à verser) et les immobilisations financières (principalement prêts, avances, prises de participations à l'intérieur, dépôts et cautionnement) occupent une infime proportion dans la rubrique « actif immobilisé » avec respectivement un taux de 0,89% correspondant à un montant de 7 258,10 millions de FCFA et un taux de 0,10% pour un montant de 813,10 millions de FCFA.

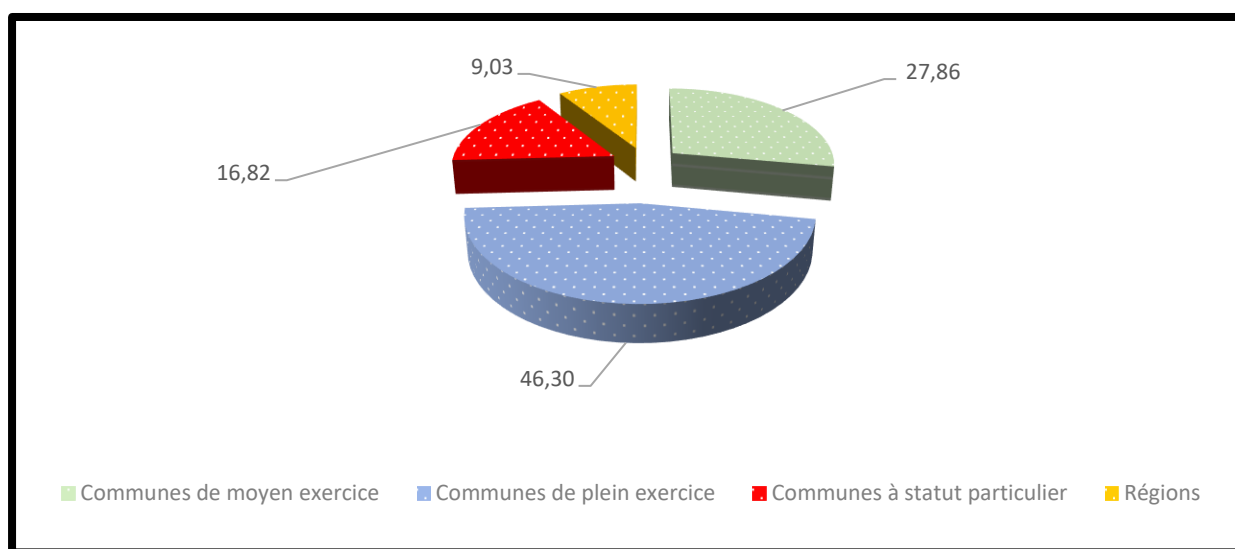
GRAPHIQUE 47 : STRUCTURATION DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31 DECEMBRE 2025 (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

La répartition de l'actif immobilisé par type de collectivités montre que les CPE occupent 46,30%, tandis que les régions sont à 9,03%. Toutefois, si les CSP détiennent individuellement 68 693,21 millions de FCFA de part d'actif en moyenne, les CME n'en détiennent que 1 137,69 millions de FCFA, contre 2 538,16 millions de FCFA pour les CPE et 5 671,91 millions de FCFA pour les régions.

GRAPHIQUE 48 : REPARTITION DE L'ACTIF IMMOBILISE PAR TYPE DE CT AU 31 DECEMBRE 2025 (EN %)



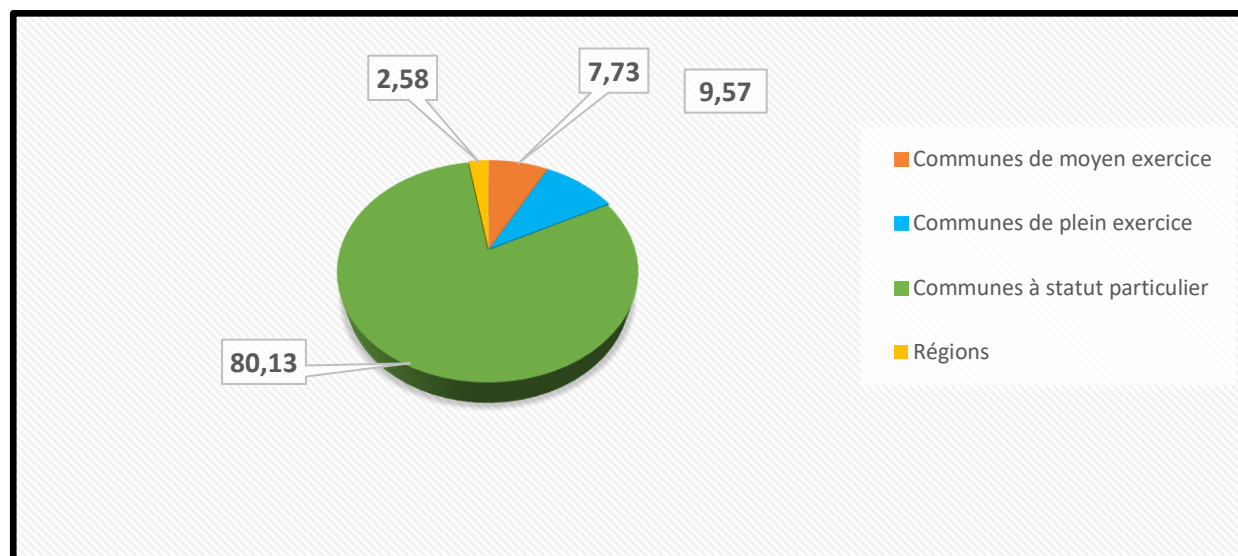
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

III.1.2.2. Actif circulant

Ce poste comprend principalement les restes à recouvrer sur impôts directs, les restes à recouvrer sur autres titres et les paiements à imputer et à régulariser. Il se chiffre à 13 309,30 millions de FCFA au 31 décembre 2025 contre 13 409,24 millions de FCFA au 31 décembre 2024, soit une baisse de 0,75%. Cette baisse résulte d'une diminution des paiements à imputer et à régulariser de 299,15 millions de FCFA et d'une hausse des restes à recouvrer de 199,21 millions de FCFA.

Les CSP détiennent plus des 4/5 de ce poste avec un montant de 10 664,41 millions de FCFA. Pour ce qui est des CPE, leur actif circulant se chiffre à 1 273,05 millions de FCFA, tandis que celui des CME affiche un montant de 1 028,70 millions de FCFA et les régions, un montant de 343,14 millions de FCFA (2,58%).

GRAPHIQUE 49 : REPARTITION DE L'ACTIF CIRCULANT PAR TYPE DE CT (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

Sur un montant total de 11 105,18 millions de FCFA de restes à recouvrer, ceux sur impôts directs d'un montant de 8 554,48 millions de FCFA (dont 99,04% pour la commune de Ouagadougou) occupent la plus grande part de l'actif circulant, soit un taux de 76,29%.

Les restes à recouvrer sur autres titres se chiffrent à 2 550,70 millions de FCFA. Les dépenses à classer et à régulariser s'élèvent à 2 204,12 millions de FCFA.

De l'analyse de l'actif circulant, il sied de prendre des dispositions suivantes :

- ✓ **initier les procédures d'apurement des côtes irrécouvrables à travers notamment l'admission en non-valeur ;**
- ✓ **effectuer l'apurement dans les délais réglementaires des comptes des dépenses à classer et à régulariser ;**
- ✓ **rectifier les opérations imputées à tort aux comptes 263 « part dans les associations, syndicats et organismes publics », 269 « autres prises de participation », 2711 « créances » et 273 « avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles » ;**
- ✓ **assurer le respect de la réglementation concernant les avances (compte 2712) de plus d'un an qui doivent être consolidées en prêts (compte de prêt 2710) ;**
- ✓ **assurer l'apurement (recouvrement, admission en non-valeur ou remise gracieuse) des comptes 2710 et 2711.**

III.1.2.3. Trésorerie

Ce poste de l'actif comprend essentiellement les comptes au Trésor. Au 31 décembre 2025, son montant pour l'ensemble des CT est de 214 421,75 millions de FCFA, contre 232 972,91 millions de FCFA au 31 décembre 2024.

La répartition de la trésorerie par type de CT montre que les CPE détiennent la plus grande part avec un montant de 116 030,96 millions de FCFA (54,11%) contre 18 933,43 millions de FCFA (8,83%) pour les régions avec la plus faible part. Si la part de trésorerie détenue par les CME est de 19,48%, celle des CSP se chiffre à 17,58%. Cependant, les CSP affichent en moyenne individuelle un montant de 18 848,69 millions de FCFA contre 208,80 millions de FCFA pour les CME.

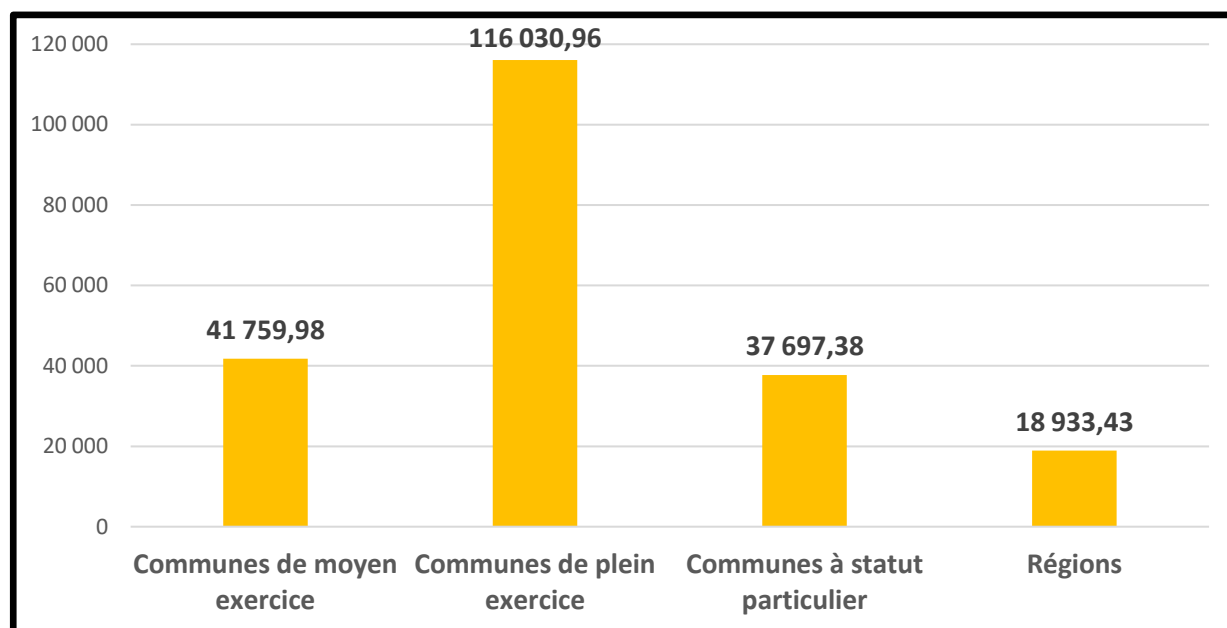
Toutefois, une particularité se révèle au niveau des CPE. Malgré une moyenne individuelle de 778,73 millions de FCFA, certaines d'entre elles détiennent une importante trésorerie à l'instars de Sabcé, Falangountou, Houndé, Bagassi, Boudry, Bana, Gorom-Gorom et Partiaga, toutes communes minières qui bénéficient conséquemment des ressources du FMD. En effet, elles cumulent une trésorerie supérieure à 3 000 millions de FCFA chacune, contre 38,41 millions de FCFA pour la commune de Zabré.

Au titre des CME, c'est la commune de Nagbingou qui possède la trésorerie la plus élevée avec un montant de 754,13 millions de FCFA et la commune de Tin-Akoff qui sort avec la plus basse trésorerie (11,02 millions de FCFA).

Pour ce qui est des régions, celle du Centre détient la trésorerie la plus importante avec un montant de 3 558, 57 millions de FCFA ; alors que celle du Sud-Ouest possède la plus faible trésorerie (375,79 millions de FCFA).

Au demeurant, la trésorerie importante de certaines CT ne traduit pas forcément une bonne santé financière. En effet, le faible emploi des ressources s'explique non seulement par le contexte sécuritaire, mais aussi par les difficultés liées à l'exécution de la dépense publique.

**GRAPHIQUE 50 : SITUATION DE LA TRESORERIE-ACTIF PAR TYPE DE CT AU 31 DECEMBRE 2025
(EN MILLIONS DE FCFA)**

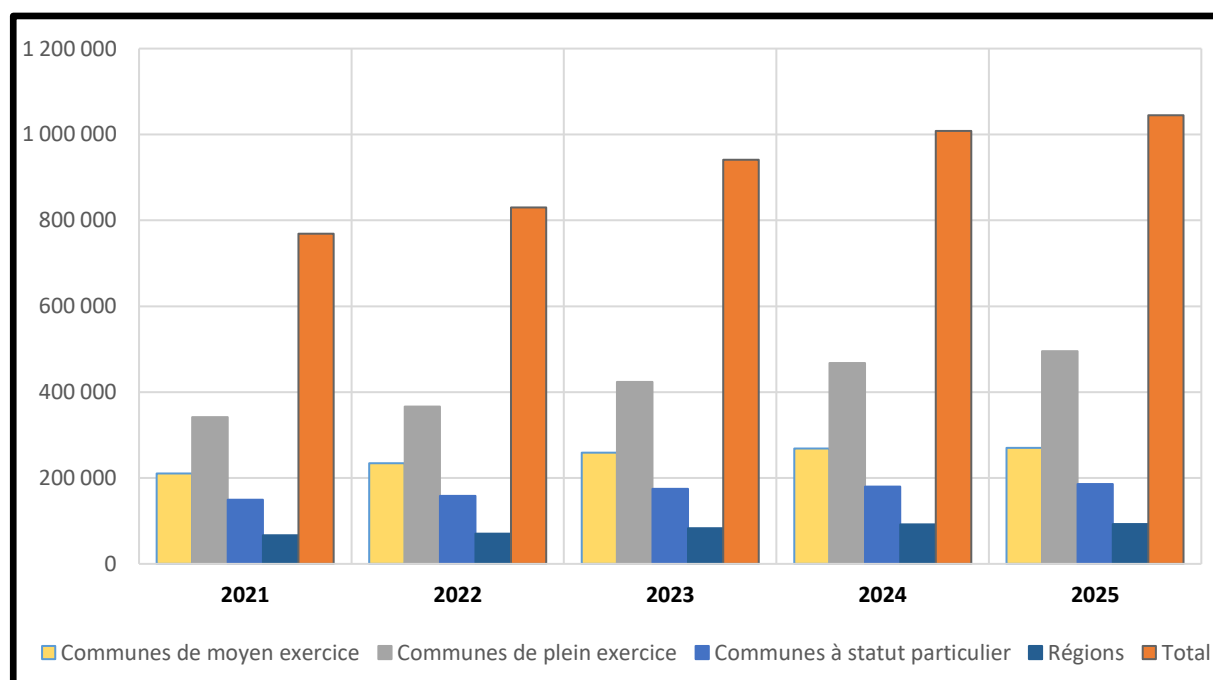


Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

III.1.3. Evolution de l'actif

De 2021 à 2025, l'actif est passé d'un montant de 768 615,49 millions de FCFA à 1 044 576,23 millions de FCFA, soit un taux d'accroissement de 35,90%. Le taux de croissance annuel moyen de l'actif de 2021 à 2025 est de 7,97% (TABLEAU 30).

GRAPHIQUE 51 : EVOLUTION DE L'ACTIF DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



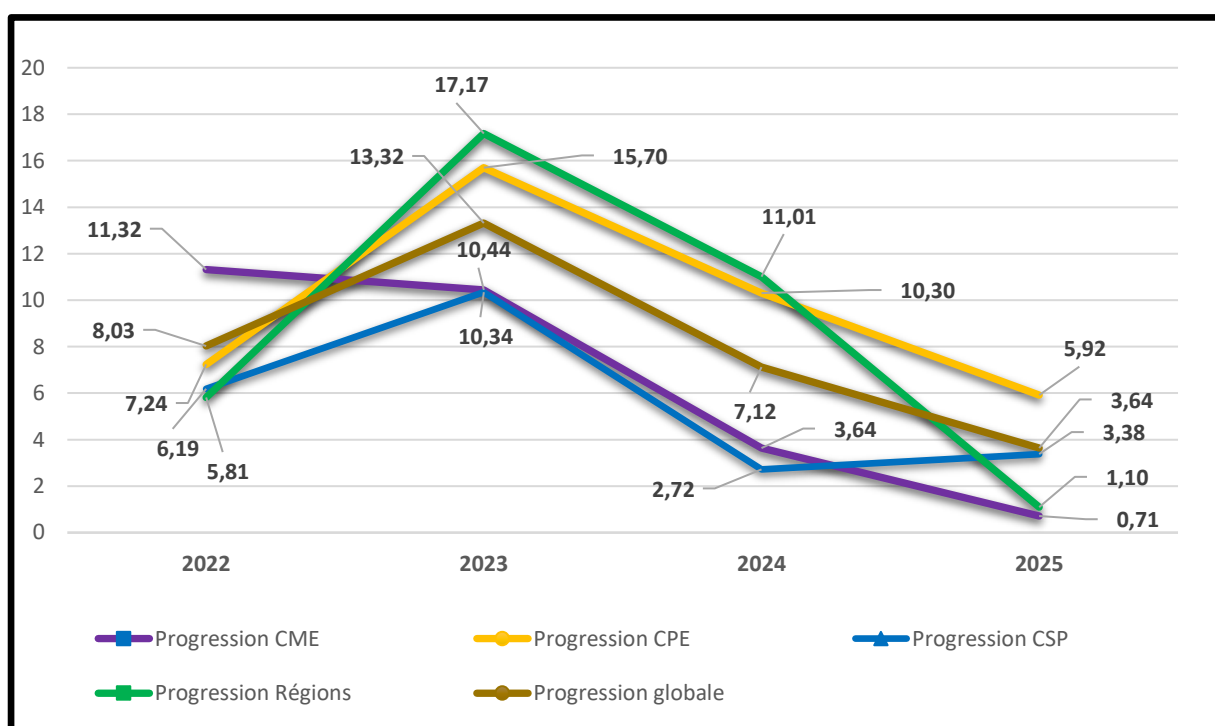
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

De façon globale, on constate un accroissement du rythme de progression de l'actif en 2023 par rapport à 2022. Toutefois, les CME y dérogent par un ralentissement.

Sur la période, l'évolution de l'actif des CT est imprimée par celle des CPE. Le rythme de progression le plus significatif est observé au niveau des régions. De 5,81% en 2022, il augmente de près de 12 points de pourcentage en 2023 avant de chuter drastiquement à 1,10% en 2025, soit le ralentissement le plus important du taux de progression (-9,91 points de pourcentage).

La plus faible performance est enregistrée par les CME en 2025 avec une évolution de l'actif de 0,71% par rapport à 2024. A contrario, les CSP sont le seul type de CT qui affiche une variation positive du taux de progression de l'actif entre 2024 et 2025.

GRAPHIQUE 52 : EVOLUTION DES TAUX DE PROGRESSION DE L'ACTIF PAR TYPE DE CT (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

III.2. Analyse du passif

Le passif représente l'ensemble des obligations financières et des dettes envers des tiers d'une entité ainsi que ses ressources internes qui ont servi à financer son actif. Pour les CT, il est composé des :

- ✓ capitaux permanents ;

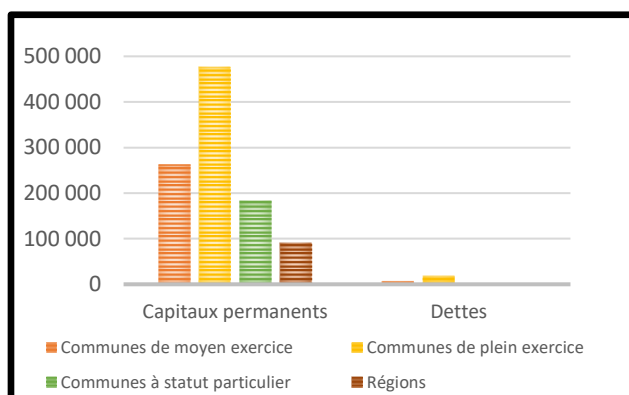
- ✓ provisions pour risques et charges¹¹ ;
- ✓ dettes ;
- ✓ crédits de trésorerie.

III.2.1. Analyse globale

Au 31 décembre 2025, le passif pour l'ensemble des CT, essentiellement composé des capitaux permanents et des dettes, est estimé à 1 044 576,23 millions de FCFA. Sur ce montant, les capitaux permanents occupent la plus grande part avec 1 013 493,23 millions de FCFA, soit un taux de 97,02%. Quant aux dettes, leur montant s'élève à 31 083,00 millions de FCFA, soit 2,98% (TABLEAU 31).

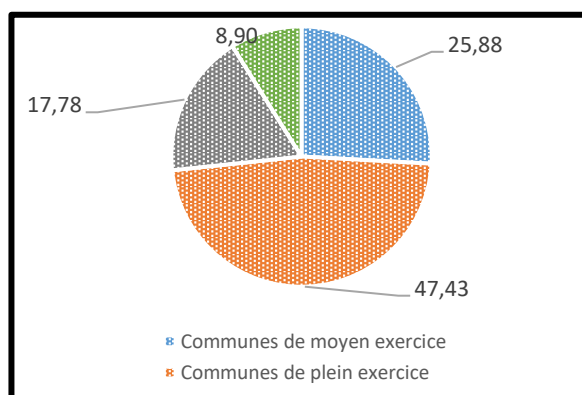
Les CPE ont le passif le plus élevé avec un montant de 495 490,27 millions de FCFA (47,43%), tandis que les régions possèdent la plus basse part avec un montant de 93 011,34 millions de FCFA (8,90%). Toutefois, ce sont les CSP qui détiennent la part moyenne individuelle la plus importante avec un montant de 92 874,11 millions de FCFA contre 1 351,63 millions de FCFA pour les CME.

GRAPHIQUE 53 : STRUCTURATION DU PASSIF PAR TYPE DE COLLECTIVITE AU 31 DECEMBRE 2025 (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

GRAPHIQUE 54 : REPARTITION DU PASSIF PAR TYPE DE CT AU 31 DECEMBRE 2025 (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

III.2.2. Analyse des postes du Passif

Les principaux postes du passif sont les capitaux permanents et les dettes.

¹¹ Elles ne sont pas pratiquées par les CT pour l'instant.

III.2.2.1. *Capitaux permanents*

Les capitaux permanents sont constitués de dotations, subventions, dons et legs en capital, de réserves, de report à nouveau, de résultat de l'exercice et des dons projets et legs (

Tableau 32).

Au 31 décembre 2025, les « dotations, subventions, dons et legs en capital » constituent la plus forte proportion des capitaux permanents avec 65,99%, soit un montant de 668 708,98 millions de FCFA. Elles représentent le cumul des divers appuis externes aux CT tels que la dotation globale d'équipement, les ressources du FMD, les ressources de l'ADCT, les dotations liées aux compétences transférées et les diverses subventions d'équipements reçues. Ces ressources proviennent de l'Etat directement ou à travers les instruments de financement de la décentralisation et des partenaires financiers nationaux et internationaux. Cette forte proportion traduit la forte dépendance des CT vis-à-vis de ces appuis.

Quant aux réserves, d'un montant de 263 470,81 millions de FCFA, elles représentent 26,00% de la masse des capitaux permanents. Elles sont constituées essentiellement de l'excédent ordinaire capitalisé et représentent l'effort réel des CT à financer leurs investissements.

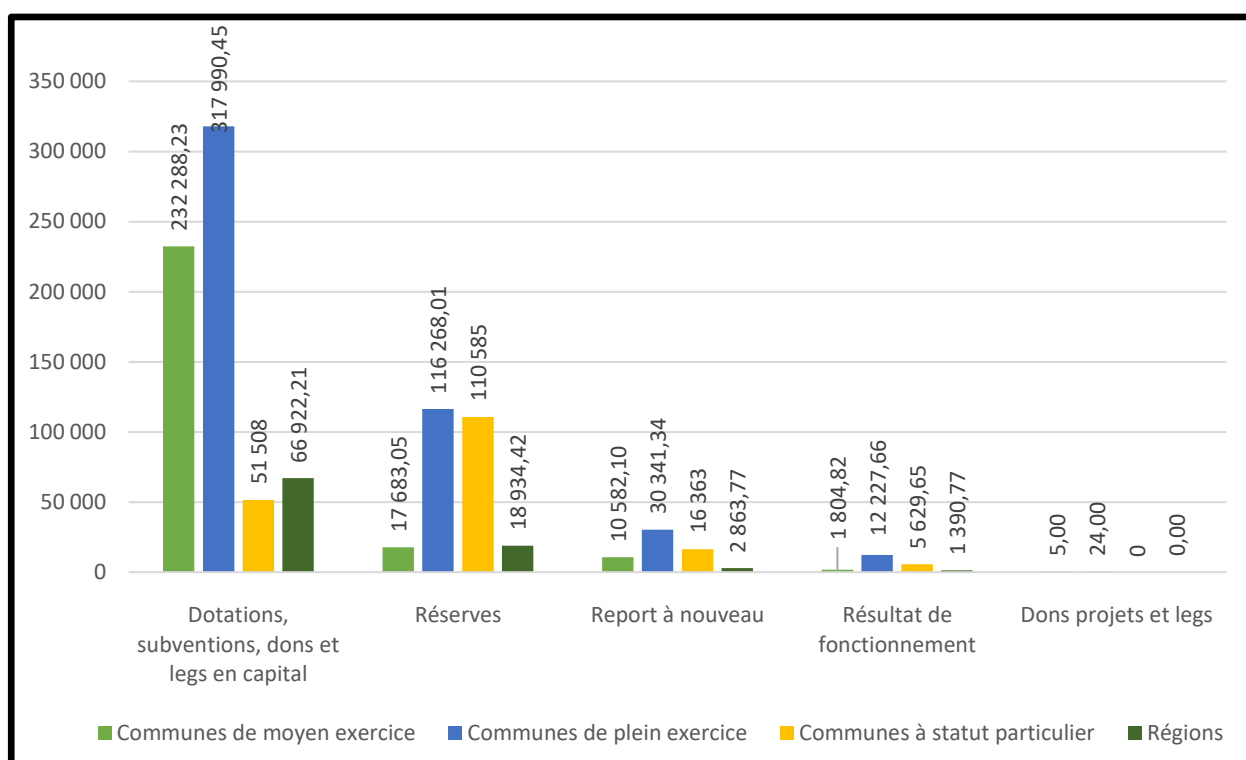
Le report à nouveau qui correspond aux montants cumulés des résultats de fonctionnement des années antérieures, se chiffre à 60 150,14 millions de FCFA, soit 5,94% de la masse des capitaux permanents.

Globalement, les CT enregistrent en 2025 un excédent de fonctionnement de l'ordre de 21 052,90 millions de FCFA contre 7 660,97 millions de FCFA en 2024. Cela est principalement dû au transfert de la TPP, de la taxe superficielle et de la TVM (double transfert) contrairement à l'année 2024. Ce résultat, additionné au report à nouveau, donne des résultats cumulés de 81 203,03 millions de FCFA qui représentent 12,14% des capitaux permanents. Pour une entreprise privée, un excédent de cet ordre pourrait refléter une très bonne santé financière, mais dans le cadre des CT où la satisfaction de l'intérêt public se substitue à la recherche du profit, il traduit diverses difficultés liées à la budgétisation et à l'absorption des crédits. Ces difficultés résultent notamment des points suivants :

- ✓ les débloques tardifs des appuis financiers de l'Etat ;

- ✓ la non-maîtrise des procédures de la dépense publique par les acteurs des CT ;
- ✓ la défaillance des entreprises dans l'exécution des marchés ;
- ✓ la relative sincérité des prévisions budgétaires ;
- ✓ les problèmes d'admission en non-valeur (cas de la commune de Ouagadougou).

GRAPHIQUE 55 : STRUCTURATION DES CAPITAUX PERMANENTS AU 31 DECEMBRE 2025 (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

III.2.2.2. Dettes

D'un montant global de 31 083,00 millions de FCFA, les dettes représentent ce que les CT doivent aux tiers. Elles se composent essentiellement des emprunts, des dettes et assimilées, des dettes liées aux comptes rattachés et des dettes fournisseurs.

Les emprunts et dettes à court, moyen et long termes cumulent un encours réel de 758,00 millions de FCFA constitué de 534,24 millions de FCFA pour la commune de Ouagadougou, de 217,57 millions de FCFA pour la commune de Bobo Dioulasso, de 5,45 millions de FCFA pour la commune de Garango et de 0,73 millions de FCFA pour la commune de Pama. Toutefois, la commune de Ouagadougou n'ayant pas comptabilisé, contrairement aux remboursements, la recette initiale d'emprunt du prêt rétrocédé pour le financement du programme de développement

urbain 2 accordé par la Banque mondiale d'un montant de 2 546,45 millions de FCFA, il se dégage un solde créditeur négatif de 2 012,21 millions de FCFA.

Les emprunts et dettes à court, moyen et long termes représentent une très faible proportion des dettes. Cela signifie que les CT y recourent très peu.

Des mesures peuvent ainsi être prises dans le sens d'accroître l'autonomie financière des collectivités territoriales qui est une condition sine qua non pour le recours à l'emprunt. Il s'agira par exemple de :

- ✓ **étendre la fiscalité partagée à d'autres types d'impôts (TVA, IUTS, etc.) en faveur des CT, c'est-à-dire soumettre d'autres natures d'impôts à répartition entre l'Etat et les CT ;**
- ✓ **améliorer les clés de répartition des recettes de la fiscalité partagée au profit des CT ;**
- ✓ **mettre en place des actions visant à maximiser le recouvrement (sensibilisation au civisme fiscal, mise en place d'un fichier du contribuable, etc.) ;**
- ✓ **réaliser et rendre fonctionnelles les infrastructures marchandes ;**
- ✓ **prendre des mesures pour faciliter le recours par les CT aux PPP en vue du financement des investissements à forte valeur ajoutée ;**
- ✓ **permettre le recours aux financements innovants (diaspora bonds, fonds verts climat, financements participatifs) ;**
- ✓ **opérationnaliser le guichet prêt de l'ADCT.**

Cependant, les dettes fournisseurs (fournisseurs et comptes rattachés, créiteurs divers, comptes d'attente, recettes à classer et à régulariser, etc.), avec un montant de 32 871,45 millions de FCFA, constituent la majeure partie de la dette des CT. Ce stock important d'ordonnances/mandats impayés (26 368,54 millions de FCFA) s'explique principalement par la prise en charge de la plupart des titres de paiement d'investissement pendant la journée complémentaire. Il a cependant connu un fort niveau d'apurement, car il se chiffrait à 51 050,58 millions de FCFA au 31 décembre 2024 en lien avec les tensions de trésorerie de l'Etat entre 2022 et 2024.

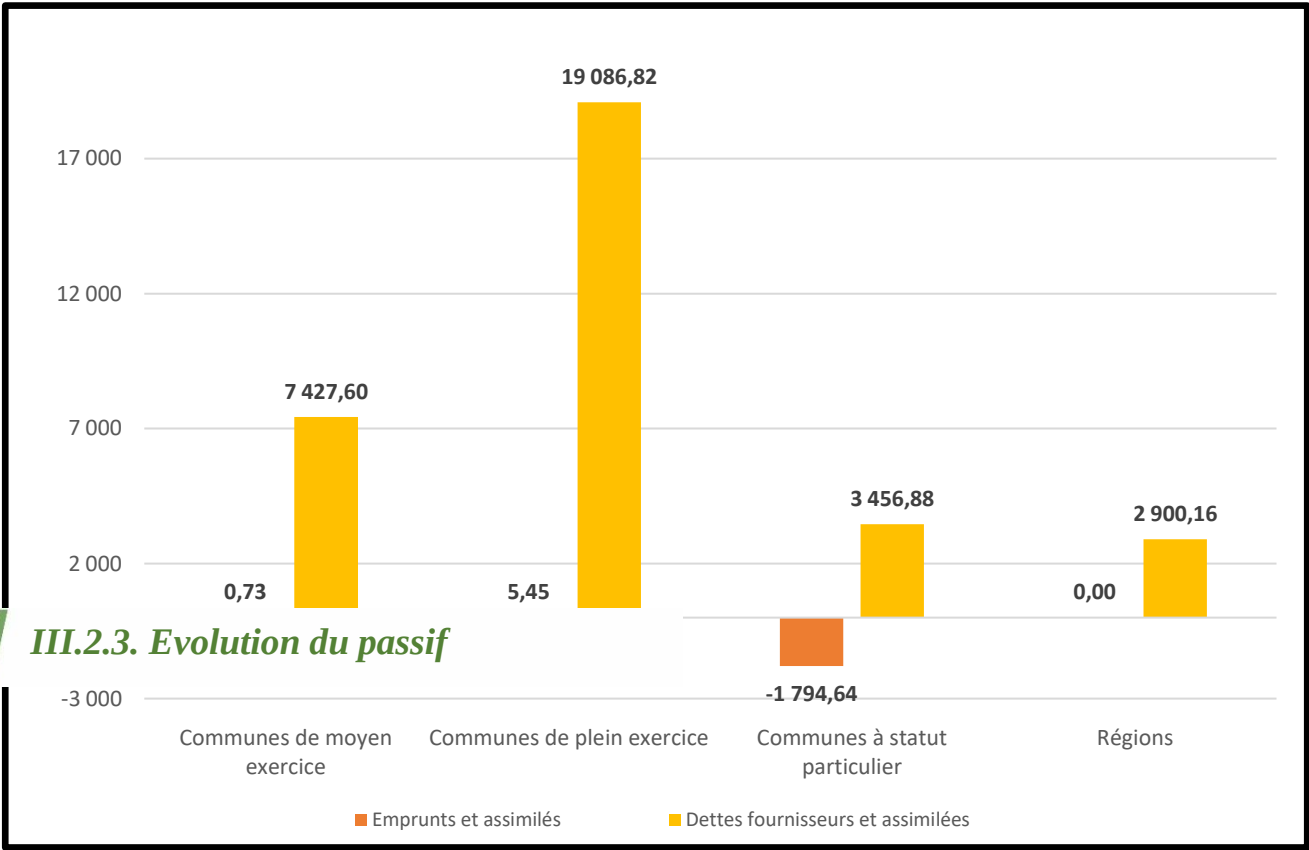
Aussi, un portefeuille conséquent de retenues de garantie (6 114,85 millions de FCFA) est constaté, probablement dû à la non-application de la déchéance quadriennale. Quant aux pénalités de retard non reversées dans le budget au 31 décembre 2025, elles s'élèvent à 388,06 millions de FCFA.

Afin d'apurer les comptes de retenue de garantie (4014 et 4024), il convient d'appliquer l'instruction 2011-0740/MEF/SG/DGTCP/DELF du 18 mars 2011 portant comptabilisation

des retenues de garantie des CT en appliquant la déchéance quadriennale si l'attributaire du marché n'a pas fait valoir ses droits.

De même, il convient de systématiser le reversement des pénalités de retard dans le budget de la CT à chaque fin d'exercice.

GRAPHIQUE 56 : STRUCTURATION DES DETTES AU 31 DECEMBRE 2025 (EN MILLIONS DE FCFA)



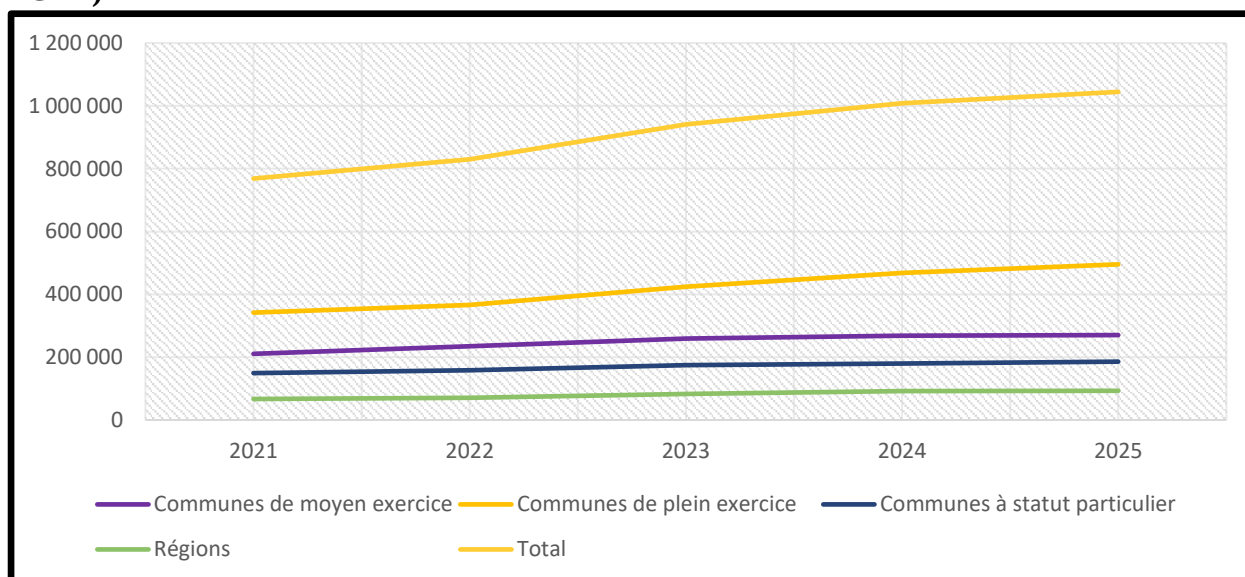
III.2.3. Evolution du passif

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

III.2.3. Evolution du passif

De 2021 à 2025, le passif est passé d'un montant de 768 615,49 millions de FCFA à 1 044 576,23 millions de FCFA, soit un taux de croissance global de 35,90% (TABLEAU 33). Le taux de croissance annuel moyen du passif de 2021 à 2025 est de 7,97%.

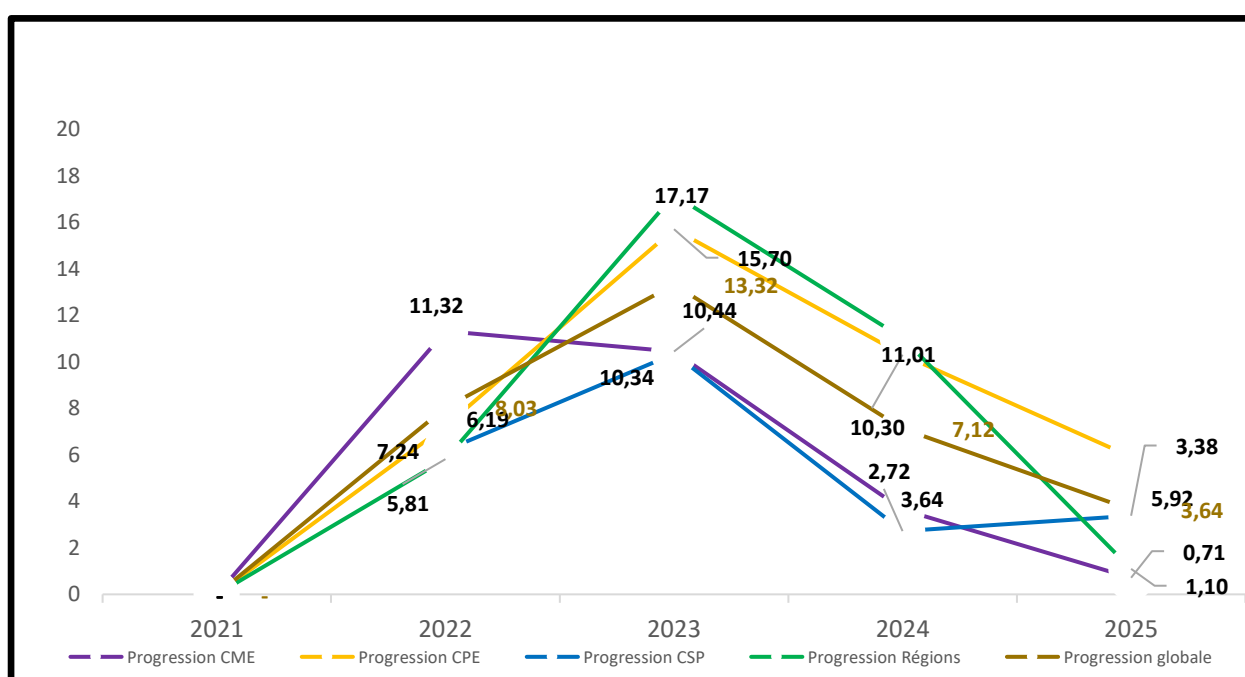
GRAPHIQUE 57 : EVOLUTION DU PASSIF DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

Sur la période, l'évolution du passif des CT est imprimée par celle des CPE à l'image de celle de l'actif.

GRAPHIQUE 58 : EVOLUTION DU TAUX DE PROGRESSION DU PASSIF PAR TYPES DE CT



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

III.3. Indicateurs budgétaires et indicateurs d'activités

Trois indicateurs budgétaires et deux indicateurs d'activités clés sont abordés.

III.3.1. Indicateurs budgétaires

L'épargne budgétaire, la marge brute et l'effort d'autofinancement sont les indicateurs budgétaires qui sont analysés.

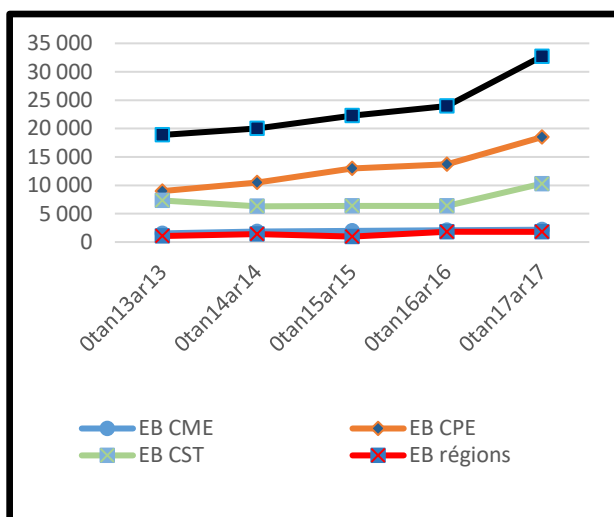
III.3.1.1. Epargne budgétaire

L'épargne budgétaire (EB) traduit la capacité de la CT à investir sur ressources propres. Son amélioration est déterminante pour renforcer la capacité d'autofinancement de la CT. Elle correspond aux ressources propres d'investissement qui comprennent entre autres le prélèvement obligatoire sur les ressources propres de fonctionnement et la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement. En effet, la réglementation fait obligation aux CT de dégager une épargne minimale de 20% sur leurs ressources propres de fonctionnement et d'affecter l'excédent ordinaire capitalisé prioritairement à l'investissement.

Sur les cinq dernières années, l'EB total des CT se chiffre à un montant de 117 818,39 millions de FCFA sur des ressources propres cumulées de 461 744,31 millions de FCFA, soit un taux de 25,52%, dont un taux de prélèvement sur ressources propres de 20,69% (

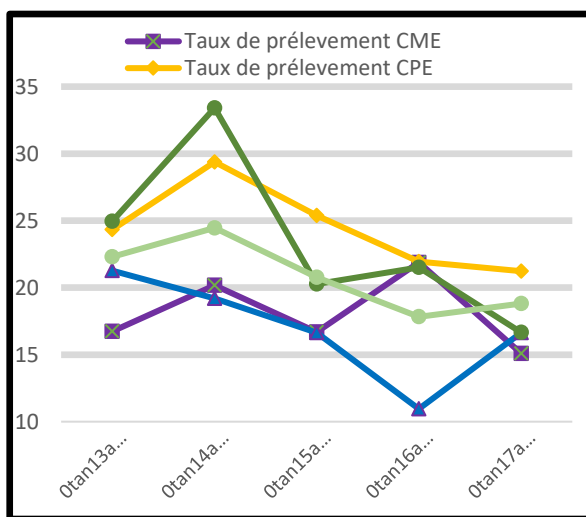
TABLEAU 22)

GRAPHIQUE 59 : EVOLUTION DE L'EPARGNE BUDGETAIRE PAR TYPE DE CT



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

GRAPHIQUE 60 : EVOLUTION DU TAUX DE PRELEVEMENT PAR TYPES DE CT (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

L'épargne budgétaire globale des CT, imprimée par la dynamique de celle des CPE sur toute la période, connaît un taux de progression global de 73,34% et un taux d'accroissement annuel moyen de 14,74%. Cette performance s'explique principalement par la progression de l'EB des

CPE et des CSP en 2025 ; consécutive notamment au transfert en 2025 de la TVM, de la taxe superficielle et de la TPP, contrairement à l'année 2024.

Si la progression de l'EB est constante pour les CPE et les CME, elle n'est pas la même pour les autres types de collectivités. Toutefois, celle des CPE est plus accentuée avec un taux d'accroissement moyen annuel de 19,78% contre 9,13% pour les CME.

Avec un montant de 7 318,40 millions de FCFA en 2021, l'EB des CSP connaît une régression en 2022 pour s'afficher à 6 294,10 millions de FCFA avant de progresser sur le reste de la période pour atteindre 10 282,70 millions de FCFA en 2025.

L'EB des régions connaît une progression irrégulière au cours de la période avec deux (02) pics en 2022 (1 380,18 millions de FCFA) et en 2024 (1 814,61 millions de FCFA). Sa valeur en 2025 est de 1 769,3 millions de FCFA.

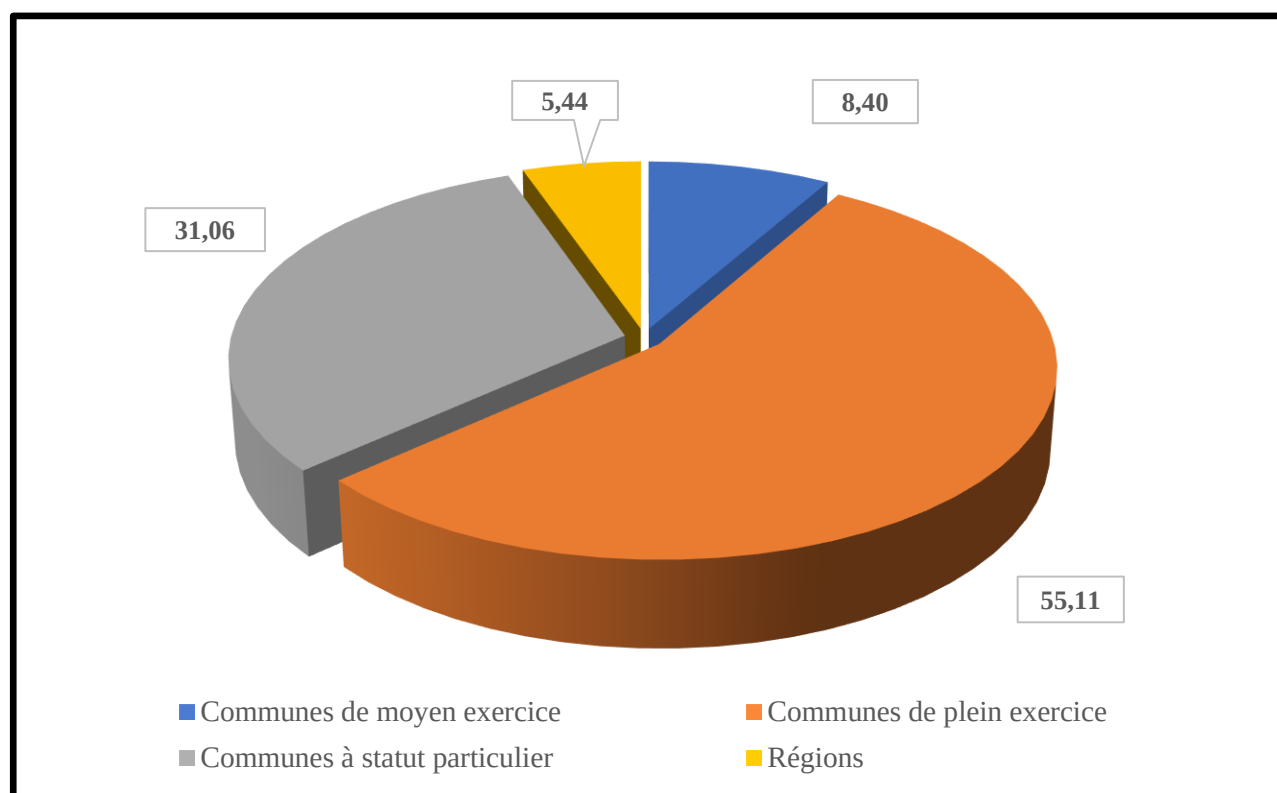
L'EB des CT est en grande partie financée par le prélèvement sur ressources propres (81,08%), mais leur fluctuation au gré des années n'est pas similaire. En effet, pendant que l'EB évolue d'année après année, le taux de prélèvement, lui, progresse en 2022 pour atteindre son niveau le plus élevé sur la période sous-revue (24,46%), puis régresse en 2023 et 2024 avant de connaître une légère hausse en 2025 pour se situer à 18,81% en deçà du seuil réglementaire de 20%.

Tout de même, il ressort globalement un respect du seuil minimum de prélèvement de 20% pour l'ensemble des CT sur la période (20,69%).

Au cours de la période, le taux de prélèvement des CPE demeure supérieur à la norme réglementaire ; ce qui n'est pas le cas pour les autres types de collectivités. En effet, les CSP ne franchissent le cap des 20% qu'en début de période (2021) et les CME en 2022 et 2024. Les régions, quant à elles, respectent la norme de 2021 à 2024. Mais en 2025, leur taux de prélèvement chute à 16,66%.

L'effort d'auto-investissement constaté de façon générale peut dissimuler d'autres réalités dont le prélèvement systématique à hauteur de la prévision sans tenir compte du niveau de réalisation effective des ressources propres dont on sait qu'elles pâtissent de la situation sécuritaire. De même, l'obligation faite aux CT d'affecter leur excédent de fonctionnement prioritairement à l'investissement contribue à une amélioration du taux de prélèvement.

GRAPHIQUE 61 : POIDS DES TYPES DE CT DANS LA CONSTITUTION DE L'EPARGNE BUDGETAIRE



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

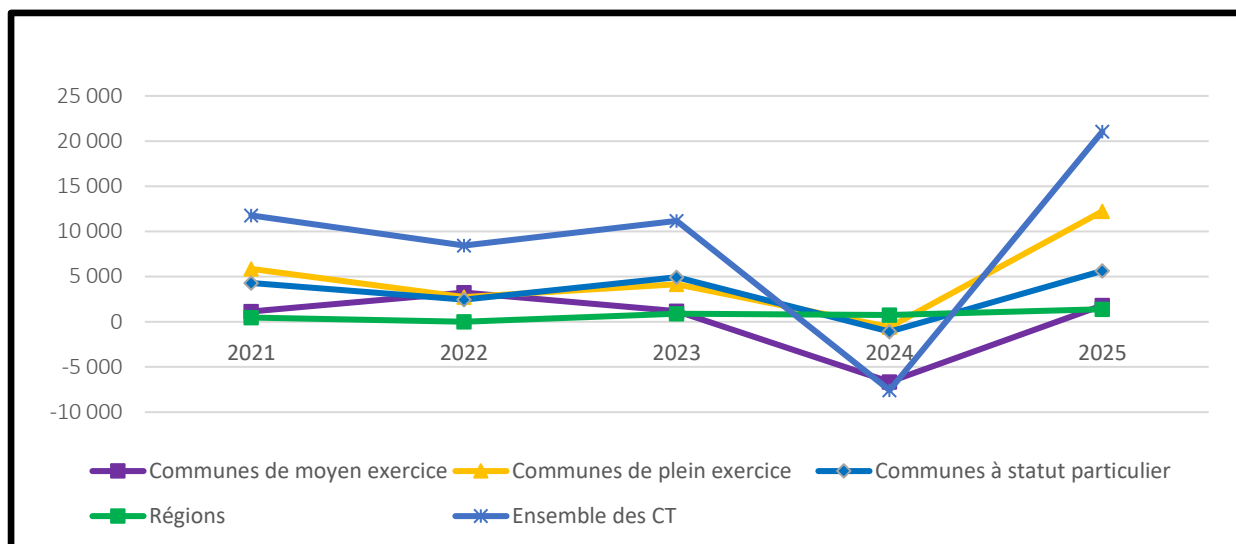
De l'analyse par type de CT, il ressort que les communes de plein exercice détiennent la part la plus importante de l'EB (55,11%). Elles sont suivies des communes à statut particulier avec une part de 31,06% malgré leur nombre.

III.3.1.2. Marge brute

La marge brute (MB) correspond au résultat de fonctionnement dégagé par le compte de gestion de l'année courante. Elle permet de savoir si le train de vie de la collectivité territoriale suit le rythme de progression de ses ressources définitives. Si la MB croît d'année en année, cela signifie que les recettes progressent plus vite que les dépenses. Au contraire, sa dégradation peut traduire que la collectivité territoriale ne maîtrise pas son train de vie.

$MB = \text{Recettes de fonctionnement} - \text{Dépenses de fonctionnement}$

GRAPHIQUE 62 : EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

La progression globale de la MB en dents de scie est imprimée par celle des CPE et des CSP. La MB est ressortie positive au cours de la période sous revue (44 830,27 millions de FCFA) et traduit une importance des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement.

En 2021, la MB globale est positive pour tous les types de CT et se chiffre à 11 761,67 millions de FCFA. Elle régresse en 2022 sous l'influence de tous les types de CT à l'exception des CME dont la MB progresse, passant de 1 158,43 millions de FCFA à 3 231,40 millions de FCFA.

Le contraire se constate en 2023, qui voit la MB globale progresser sous l'action de celle de tous les types de CT à l'exception des CME dont la MB régresse à 1 164,43 millions de FCFA.

En 2024, seules les régions enregistrent une MB positive (738,43 millions de FCFA). Le cumul des MB des autres types de CT donne une MB globale négative de 7 574,72 millions de FCFA. Cela traduit un train de vie des CT en déphasage avec leurs ressources de fonctionnement et s'explique par le non-transfert effectif de la TVM, de la taxe superficielle et de la TPP pourtant budgétisées en recettes, les CT ayant exécuté les dépenses y afférentes en lien avec le principe de l'équilibre budgétaire et de la règle de non-affectation.

La MB connaît une embellie en 2025. En effet, la MB de tous les types de CT est positive et permet d'obtenir une MB globale de 21 052,90 millions de FCFA.

Toutefois, il sied de faire remarquer que même une bonne progression de la MB peut dissimuler des difficultés que rencontrent certaines collectivités à exécuter efficacement leurs crédits budgétaires. Elle peut aussi s’expliquer par la non-maîtrise des prévisions des recettes (sous-estimation) ; laquelle entraîne de facto une mauvaise programmation des dépenses en vertu du principe de l’équilibre budgétaire.

De même, la dégradation de la MB peut occulter un mauvais niveau de mobilisation des recettes alors que les dépenses associées sont exécutées sur la base du plan de passation des marchés : cas des ressources affectées.

III.3.1.3. Effort d’Autofinancement

Il permet de mesurer la part des investissements financés par les excédents des recettes de fonctionnement. Dans le cadre de ce rapport, la capacité d’autofinancement (CAF) s’entend de l’excédent ordinaire capitalisé cumulé à l’excédent de fonctionnement affecté.

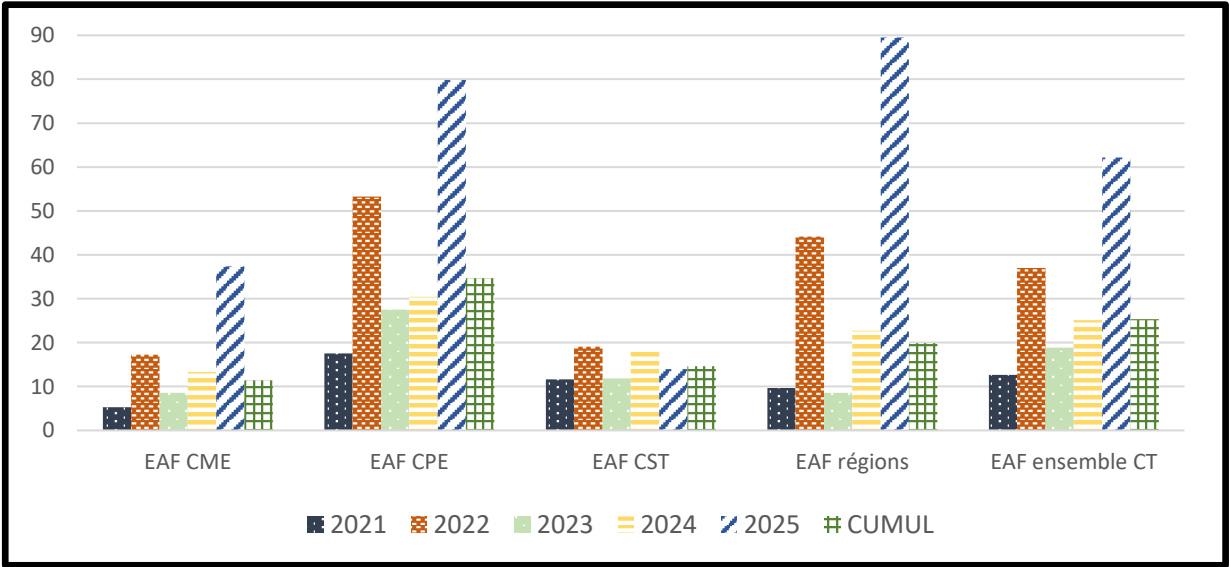
Capacité d’Autofinancement

Effort d’Autofinancement =

x100

Investissements

GRAPHIQUE 63 : EVOLUTION DE L’EFFORT D’AUTOFINANCEMENT (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

Sur une masse d’investissements de 340 893,63 millions de FCFA, l’ensemble des CT a dégagé un effort d’autofinancement (EAF) de 86 371,31 millions de FCFA sur la période sous revue, soit

un EAF de 25,34% ; traduisant ainsi une dépendance des CT vis-à-vis des ressources externes pour le financement de leurs investissements.

De façon globale, l'EAF a connu une progression de 2021 à 2022 avant de régresser en 2023 (18,87%). Elle reprend sa progression en 2024 (25,14%) puis atteint sa meilleure embellie en 2025 (62,19%).

De façon détaillée par type de CT, seules les CSP dérogent à l'allure d'évolution des autres types de CT. En effet, pendant que l'AEF de ces types progressait en 2025, celle des CSP régressait du fait de la réduction de leur CAF pendant qu'augmentait leurs investissements. A contrario la même année, les CPE et les régions cumulent un AEF supérieur à 50% (respectivement 79,82% et 89,52%) ; finançant ainsi près de 4/5 de leurs investissements sur leurs ressources propres. Cela démontre leur capacité à générer suffisamment de ressources propres pour financer leurs projets de développement.

III.3.1.4. Trésorerie nette

La trésorerie nette (TN) d'une collectivité territoriale est le solde entre ses liquidités disponibles et ses dettes financières à court terme. Elle mesure la capacité immédiate de la structure à couvrir ses engagements financiers et à financer son activité courante. Elle peut se déduire de la formule suivante :

$$\text{Trésorerie nette} = \text{Fonds de roulement} - \text{Besoin de fonds de roulement}$$

Le Fonds de roulement (FR) représente l'excédent des ressources stables par rapport aux emplois durables, permettant de financer les dépenses courantes avant encaissements, garantissant ainsi la continuité des services publics sans recours immédiat aux emprunts à court terme. Il est la différence entre les capitaux permanents et les actifs immobilisés.

Quant au Besoin de fonds de roulement (BFR), il correspond aux ressources nécessaires qu'une entité publique doit mobiliser pour financer le décalage entre ses dépenses courantes (salaires, achats, etc.) et les encaissements (subventions, taxes, recettes de services), assurant ainsi la continuité de ses activités à court terme. Il est la différence entre l'actif circulant et le passif circulant, autrement dit, la différence entre les créances clients et les dettes fournisseurs, les stocks étant non comptabilisés au niveau des CT. S'il est positif, la CT doit trouver des ressources pour financer ses engagements à court terme, généralement par des avances de trésorerie, crédits budgétaires ou emprunts à court terme. Son équivalence à zéro suggère que les ressources courantes de la CT suffisent à couvrir les dépenses immédiates. Mais s'il est négatif, alors la CT

dispose d’une trésorerie excédentaire générée par ses encaissements antérieurs, ce qui constitue une marge de sécurité financière.

La TN globale croit de 173 402,55 millions de FCFA en 2021 à 263 255,33 millions de FCFA en 2024 avant de régresser à 214 421,75 millions de FCFA en 2025, soit un taux d’accroissement moyen annuel de 5,45%. Sur la période sous-revue, la TN reste positive pour les CT prises dans leur globalité. Quant au BFR, il est demeuré globalement négatif, signe d’une bonne sécurité financière.

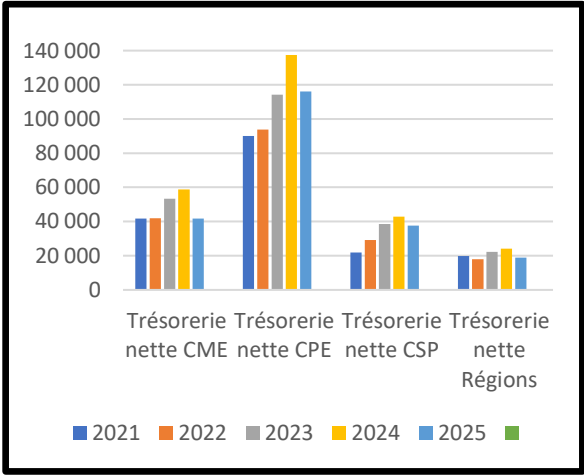
Toutefois, les CSP ont un besoin en fonds de roulement positif sur toute la période avec un pic de 9 002,17 millions de FCFA en 2025. Cela s’explique par leur stock de cotes irrécouvrables.

Sans être positif, le BFR des régions a été inférieur à 5 000 millions de FCFA durant la période.

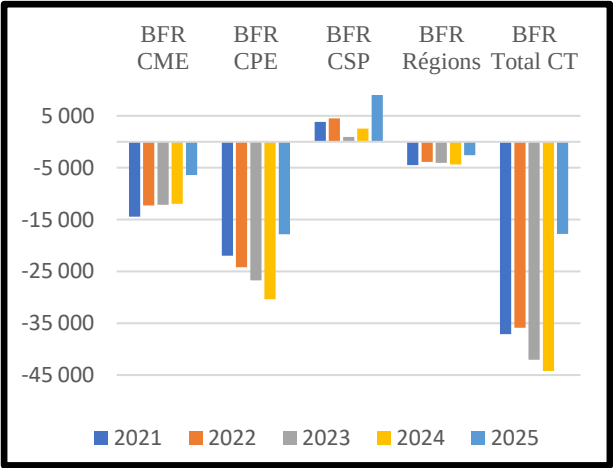
Les CPE possèdent le BFR le moins important de tous les types de CT avec le meilleur BFR de toute la série (-30 401,50 millions de FCFA en 2024).

La TN pour chaque type de CT a connu une baisse en 2025. Cette baisse pourrait s’expliquer par la suspension du déblocage des ressources liées aux compétences transférées et de la DGE ainsi que du non-transfert du FMD.

GRAPHIQUE 64 : EVOLUTION DE LA TRESORERIE NETTE EN MILLIONS DE FCFA



GRAPHIQUE 65 : EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT EN MILLIONS DE FCFA



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT,

III.3.2. Indicateurs d’activités

III.3.2. Indicateurs d’activités

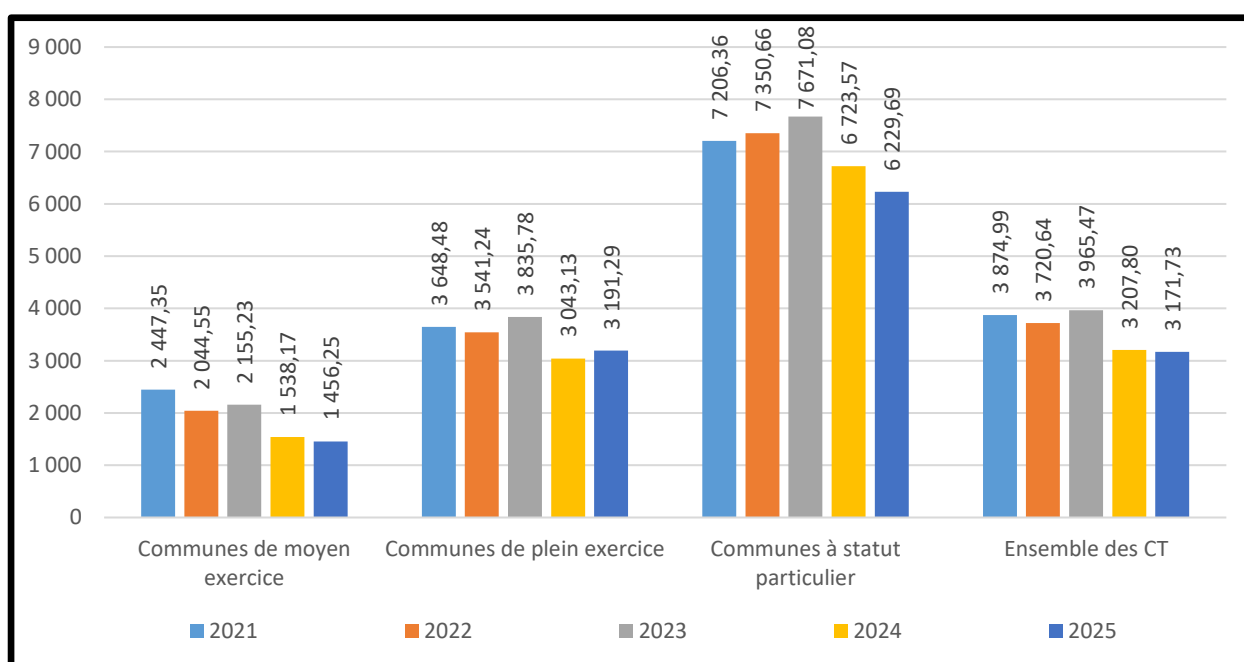
L’analyse porte sur les indicateurs de bien-être et de l’effort d’équipement par habitant.

III.3.2.1. Bien-être par habitant

Les activités des collectivités territoriales doivent s'insérer dans le cadre général de la recherche de l'accroissement du bien-être de la population. Le ratio suivant permet de mesurer le bien-être procuré aux populations locales au cours d'une période déterminée.

$$\text{Bien-être} = \frac{\text{Dépenses de fonctionnement}}{\text{Population}}$$

GRAPHIQUE 66 : BIEN-ETRE PAR HABITANT (EN FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

En moyenne sur la période sous revue, les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des CT ont contribué à hauteur de 3 577,08 FCFA au bien-être de chaque habitant. Cependant, si les CSP ont consacré 7 018,04 FCFA au bien-être de chaque habitant, les CME n'en ont consacré que 1 915,11 FCFA.

Les CPE enregistrent une fluctuation du bien-être de leur population en dents de scie au fil des ans. Elles atteignent leur niveau le plus élevé en 2023 avec une valeur de 3 835,78 FCFA et leur niveau le plus bas l'année suivante avec une valeur de 3 043,13 FCFA.

Pour les CME, le bien-être par habitant se détériore en 2022 (2 044,55 FCFA) comparativement à 2021 (2 447,35 FCFA). Après une reprise en 2023 (2 155,23 FCFA), il régresse de plus en plus de 2024 à 2025 pour atteindre son niveau le plus bas de la période sous revue (1 456,25 FCFA).

Quant aux CSP, d’une valeur de 7 206,36 FCFA en 2021, leur bien-être progresse jusqu’en 2023 avant de connaître une baisse progressive jusqu’en 2025 (6 229,69 FCFA).

En guise de comparaison en 2025, au titre des CPE, la commune de Gorom-Gorom détient le meilleur indicateur de bien-être (7 984,15 FCFA) bien au-delà de celui des communes à statut particulier de Ouagadougou (7 427,30 FCFA) et de Bobo Dioulasso (4 925,51 FCFA). A contrario, la commune de Titao détient le plus faible niveau (729,80 FCFA) ; ce qui dégage une différence de 7 254,35 FCFA avec la commune de Gorom-Gorom.

Pour ce qui est des CPE en 2025, si la commune de Bana a consenti l’effort le plus élevé en matière de bien-être de sa population (55 224,65 FCFA), c’est la commune de Mani qui détient le niveau le plus bas (487,60 FCFA, soit une différence de 54 737,05 FCFA). Il sied toutefois de préciser que la commune de Bana tire profit des ressources liées à l’exploitation minière, principalement la patente et la taxe superficiaire.

En ce qui concerne les CME en 2025, c’est la commune de Gomboro qui a le bien-être par population le plus élevé (5 790,87 FCFA) en opposition à la commune de Logobou qui consent le niveau le plus bas (385,97 FCFA, soit une différence de 5 404,90 FCFA).

Les CSP n’ont pas une meilleure performance malgré qu’elles constituent les deux capitales. La commune de Bobo Dioulasso enregistre un bien-être de 4 795,13 FCFA derrière la commune de Ouagadougou (6 852,11 FCFA).

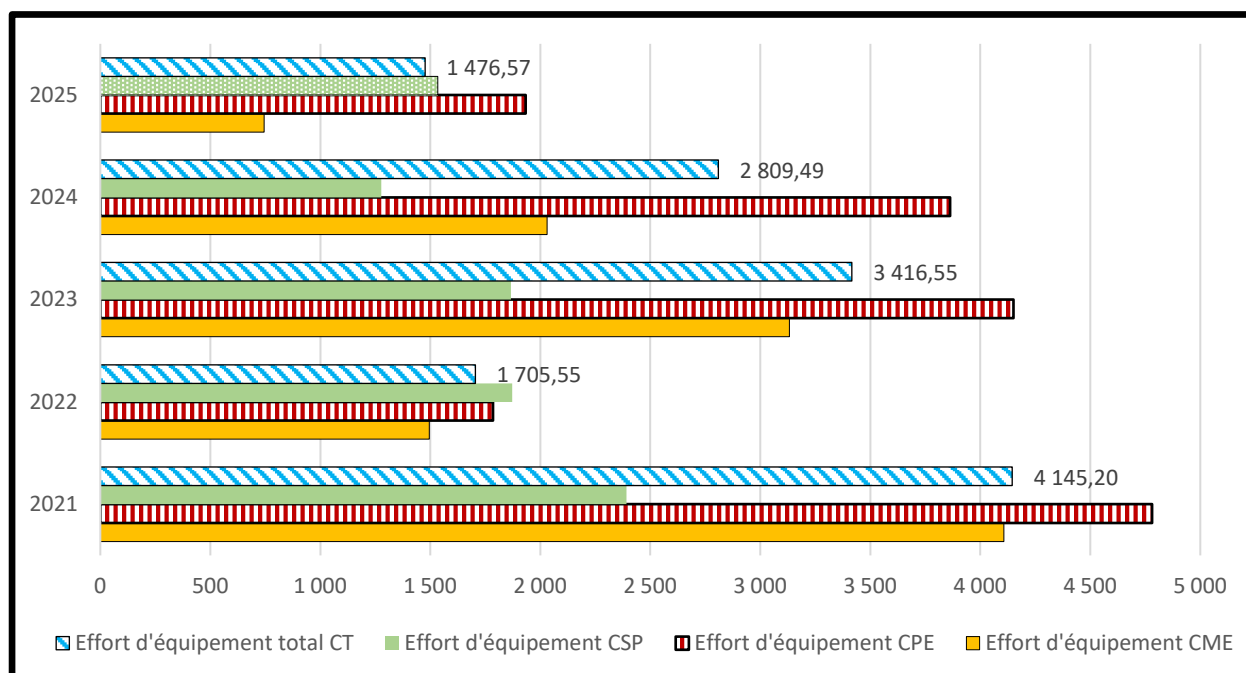
Il en est de même des régions au titre desquelles la Région du Centre consent un bien-être par habitant de 293,15 FCFA contre 57,84 FCFA pour la Région du Nord.

III.3.2.2. Effort d’équipement par habitant

Ce ratio permet d’évaluer l’effort consenti par une CT en vue de fournir aux populations les équipements à même de contribuer à leur bien-être. Il est significatif de leur engagement en matière d’équipements publics de proximité mis à disposition de leurs habitants et de ceux de leur aire d’influence dans le cadre de leur compétence.

	Investissement
Effort d’équipement =	_____
	Population

GRAPHIQUE 67 : EFFORT D'EQUIPEMENT PAR HABITANT (EN FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

Les CT ont consenti un effort d'équipement par habitant d'un montant de 2 686,36 FCFA en moyenne sur la période sous revue. Ainsi, les CME, les CPE et les CSP ont consacré respectivement en moyenne 1 208,04 FCFA, 3 282,34 FCFA et 1 771,68 FCFA à l'effort d'équipement par habitant. Si l'effort d'équipement par habitant le plus élevé est à l'actif des CPE en 2021 (4 781,47 FCFA), le plus bas est consenti par les CME en 2025 (744,39 FCFA).

A l'image de celui des CME et des CPE, l'effort d'équipement global par habitant se présente en dents de scie de 2021 à 2024 avec une forte régression en 2025. Si la hausse de 2023 se justifie par la reprise des investissements après la suspension en 2022 décidée par les autorités à la suite de la dissolution des conseils des CT, la baisse de 2025 s'explique par la suspension du transfert de la dotation globale d'équipement et de ressources liées aux compétences transférées.

L'effort d'équipement par habitant des CSP se comporte différemment, car, d'une valeur de 2 391,06 FCFA en 2021, il décroît jusqu'en 2024 à 1 276,76 FCFA avant de remonter à 1 533,96 FCFA en 2025.

Toutefois, ce sont les CME qui enregistrent la plus forte baisse de l'effort d'équipement sur la période sous revue, soit 34,75% en moyenne annuelle.

En guise de comparaison, au titre des CPE en 2025, c'est la commune de Bana qui a consenti l'effort d'équipement par habitant le plus élevé (70 724,89 FCFA) ; contrairement aux communes de Djibo et Kona qui n'ont comptabilisé aucun investissement.

Concernant les CME, la commune de Nassoumbou est en tête (21 992,27 FCFA) à l'opposé des communes d'Absouya, de Boala, de Dablo, de Dolo, de Foutouri, de Kpéré, de Lalgaye, de Logobou, de Mansila, de Nagbingou, de Nasséré, de Siby et de Silly qui n'ont pas comptabilisé d'investissements pour diverses raisons : mesures liées aux restrictions budgétaires en investissement¹², zones à fort défi sécuritaire, difficultés d'exécution de la commande publique, etc.

Pour ce qui est des CSP, la Commune de Ouagadougou tient la tête à la commune de Bobo-Dioulasso avec un effort d'équipement par habitant de 1 382,82 FCFA contre 294,15 FCFA.

Avec un effort d'équipement par habitant de 11,82 FCFA, le Centre-Est ferme la marche des régions avec en tête le Sahel (985,48 FCFA).

¹² En effet, la circulaire n°2024-00714/MEF/MATDS du 04 mars 2024 portant orientation pour la gestion budgétaire et financière des collectivités territoriales oblige les CT à soumettre une requête au MEF afin d'obtenir l'autorisation pour l'exécution de dépenses d'investissement sur fonds propres après avis motivé du receveur et du contrôleur financier de la CT. Par ailleurs, les dépenses d'acquisition de moyens roulants ne sont éligibles qu'au profit des Forces de défense et de sécurité et doivent en sus requérir l'autorisation du Premier Ministre.

CHAPITRE IV

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Tableau des Opérations Financières des Collectivités Territoriales (TOF-CT) met en exergue une classification économique des opérations budgétaires exécutées au niveau local. La classification économique de ces opérations, en recettes, charges, transactions sur actifs non financiers, transactions sur actifs financiers et passifs, permet d'établir des soldes dans les conditions définies par le décret n°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 8 juillet 2016 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

La présente analyse s'articule autour de quatre points : Recettes, Dépenses, Transactions sur actifs financiers et passifs ainsi que les soldes caractéristiques du TOF-CT.

IV.1. Recettes des collectivités territoriales

Conformément à la nomenclature du TOFE selon le Manuel de Statistiques de Finances Publiques de 2014 (MSFP-2014), les recettes sont regroupées en recettes fiscales, cotisations sociales, dons et autres recettes. Seules les cotisations sociales ne sont pas recouvrées par les CT ; elles relèvent plutôt du domaine des Organismes de Protection Sociale (OPS).

L'analyse des recettes des CT est faite par nature, par type de CT et par région administrative.

IV.1.1. Recettes par nature de collectivités territoriales

Sur la période, les recettes des CT sont influencées positivement par les dons, particulièrement par ceux reçus d'autres unités d'administrations publiques.

De 2021 à 2025, les recettes des CT enregistrent une régression annuelle moyenne de 10,43% pour se situer à 115 101,25 millions de FCFA en 2025 où elles connaissent une baisse de 11,30% par rapport à 2024. Cette évolution reste toutefois erratique, avec à un pic de 173 244,03 millions de FCFA en 2023 (+51,11%).

De 2021 à 2022, les dons au profit des CT connaissent une baisse de 37,91%, passant de 161 177,50 millions de FCFA à 92 197,47 millions de FCFA. Cette baisse est due au non-transfert des subventions d'équipement en 2022. Cependant, la réception de cette subvention en 2023 permet d'enregistrer une hausse de 54,99% pour situer les dons à 155 110,78 millions de FCFA.

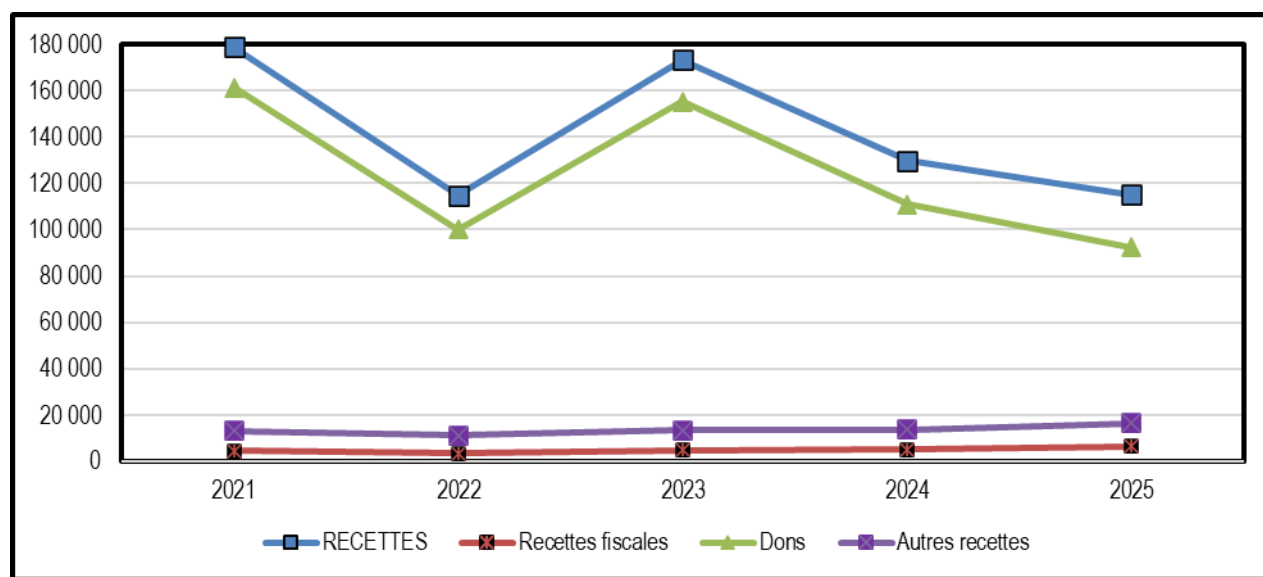
En 2025, les dons ont connu une baisse de 16,89% pour s'établir à 92 197,81 millions de FCFA. Cette diminution est principalement induite par celle des dons en capital reçus d'autres unités d'administration publique (-44 965,09 millions de FCFA). L'année budgétaire 2025 enregistre en effet :

- ✓ le non-transfert des ressources du FMD dû à l'adoption du décret N°2024-1593/PRES-TRANS/PM/MEMC/MATDS/MEFP du 22 novembre 2024 dont la mise en œuvre n'a pas encore débuté ;
- ✓ la suspension des transferts de la dotation globale d'équipement (DGE) et des ressources liées aux compétences transférées.

Concernant les recettes fiscales, elles connaissent une hausse annuelle moyenne de 8,74% sur la période. Néanmoins, par rapport à 2021, elles régressent de 26,69% en 2022 pour se situer à 3 356,24 millions de FCFA.

Les Autres recettes suivent la même tendance que celle des recettes fiscales et se situent à 16 501,57 millions de FCFA en 2025 contre 13 034,69 millions de FCFA en 2021.

GRAPHIQUE 68 : EVOLUTION DES RECETTES PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

En termes de structure, les recettes sont dominées sur l'ensemble de la période par les dons¹³, particulièrement par ceux reçus des autres unités d'administrations publiques. En moyenne par an, les dons représentent 86,51% des recettes et sont constitués de dons courants et en capital.

Les dons courants qui représentent 63,03% des dons reçus par les CT sur la période, intègrent :

- ✓ les impôts et taxes qui ne sont pas institués par délibération du conseil de CT ;
- ✓ les contributions directes du budget de l'Etat (dotations liées aux compétences transférées pour le fonctionnement, la dotation globale de fonctionnement, etc.).

Les dons en capital sont constitués principalement des dotations d'investissements dans le cadre du transfert de ressources aux CT (dotations liées aux compétences transférées pour l'investissement, dotation globale d'équipement, etc.) et des subventions d'équipements externes (ADCT, PNDRP, FMD, etc.). Ils représentent 36,97% des dons reçus par les CT sur la période.

S'agissant des recettes fiscales, elles sont essentiellement composées des taxes sur la publicité, des taxes sur les jeux, des taxes liées à la possession foncière ainsi que des autres impôts et taxes. Elles représentent 3,53% des recettes en moyenne par an et 5,56% des recettes en 2025. Cette faible proportion des recettes fiscales est liée entre autres à la faiblesse de l'assiette des recettes

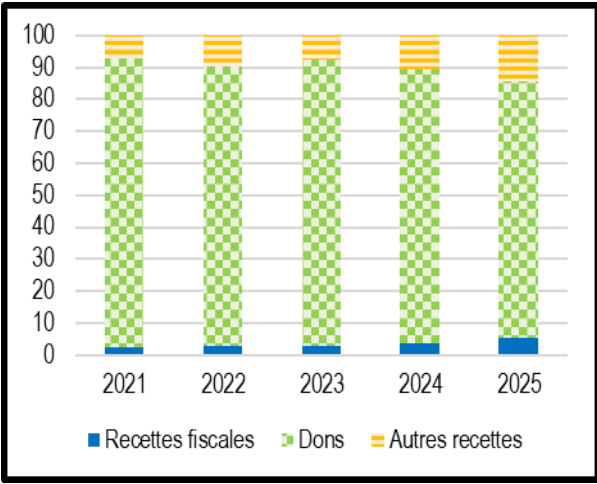
¹³ En rappel, le principe d'attribution des recettes stipule que l'impôt est attribué à l'unité d'administration publique qui exerce le pouvoir de lever l'impôt, fixe et modifie en dernière instance le taux d'imposition

fiscales dans les CT, à l'incivisme fiscal, à la non-appropriation des enjeux de la décentralisation par les populations et à la crise sécuritaire.

Quant aux « autres recettes », composées principalement des ventes de biens et services, des amendes et pénalités, elles représentent en moyenne 9,96% des recettes par an.

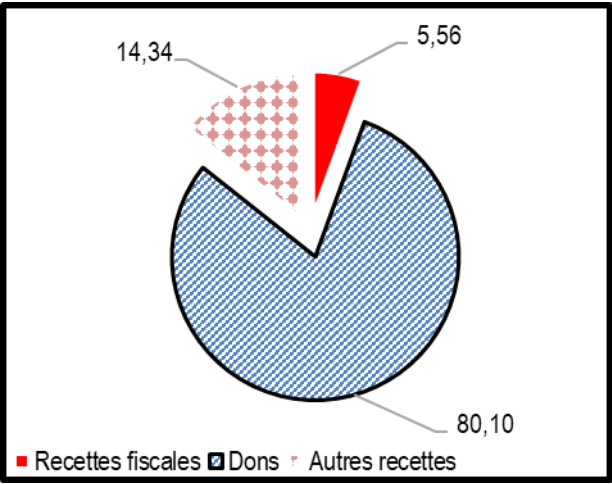
En termes de composition en 2025, les recettes sont constituées de 80,10% de dons contre 14,34% pour les autres recettes.

GRAPHIQUE 69 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RECETTES PAR NATURE (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

GRAPHIQUE 70 : STRUCTURE DES RECETTES PAR NATURE EN 2025 (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

IV.1.2. Recettes par type de collectivités territoriales

Par type de CT, les recettes ont une tendance baissière sur la période sous revue excepté, en 2023 où elles enregistrent un pic.

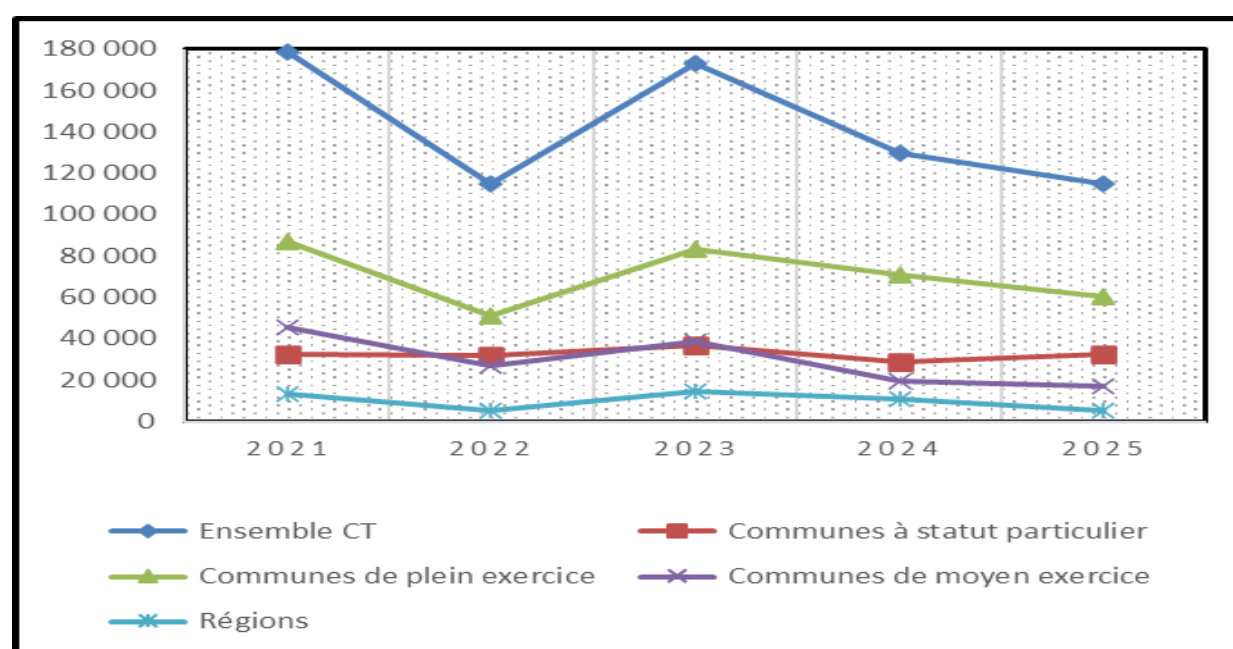
Pour ce qui concerne les recettes des communes de moyen exercice, elles passent de 45 570,85 millions de FCFA en 2021 à 16 787,86 millions de FCFA en 2025, soit une baisse de 22,09% en moyenne par an. En 2022, elles régressent de 41,62%.

S'agissant des recettes des communes de plein exercice, passant de 87 155,22 millions de FCFA en 2021 à 60 457,97 millions de FCFA en 2025, elles enregistrent un pic de 63,98% en 2023. En 2025, elles connaissent une baisse de 14,55% pour s'établir à 60 457,97 millions de FCFA. Ce sont elles qui impriment leur marque à l'allure de l'ensemble des recettes sur la période.

Pour les recettes des communes à statut particulier, elles s'établissent à 32 299,23 millions de FCFA en 2025 avec une régression moyenne de 0,37% par an sur la période. Elles enregistrent un pic de 36 811,43 millions de FCFA en 2023. En 2025, elles connaissent une baisse de 12,92%.

Les recettes des régions enregistrent une évolution similaire aux trois autres types de CT. Elles connaissent une régression moyenne de 19,57% par an, passant de 13 278,79 millions de FCFA en 2021 à 5 556,20 millions de FCFA en 2025. Après une baisse de 62,29% en 2022, elles augmentent en 2023 de 186,46% et régressent de 61,27% en moyenne annuelle entre 2023 et 2025.

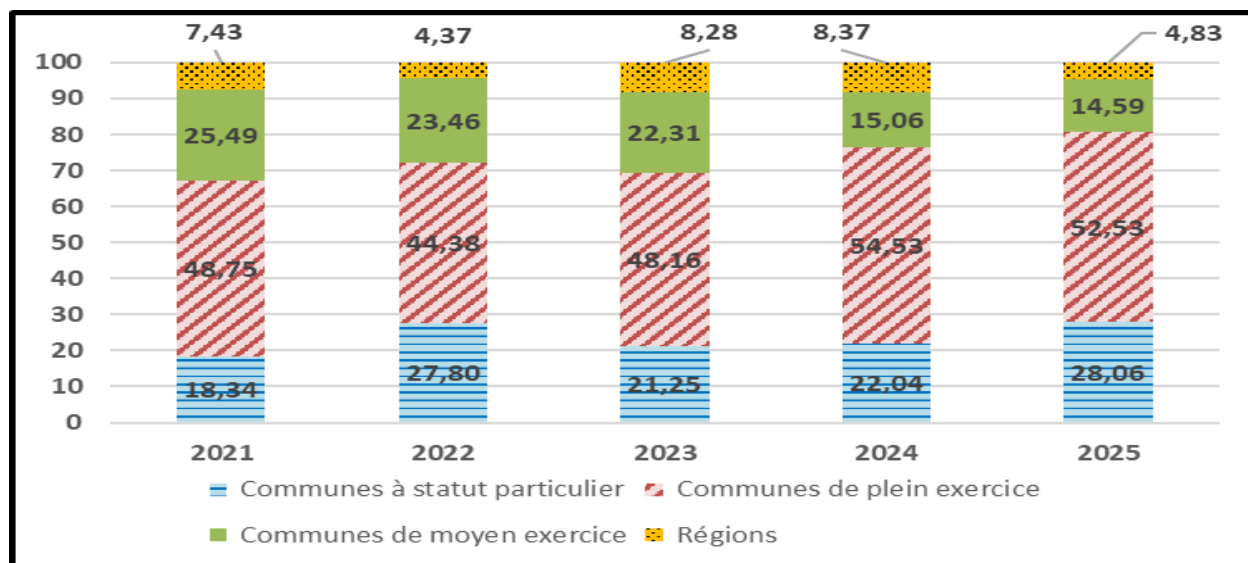
GRAPHIQUE 71 : EVOLUTION DES RECETTES PAR TYPE DE CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

En termes de composition, les recettes des CT sont dominées par celles des communes de plein exercice. Elles représentent en moyenne 49,67% des recettes annuelles. Ceci s'explique par un effet conjugué de leur nombre et du volume de leurs opérations financières. En 2025, la part des recettes des communes de plein exercice se situe à 52,53% de l'ensemble des recettes des CT contre 14,59% pour les communes de moyen exercice.

GRAPHIQUE 72 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN %)



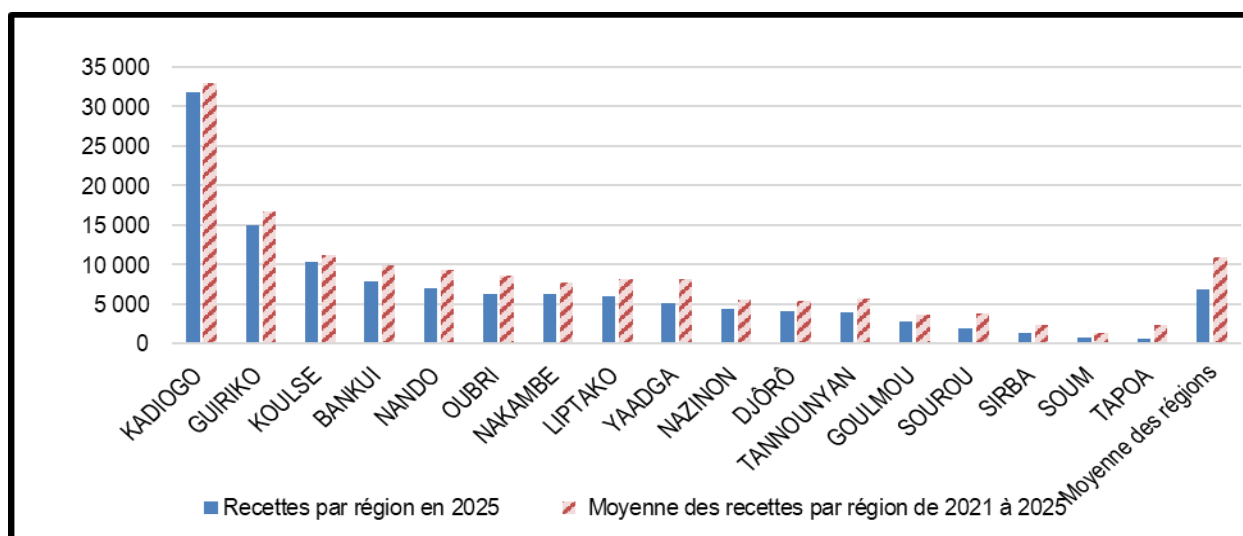
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

IV.1.3. Recettes des collectivités territoriales par région administrative

En moyenne dans les régions, il est mobilisé 142 310,01 millions de FCFA par an sur la période 2021-2025. En termes de capacité de mobilisation des recettes, les régions abritant les communes à statut particulier à savoir celles du Kadiogo et du Guiriko viennent respectivement en première et deuxième position avec des niveaux moyens de recettes annuelles respectifs de 32 929,71 millions de FCFA et de 16 632,41 millions de FCFA sur l'ensemble de la période. En revanche, les communes des régions du Soum et de la Tapoa enregistrent les plus faibles niveaux moyens de recettes qui sont respectivement de 1 253,33 millions de FCFA et 2 261,62 millions de FCFA.

Les régions abritant les communes à statut particulier confortent leur prédominance en matière de mobilisation des ressources en passant de 34,60% des recettes des collectivités territoriales en 2024 à 40,69% en 2025. A contrario, les régions du Soum et de la Tapoa enregistrent en 2025 les plus faibles proportions avec respectivement 0,62% et 0,52% des recettes.

GRAPHIQUE 73 : RECETTES DES COLLECTIVITES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

IV.2. Dépenses des collectivités territoriales

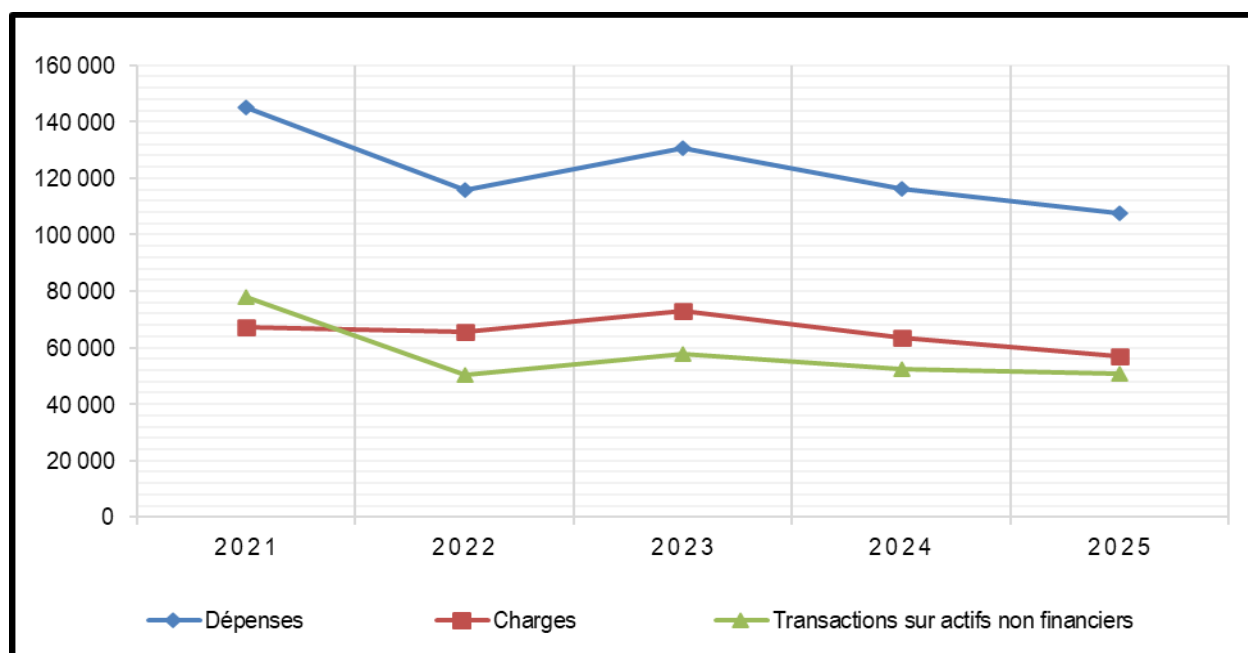
Les dépenses sont composées des charges et des acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF) au sens du MSFP-2014.

A l'image des recettes, l'analyse des dépenses sera faite par nature, par type de collectivités territoriales et par région administrative.

IV.2.1. Dépenses des collectivités territoriales par nature

Les dépenses sont passées de 145 106,33 millions de FCFA en 2021 à 107 702,79 millions de FCFA en 2025, soit un taux de régression annuel moyen de 7,18%. Toutefois, elles connaissent une hausse de 14 994,07 millions de FCFA (+12,96%) en 2023.

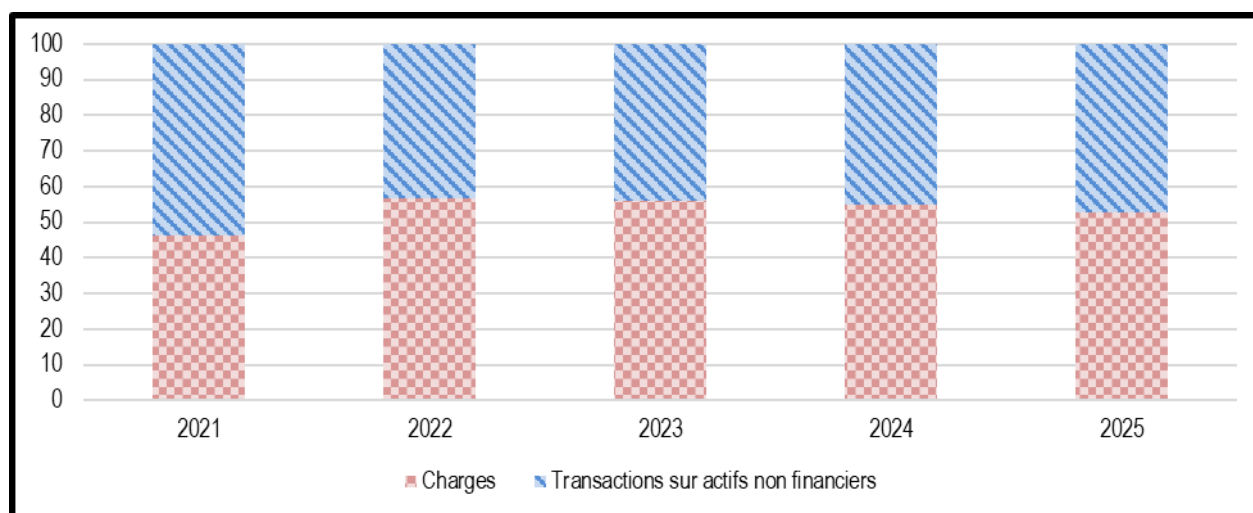
GRAPHIQUE 74 : EVOLUTION DES DEPENSES PAR NATURE DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

Les dépenses sont dominées sur la période par les charges avec une proportion moyenne annuelle de 53,31%. Toutefois en 2021, les transactions sur actifs non financiers des CT surpassent les charges avec une proportion moyenne annuelle de 53,59%.

GRAPHIQUE 75 : STRUCTURE DES DEPENSES DES CT (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

IV.2.1.1 Charges des collectivités territoriales

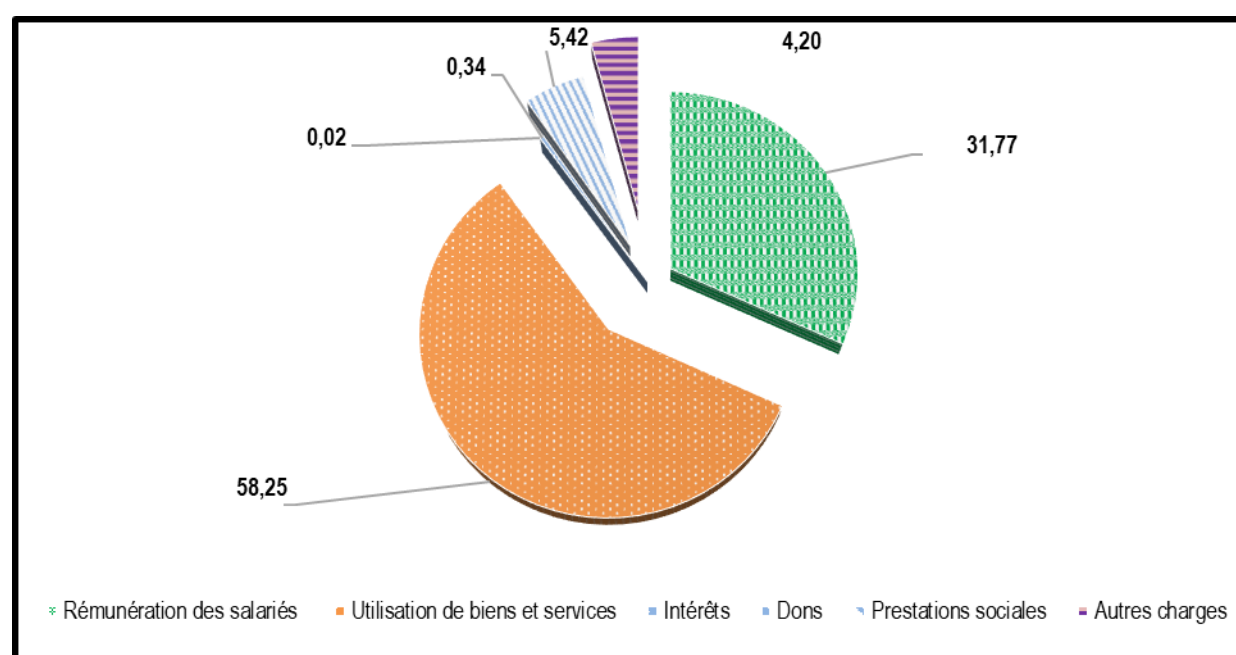
Les charges dans les CT sont composées de la rémunération des salariés, de l'utilisation de biens et services, de la consommation de capital fixe¹⁴, des intérêts de la dette, des dons, des prestations sociales et des autres charges.

Les charges connaissent une évolution quasi linéaire sur la période avec un taux de régression annuel moyen de 4,08%. En 2025, elles affichent un montant de 57 005,56 millions de FCFA en baisse de 10,37% par rapport à 2024.

En termes de structure, sur la période, l'utilisation des biens et services représente près de la moitié des charges. Elle est suivie de la rémunération des salariés et des prestations sociales qui représentent respectivement 26,79% et 19,30% en moyenne par an.

En 2025, les charges se composent essentiellement de l'utilisation de biens et services et de la rémunération des salariés avec une part de 90,02%.

GRAPHIQUE 76 : STRUCTURE DES CHARGES DES CT EN 2025 (EN %)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

IV.2.1.2 Transactions sur actifs non financiers

Les transactions sur actifs non financiers correspondent aux acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF) ou aux dépenses d'investissements. Elles sont subdivisées en actifs fixes, en

¹⁴ Elle peut être assimilée à l'amortissement mais n'est pas prise en compte dans les charges des CT.

stocks, en objets de valeur et en actifs non produits. Il faut noter que dans la pratique, les CT n'enregistrent pas de stocks et d'objets de valeur dans leurs états financiers. Sur l'ensemble de la période, les acquisitions nettes d'actifs non financiers sont dominées à 99,93% en moyenne annuelle par les acquisitions d'actifs fixes.

Les ANANF sont passées de 77 763,76 millions de FCFA en 2021 à 50 697,23 millions de FCFA en 2025, soit une régression annuelle moyenne de 10,14%. Toutefois, entre 2022 et 2023, elles ont connu une hausse de 7 396,28 millions de FCFA. Entre 2024 et 2025, les ANANF passent de 52 548,26 millions de FCFA à 50 697,23 millions de FCFA.

IV.2.2. Dépenses par type de collectivités territoriales

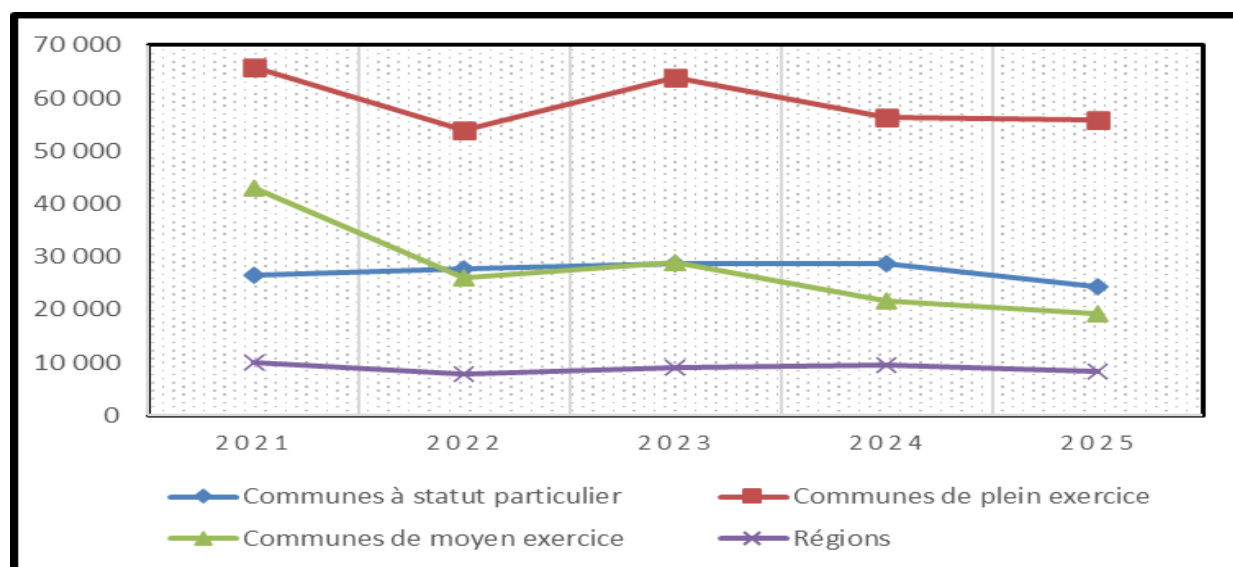
Par type de CT et à l'image des recettes, les dépenses sont influencées par celles des communes de plein exercice qui passent de 65 779,16 millions de FCFA en 2021 à 55 925,25 millions de FCFA en 2025, soit un taux de régression annuel moyen de 3,98%. Toutefois, ces dernières connaissent une hausse de 18,70% entre 2022 et 2023. En 2025, elles connaissent une baisse de 0,68% pour s'établir à 55 925,25 millions de FCFA.

Pour les dépenses des communes à statut particulier, elles s'établissent à 24 380,80 millions de FCFA en 2025 avec une régression moyenne de 2,02% par an sur la période. Elles enregistrent un pic de 11,20% en 2024. En 2025, elles connaissent une baisse de 14,96% pour s'établir à 24 380,80 millions de FCFA

Concernant les dépenses des communes de moyen exercice, elles ont régressé en moyenne de 18,27% par an sur la période pour s'établir à 19 153,39 millions de FCFA en 2025. De 2021 à 2022, celles-ci ont connu une baisse de 21,93% passant de 42 929,00 millions de FCFA à 26 164,18 millions de FCFA. En 2025, elles ont baissé de 11,49% pour s'établir à 19 153,39 millions de FCFA.

Quant aux dépenses des régions, elles enregistrent une baisse moyenne annuelle de 4,57% passant de 9 940,15 millions de FCFA en 2021 à 8 243,34 millions de FCFA en 2025. En 2022, les dépenses des régions régressent de 10,76% par rapport à 2021 pour s'établir à 7 916,40 millions de FCFA. Toutefois, elles ont connu une augmentation de 20,38% sur la période 2022-2024 avant de s'établir à 8 243,34 millions de FCFA en 2025, soit un taux de régression de 13,50%.

GRAPHIQUE 77 : EVOLUTION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITES (EN MILLIONS DE FCFA)

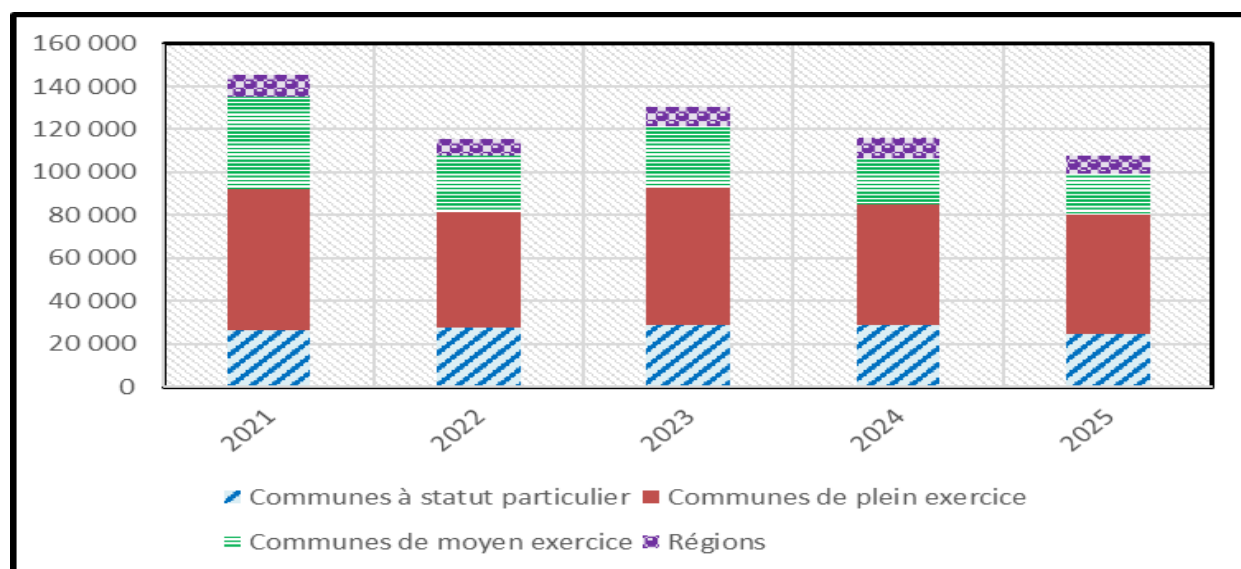


Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

En termes de structure, les dépenses annuelles moyennes des communes de plein exercice représentent 48,24% des dépenses des CT contre 22,29% pour les communes à statut particulier, 22,16% pour les communes de moyen exercice et 7,31% pour les régions.

En 2025, la proportion des dépenses des communes de plein exercice dans celles de l'ensemble des CT passent en tête avec 51,93% suivies des dépenses des communes à statut particulier avec 22,64%, de celles des communes de moyen exercice de 17,78% et de celles des régions de 7,65%.

GRAPHIQUE 78 : STRUCTURE DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITES (EN %)



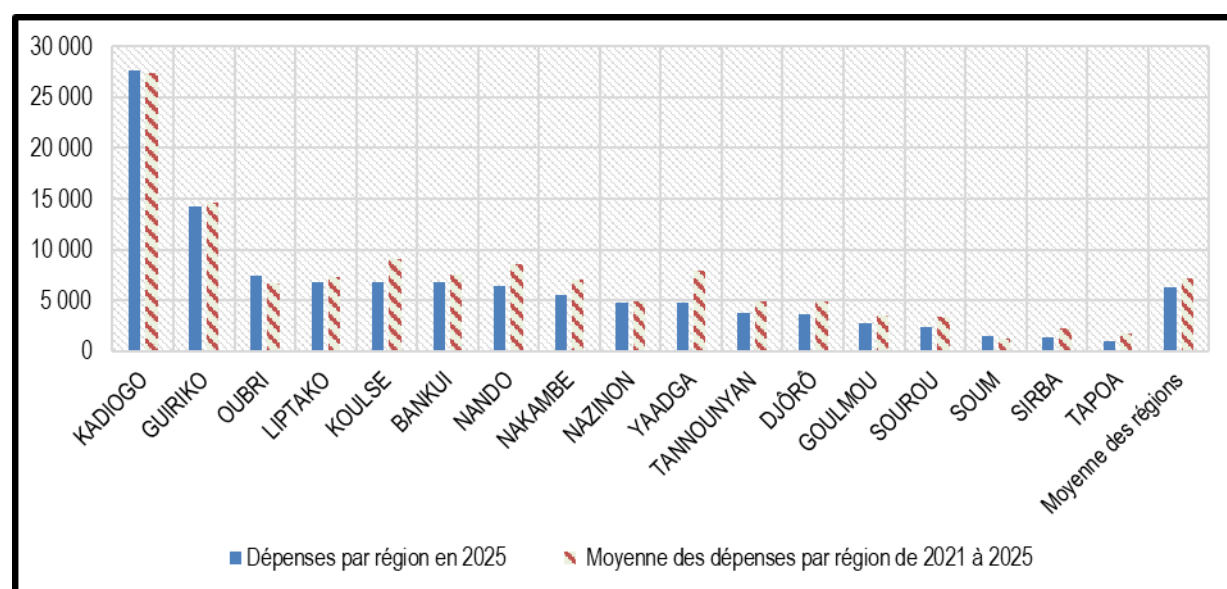
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

IV.2.3. Dépenses des collectivités territoriales par région administrative

En moyenne, les dépenses des collectivités territoriales par région s'affichent à 123 072,09 millions de FCFA par an. Les régions abritant les communes à statut particulier, à savoir celles du Kadiogo et du Guiriko, sont respectivement première et deuxième avec des dépenses annuelles moyennes respectives de 27 284,58 millions de FCFA et de 14 593,81 millions de FCFA sur l'ensemble de la période. En revanche, les régions de la Tapoa et du Soum se classent en dernière position avec respectivement des dépenses annuelles moyennes de 1 709,90 millions de FCFA et de 1 263,54 millions de FCFA.

En 2025, les régions administratives du Kadiogo et du Guiriko cumulent à elles seules 38,84% des dépenses des CT, tandis que celle de la Tapoa enregistre la plus faible proportion de dépenses (0,95%).

GRAPHIQUE 79 : DEPENSES DES COLLECTIVITES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

IV.3. Transactions sur actifs financiers et passifs

Il s'agit d'analyser les transactions sur actifs financiers et passifs du TOF-CT de façon globale, par type de CT et par région administrative.

IV.3.1. Transactions sur actifs financiers et passifs de l'ensemble des CT

Les transactions sur actifs financiers et passifs comprennent les acquisitions nettes d'actifs financiers et les accumulations nettes de passifs, classées selon le critère de résidence (intérieur ou extérieur).

A l'exception de 2022 et 2025, les acquisitions nettes d'actifs financiers se sont soldées positivement sur toute la période. Cela signifie que les acquisitions d'actifs financiers sont plus importantes que leurs cessions. Les instruments qui composent ces actifs financiers sont essentiellement les numéraires et dépôts ainsi que les autres comptes à recevoir.

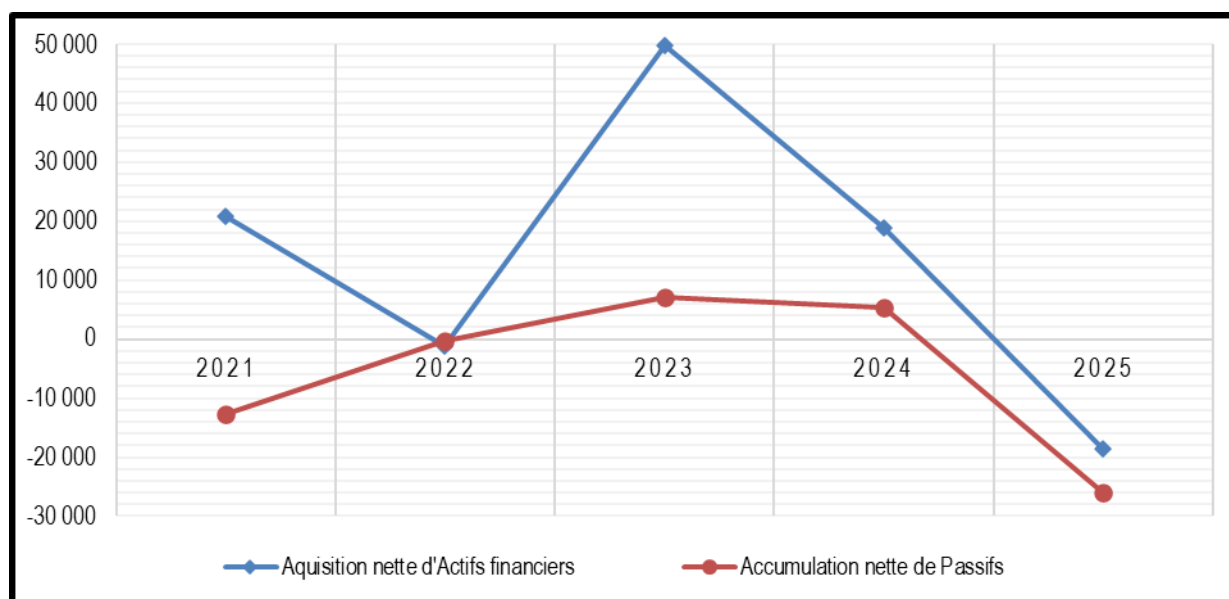
Le niveau de 2022 (-1 276,57 millions de FCFA) résulte de la diminution importante de numéraire et dépôts (-3 145,06 millions de FCFA) et de la hausse des autres comptes à recevoir (1 834,01 millions de FCFA) et celui de 2025 (-18 669,61 millions de FCFA) s'explique par la baisse des numéraires et dépôts (-18 613,13 millions de FCFA) et des autres comptes à recevoir (-39,54 millions de FCFA). Ces niveaux négatifs s'expliquent notamment par le non-transfert des ressources du FMD et de la réception d'une partie des transferts de l'ADCT et, l'autre partie ayant été transférée en 2023.

En 2025, après une amélioration du solde des acquisitions nettes d'actifs financiers de 50 978,65 millions de FCFA en 2023 par rapport à 2022, elles connaissent une baisse de 37 550,62 millions de FCFA pour se situer à -18 669,61 millions de FCFA.

L'accumulation nette de passifs est restée négative sur toute la période excepté les années 2023 et 2024, traduisant une diminution des passifs plus importants que leur augmentation. Les niveaux de 2023 et 2024 (respectivement de 7 154,97 millions de FCFA et de 5 265,45 millions de FCFA) résultent d'une hausse des autres comptes à payer et d'une diminution des crédits. Cette situation est consécutive à la dissolution des conseils de CT à la suite du coup d'Etat de janvier 2022 ; chose qui a mis un coup d'arrêt à l'émission de mandats au cours de la journée complémentaire ; période pendant laquelle se constitue l'essentiel du passif.

L'accumulation nette de passifs est passée de 5 265,45 millions de FCFA en 2024 à -26 072,07 millions de FCFA en 2025, soit une baisse de 31 337,53 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 80 : EVOLUTION DES ACQUISITIONS NETTES D'ACTIFS FINANCIERS ET DES ACCUMULATIONS NETTES DE PASSIFS (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

IV.3.2. Transactions sur actifs financiers et passifs par type de collectivité

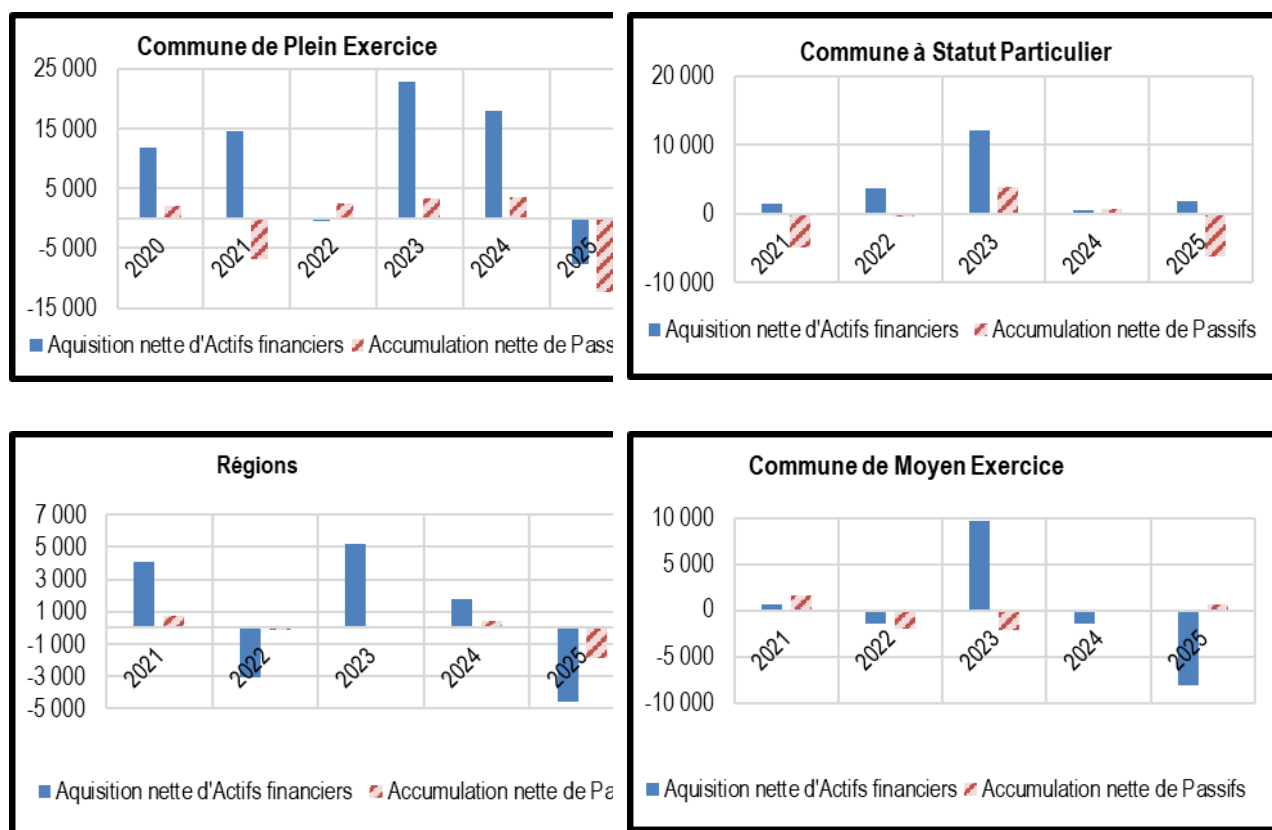
Les communes de plein exercice enregistrent une acquisition nette d'actifs financiers de 9 448,96 millions de FCFA en moyenne par an contre 3 929,95 millions de FCFA pour les communes à statut particulier, 673,24 millions de FCFA pour les régions et -147,38 millions de FCFA pour les communes de moyen exercice.

En 2025, seules les communes à statut particulier affichent un solde positif d'acquisitions nettes d'actifs financiers de 1 773,80 millions de FCFA contre les régions, les communes de plein exercice et celles de moyen exercice qui présentent respectivement des soldes négatifs de 4 591,64 millions de FCFA, 7 714,66 millions de FCFA et 8 137,10 millions de FCFA.

Sur la période sous revue, les communes affichent un niveau annuel moyen de passif négatif. Ainsi, les communes de plein exercice ont un niveau annuel moyen de passifs de -1 925,39 millions de FCFA, -1 362,17 millions de FCFA pour les communes à statut particulier, -1 362,17 millions de FCFA pour les communes de moyen exercice et -188,06 millions de FCFA pour les régions.

En 2025, les communes affichent toujours une diminution de leurs passifs, soit 1 904,50 millions de FCFA pour les régions, 5 771,57 millions de FCFA pour les communes de moyen exercice, 6 144,62 millions de FCFA pour les communes à statut particulier et 12 251,38 millions de FCFA pour les communes de plein exercice.

GRAPHIQUE 81 : TRANSACTIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS PAR TYPE DE COLLECTIVITE (EN MILLIONS DE FCFA)



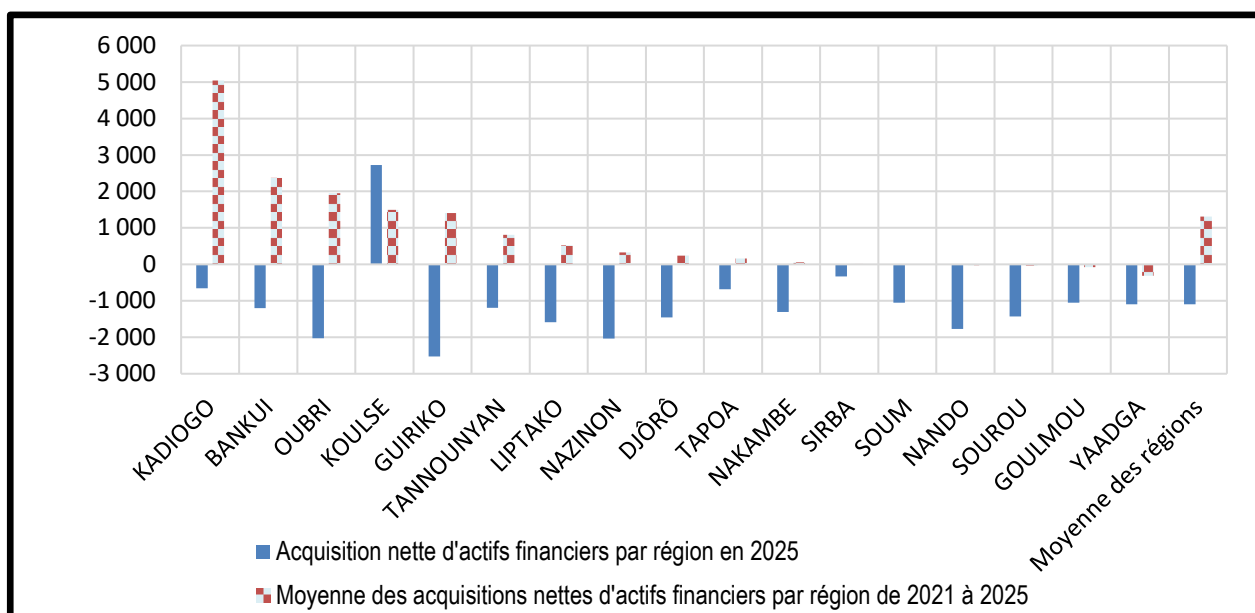
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

IV.3.3. Transactions sur actifs financiers et passifs par région administrative

En termes d'acquisition nette d'actifs financiers, les régions du Kadiogo et de Bankui présentent les niveaux moyens annuels les plus élevés sur la période avec respectivement 5 037,96 millions de FCFA et 2 373,49 millions de FCFA. Les régions du Soum et de Nando enregistrent les niveaux moyens les plus faibles avec respectivement -10,02 millions de FCFA et -22,51 millions de FCFA.

En 2025, seule la région des Koulsé a enregistré une augmentation nette d'actifs financiers (2 727,28 millions de FCFA).

GRAPHIQUE 82 : ACQUISITION NETTE DES ACTIFS FINANCIERS DES COLLECTIVITES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



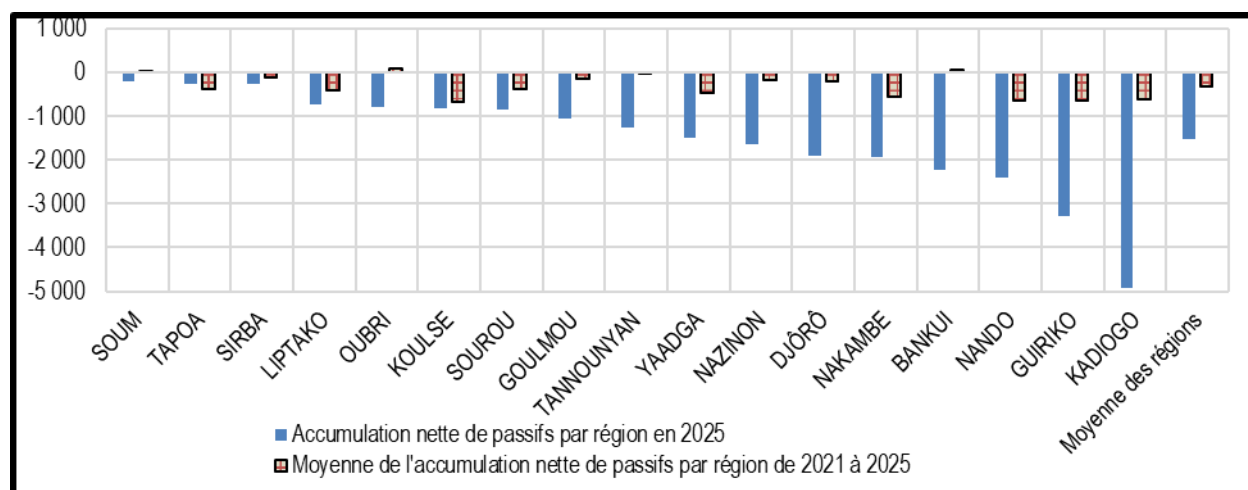
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

Au cours de la période sous revue, quatorze régions administratives ont enregistré en moyenne des diminutions de leurs passifs notamment les crédits fournisseurs. Ainsi, les régions des Tannounyan (-31,12 millions de FCFA) et de la Sirba (-113,14 millions de FCFA) présentent les plus importantes baisses.

En termes d'accumulation nette de passifs, les régions de Oubri et de Bankui présentent les niveaux moyens annuels les plus élevés sur la période avec respectivement 92,69 millions de FCFA et 69,73 millions de FCFA.

En 2025, toutes les régions enregistrent une diminution de passifs.

GRAPHIQUE 83 : ACCUMULATION NETTE DE PASSIFS DES COLLECTIVITES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

IV.4. Soldes caractéristiques du TOF-CT

Il s'agit d'analyser les soldes caractéristiques du TOF-CT de façon globale, par type de CT et par région administrative. Deux soldes caractéristiques seront analysés à savoir : le solde net de gestion (SNG) et la Capacité/Besoin de financement.

IV.4.1. Soldes caractéristiques de l'ensemble des collectivités territoriales

Le solde net de gestion des opérations financières qui correspond à la différence entre les recettes et les charges, reflète la variation de la valeur nette issue des transactions. Il s'agit d'une mesure de la viabilité avant la prise en compte de l'investissement net. Il a enregistré une régression moyenne de 15,03% par an entre 2021 et 2025, marquée par de fortes contractions (-55,85% et -33,97% constatées respectivement en 2022 et en 2024). Le SNG est ressorti positif sur l'ensemble de la période, passant de 111 447,57 millions de FCFA en 2021 à 58 095,69 millions de FCFA en 2025, avec un niveau moyen annuel de 77 022,62 millions de FCFA. Cette situation indique que globalement les recettes des collectivités suffisent à couvrir l'ensemble de leurs charges.

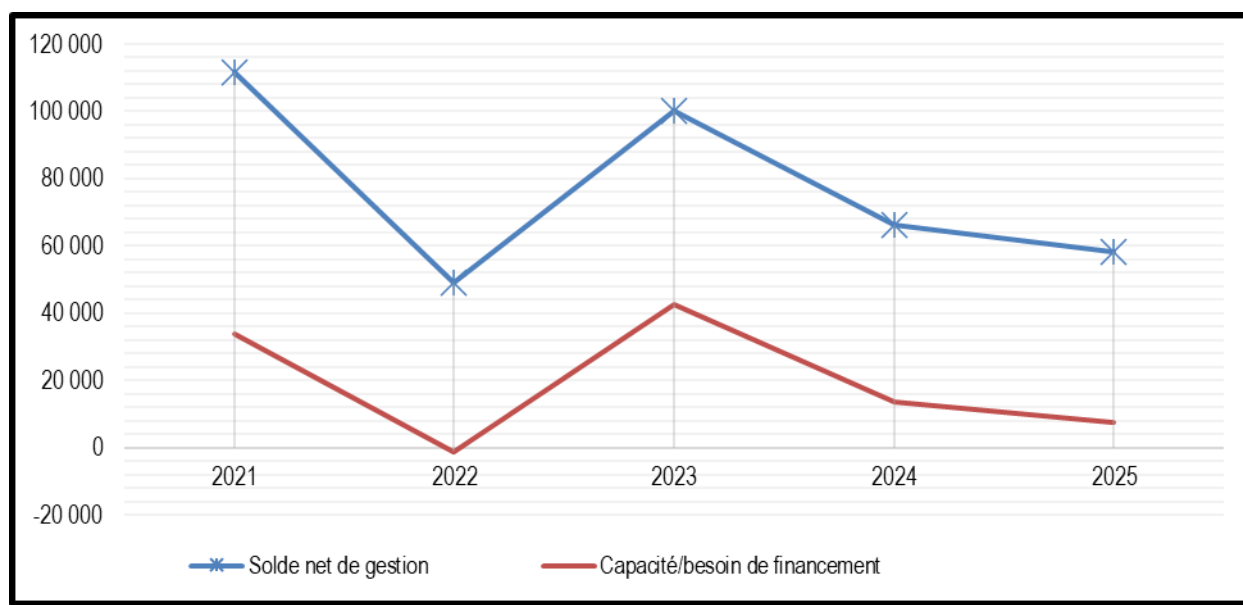
La capacité ou le besoin de financement est un indicateur synthétique de l'apport en ressources financières des CT aux autres sous-secteurs de l'économie. Il peut donc être considéré comme un indicateur de l'impact financier des activités des CT sur le reste des autres sous-secteurs de l'administration publique et des autres secteurs de l'économie.

Excepté l'année 2022, les CT enregistrent une capacité de financement. Ainsi, sur la période sous revue, il est enregistré un niveau annuel moyen de capacité de financement de 19 237,92 millions

de FCFA. En 2022, les CT présentent un besoin de financement de 1 055,32 millions de FCFA qui s'explique par le fait qu'elles n'ont pas bénéficié de transfert des ressources du FMD et de la totalité des ressources de l'ADCT.

En 2025, les CT affichent une diminution de leur capacité de financement de 6 217,10 millions de FCFA pour se solder à 7 398,46 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 84 : EVOLUTION DES SOLDES CARACTERISTIQUES DES TOF-CT



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

IV.4.2. Soldes caractéristiques par type de collectivité territoriales

Sur la période sous revue, les communes de plein exercice enregistrent un solde net de gestion de 11 373,55 millions de FCFA en moyenne par an contre 10 349,66 millions de FCFA pour les communes à statut particulier, 1 710,95 millions de FCFA pour les communes de moyen exercice et 861,30 millions de FCFA pour les régions.

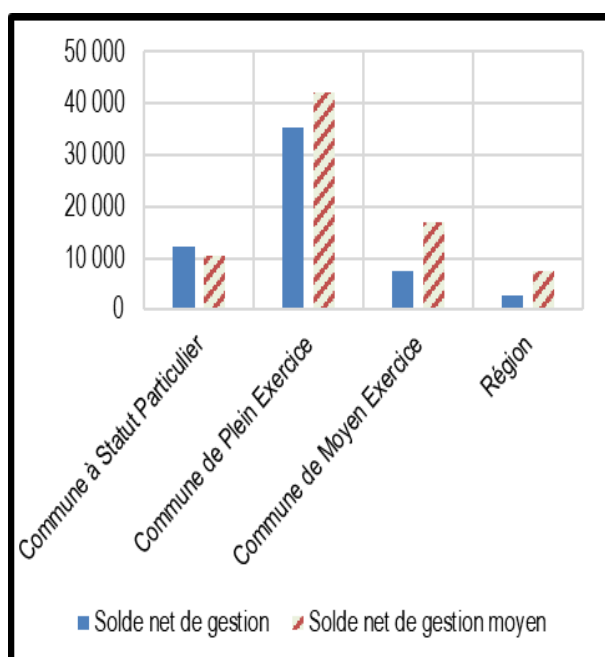
En 2025, les communes de plein exercice, les communes à statut particulier, les communes de moyen exercice et les régions affichent respectivement des niveaux de solde net de gestion de 35 362,75 millions de FCFA, de 12 216,21 millions de FCFA, 7 601,74 millions de FCFA et de 2 914,98 millions de FCFA.

Sur la période 2021 à 2025, les communes de plein exercice affichent en moyenne annuelle une capacité de financement de 11 373,55 millions de FCFA contre 5 292,12 millions de FCFA pour les communes à statut particulier, 1 710,95 millions de FCFA pour les communes de moyen exercice et 861,30 millions de FCFA pour les régions.

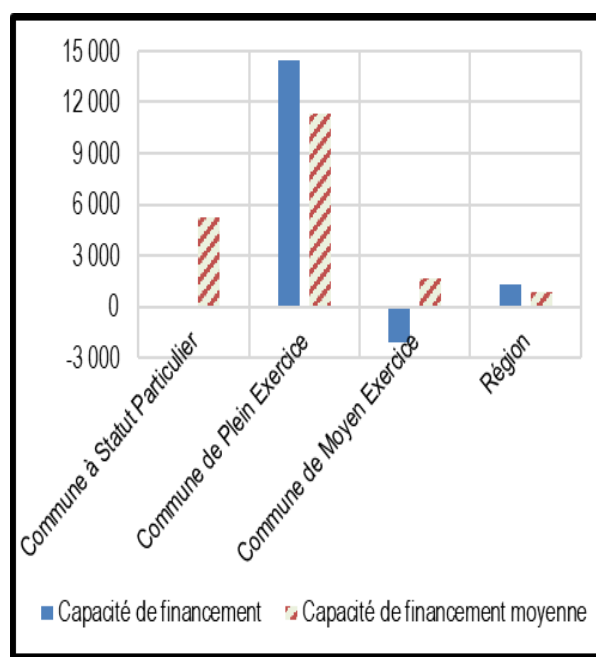
Toutefois, en 2022, les communes de plein exercice et les régions affichent respectivement un besoin de financement de 2 983,04 millions de FCFA et de 2 908,56 millions de FCFA. Les communes de moyen exercice enregistrent aussi un besoin de financement de 2 096,29 millions de FCFA en 2024.

En 2025, les communes de moyen exercice et les régions affichent des besoins de financement respectifs de 2 365,53 millions de FCFA, de 2 687,14 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 85 : SOLDES NETS DE GESTION PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 86 : CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE (EN MILLIONS DE FCFA)



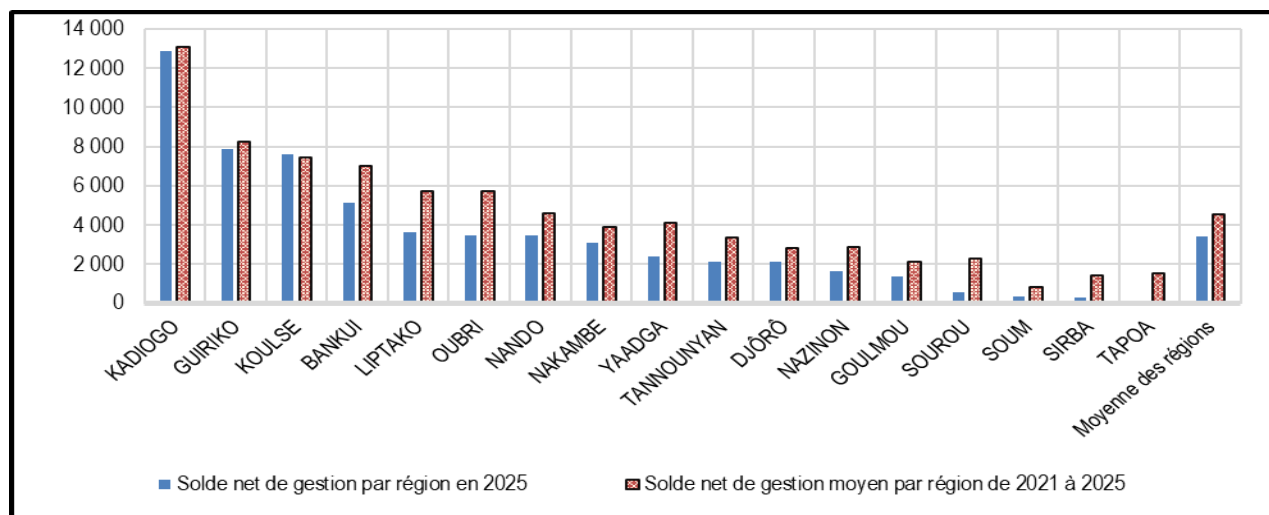
Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

IV.4.3. Soldes caractéristiques par région administrative

Les régions du Kadiogo et du Guiriko présentent les niveaux annuels moyens les plus élevés en termes de solde net de gestion sur la période avec respectivement 13 097,06 millions de FCFA et 8 253,40 millions de FCFA. Les régions de la Sirba et du Soum enregistrent les niveaux moyens les plus faibles avec respectivement un montant de 1 421,98 millions de FCFA et 813,15 millions de FCFA.

En 2025, les régions du Kadiogo et du Guiriko enregistrent les soldes nets de gestion les plus importants avec des montants respectifs de 12 880,78 millions de FCFA et de 7 879,51 millions de FCFA. Quant aux régions de la Sirba et de la Tapoa, elles affichent les soldes nets de gestion les moins élevés avec des niveaux respectifs de 299,27 millions de FCFA et de 36,48 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 87 : SOLDE NET DE GESTION PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)

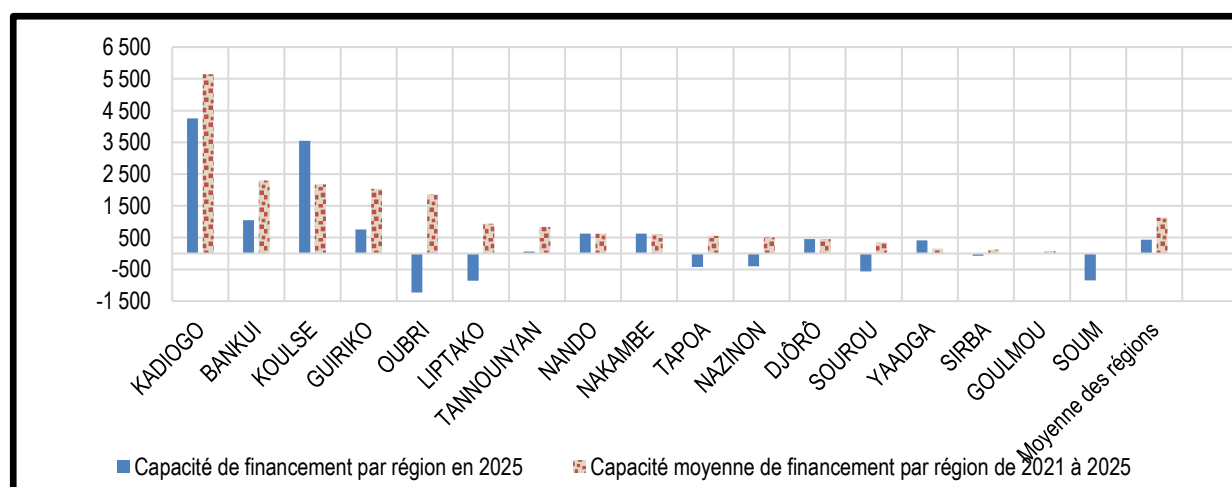


Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

Les régions du Kadiogo et de Bankui présentent les niveaux annuels moyens les plus élevés en termes de capacité de financement sur la période avec respectivement 5 645,13 millions de FCFA et 2 303,76 millions de FCFA. La région du Soum enregistre un niveau moyen de besoin de financement de 10,22 millions de FCFA.

En 2025, les régions du Kadiogo et des Koulsé présentent les capacités de financement les plus élevées avec des montants respectifs de 4 253,40 millions de FCFA et 3 546,51 millions de FCFA. Les régions de Oubri et du Liptako enregistrent les besoins de financement les plus importants avec respectivement 1 226,44 millions de FCFA et 855,21 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 88 : CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

CONCLUSION

Au terme de l'analyse des opérations financières des collectivités territoriales (CT) sur la période 2021-2025, le présent rapport met en évidence une situation financière globalement contrastée, marquée à la fois par des progrès en 2025 et par des fragilités structurelles. La dynamique des finances locales demeure fortement tributaire du niveau de mobilisation des ressources propres, des transferts de l'État et des appuis extérieurs, tandis que les contraintes sécuritaires, budgétaires et institutionnelles continuent d'affecter la capacité des CT à programmer et exécuter leurs budgets.

S'agissant des recettes, leur évolution sur la période traduit une tendance globalement baissière, avec des disparités importantes entre types de collectivités et régions. Cette situation confirme la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources propres et d'améliorer la régularité et la prévisibilité des transferts et dotations de l'État, afin de consolider l'autonomie financière des CT et leur capacité à assurer durablement les compétences qui leur sont dévolues.

Concernant les dépenses, leur niveau et leur structure témoignent d'une prédominance des dépenses de fonctionnement, même si la part consacrée à l'investissement demeure globalement conforme à l'exigence réglementaire. La baisse observée en 2025 s'explique notamment par les restrictions budgétaires, la suspension de certains transferts et financements ainsi que par les effets de la crise sécuritaire. L'enjeu demeure donc d'améliorer l'absorption des crédits et l'efficacité de la dépense, tout en préservant les investissements indispensables au développement local.

L'analyse du compte de patrimoine et des indicateurs financiers fait ressortir un patrimoine principalement constitué d'actifs immobilisés, mais également des insuffisances dans la connaissance et la comptabilisation exhaustive du patrimoine. L'amélioration de la marge brute en 2025 et la progression de l'effort d'autofinancement constituent des signaux encourageants, sans toutefois remettre en cause la dépendance encore importante des CT aux ressources externes pour financer leurs investissements.

Enfin, le TOF-CT offre une lecture consolidée de la situation financière des collectivités et permet d'apprécier leur solde net de gestion ainsi que leur capacité ou besoin de financement. Son analyse confirme l'importance d'une gestion financière plus rigoureuse, fondée sur une meilleure mobilisation des recettes, une programmation réaliste des dépenses, une amélioration de l'exécution budgétaire et un suivi régulier des équilibres financiers. Ces leviers apparaissent essentiels pour renforcer la soutenabilité des finances locales et faire des collectivités territoriales de véritables acteurs du développement économique et social du Burkina Faso.

Concepts	Définitions
Actif	Ensemble des biens meubles et immeubles, des disponibilités et des créances d'une entité donnée. C'est un élément identifiable du patrimoine d'une entité ou d'un agent économique (ménage, entreprise, etc.) ayant une valeur économique positive, c'est-à-dire générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont cette entité attend un avantage économique futur.
Besoin en fonds de roulement	Somme nécessaire qu'une entité doit mobiliser pour financer le décalage entre les décaissements et les encaissements, assurant ainsi la continuité de ses activités à court terme.
Bien-être par habitant	Niveau de vie moyen et satisfaction matérielle d'une population. Il traduit le bien-être procuré à chaque habitant par le fonctionnement courant d'une entité.
Bilan	Document d'ordre financier qui fournit l'information sur la situation financière d'une CT établi à la fin de la période comptable
Capacité d'Autofinancement	Ensemble des ressources internes dégagées par la CT pour financer ses investissements. Il correspond aux ressources propres d'investissement dont le prélèvement obligatoire sur les ressources propres de fonctionnement.
Classification fonctionnelle des dépenses administrations publiques	Classification détaillée des dépenses par fonctions ou par objectifs socio-économiques que les administrations publiques s'efforcent d'atteindre au moyen de différents types de dépenses. Elle répartit les dépenses des administrations publiques en dix (10) catégories selon leur finalité
Commune	Collectivité Territoriale de base, elle est organisée soit en quartiers, en secteurs et en villages, soit en secteurs ou en villages (article 31 du CGCT). On distingue trois (03) types de communes : la commune de moyen exercice, la commune de plein exercice et la commune à statut particulier.
Commune à statut particulier	Commune à statut particulier est une collectivité territoriale dont l'agglomération principale comprend une population d'au moins un million (1 000 000) habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins cinq milliards (5 000 000 000) de francs CFA (article 46 du CGCT). La commune à statut particulier est organisée en arrondissements. Seules les communes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso bénéficient de ce statut

Concepts	Définitions
Commune de moyen exercice	Commune de moyen exercice est une collectivité territoriale regroupant soit des quartiers, des secteurs et des villages, soit des villages et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles inférieures à cinquante millions (50 000 000) de francs CFA (article 39 du CGCT).
Commune de plein exercice	Commune de plein exercice est une collectivité territoriale regroupant soit des quartiers, des secteurs et des villages, soit des villages et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles supérieures ou égales à cinquante millions (50 000 000) de francs CFA et inférieures à cinq milliards (5 000 000 000) de francs CFA (article 42 du CGCT).
Effort d'autofinancement	Capacité des CT à financer leur investissement par le prélèvement des recettes propres de fonctionnement. Il est mesuré par le ratio de la capacité d'autofinancement sur les investissements
Effort d'équipement par habitant	Effort consenti par une municipalité en vue de fournir aux populations les équipements à même de contribuer à leur bien-être. Il est significatif de son engagement financier à moderniser, étendre et entretenir son patrimoine public au service des citoyens.
Epargne budgétaire	Capacité d'autofinancement disponible pour accroître les recettes de la section d'investissement. Elle traduit la capacité de la collectivité territoriale à financer ses investissements sur ses ressources de fonctionnement
Fonds de roulement	Excédent des ressources stables par rapport aux emplois durables d'une entité, permettant de financer les dépenses courantes avant encaissements, garantissant ainsi la continuité des services publics sans recours immédiat aux emprunts à court terme.
Indicateur	Grandeur spécifique observable et mesurable qui peut servir à montrer les changements obtenus ou les progrès accomplis par un programme en vue de la réalisation d'un effet spécifique.
Marge brute	Aussi appelé marge d'autofinancement courante, elle correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement.
Passif	Ensemble des obligations financières et des dettes envers des tiers d'une entité ainsi que ses ressources internes qui ont servi à financer son actif.

Concepts	Définitions
Receveur des CT	Comptable public en deniers et valeurs de la Commune ou de la Région. C'est un comptable direct du Trésor régulièrement habilité pour effectuer à titre exclusif, au nom de la CT, des opérations de recettes, de dépenses, de maniement de titres, soit au moyen de fonds et valeurs dont il a la garde, soit par virement interne d'écritures, soit par l'intermédiaire d'autres comptables.
Région	A la fois CT et Circonscription administrative, elle est administrée par le président du conseil régional assisté par un premier et un deuxième vice-président. Elle est constituée de l'ensemble des communes qui la composent sans enclave territoriale. Il existe dix-sept (17) régions au Burkina Faso (décret 2025-1012/PF/PRIM/MATM/MEF portant réorganisation du territoire national en circonscriptions administratives du 07 août 2025).
Trésorerie nette	Solde entre les liquidités disponibles d'une entité et ses dettes financières à court terme. Elle mesure sa capacité immédiate à couvrir ses engagements financiers et à financer son activité courante.
Définitions selon le Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP-2014)	
Acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF)	Transactions des administrations publiques qui modifient leur investissement net en actifs non financiers. Les actifs non financiers sont des actifs économiques autres que les actifs financiers. Ils constituent des réserves de valeur et procurent des avantages, soit par le biais de leur utilisation dans la production de biens et de services, soit sous la forme de revenus de la propriété et de gains de détention.
Autres recettes	Toutes les recettes à recevoir à l'exception des impôts, des cotisations sociales et des dons.
Charges	Transactions qui diminuent la valeur nette. Selon la définition figurant dans les SFP, elles ont des entrées de contrepartie, sous forme soit d'une baisse des actifs, soit d'une hausse des passifs, ce qui a pour effet de réduire la valeur nette.
Consommation de capital fixe (CCF)	Transaction interne qui représente la diminution de la valeur des actifs fixes due à leur utilisation répétée ou continue dans le processus de production.
Dépenses	Ensemble des charges et des transactions sur actifs non financiers
Dons	Transferts que les unités d'administration publique reçoivent d'autres unités d'administration publique, résidentes ou non résidentes, ou d'organisations

Concepts	Définitions
	internationales et qui ne satisfont pas à la définition d'un impôt, d'une subvention ou d'une cotisation sociale.
Recettes	Transactions qui augmentent la valeur nette. Les transactions de recettes, telles que définies dans les SFP, ont des entrées de contrepartie, sous forme soit d'une hausse des actifs, soit d'une baisse des passifs, qui ont pour effet d'accroître la valeur nette.
Recettes fiscales	Montants obligatoires sans contrepartie que les unités d'administration publique doivent recevoir des unités institutionnelles, en espèces ou en nature. Seule une unité d'administration publique peut recevoir des recettes sous la forme d'impôts.
Résidence	Correspond au territoire économique où l'unité institutionnelle a le plus d'attaches (autrement dit, là où se trouve son principal centre d'intérêt économique). Selon les recommandations statistiques internationales, la résidence ne repose pas sur des critères de nationalité ou sur des critères juridiques, encore qu'elle puisse être analogue aux concepts de résidence retenus dans de nombreux pays pour le contrôle des changes, la fiscalité ou autres objectifs.
Solde net de gestion	Représente les recettes moins les charges. Il est aussi égal à la variation de la valeur nette due aux transactions. C'est un indicateur synthétique de la viabilité des opérations financières de l'État.
Tableau des Opérations Financières de l'Etat	Instrument statistique cohérent qui permet de mesurer d'une part, l'activité des administrations publiques et leur impact sur les autres secteurs de l'économie et d'autre part, l'interaction entre les finances publiques et les différents agrégats macro-économiques (balance des paiements, situation monétaire, épargne et investissement). Il est essentiel pour la formulation, le suivi et la coordination des politiques budgétaires.
Transactions sur actifs financiers et passifs	Transactions qui modifient les actifs financiers et les passifs des administrations publiques.

ANNEXES

I.1. Procédure budgétaire des collectivités territoriales

La procédure budgétaire des collectivités territoriales est encadrée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Dans ce corpus juridique, on peut citer :

- ✓ la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances ;
- ✓ la loi n°055-2004/AN/ du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs¹⁵ ;
- ✓ la loi n°014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des CT au Burkina Faso ;
- ✓ le décret n°2019-0575/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 05 juin 2019 portant régime financier et comptable des collectivités territoriales au Burkina Faso et son modificatif, le décret n°2023-0995/PRES-TRANS/PM/MEFP/MATDS du 14 août 2023 ;
- ✓ le décret n°2019-0621/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 14 juin 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales du Burkina Faso et son modificatif, le décret n°2021-1272/PRES/PM/MINEFID/MATD du 09 décembre 2021 ;
- ✓ le décret n°2022-118/PRES/TRANS/PM/MATDS/MEFP du 03 mai 2022 portant conditions d'installation, composition, organisation, attributions et fonctionnement de délégation spéciale dans une collectivité territoriale¹⁶.
- ✓ le décret n°2025-1012/PF/PRIM/MATM/MEF du 07 août 2025 portant réorganisation du territoire national en circonscriptions administratives.

Le décret n°2019-0621/PRES/PM/MINEFID/MATDC décline l'ensemble des comptes utilisés dans la gestion budgétaire des CT. Il les décrit selon :

- ✓ une classification par nature qui définit 4 classes de comptes : 1, 2, 6 et 7 ;
- ✓ une classification fonctionnelle qui distingue 9 divisions.

¹⁵ Remplacée par la loi n°024-2025/ALT du 30 décembre 2025 portant Code général des collectivités territoriales.

¹⁶ Remplacé par le décret n°2026-0279/PF/PRIM/MATM/MEF du 16 mars 2026 portant composition et modalités d'installation des délégations spéciales dans une collectivité territoriale.

Conformément aux dispositions du régime financier et comptable des collectivités territoriales, la procédure budgétaire des collectivités territoriales comprend l'élaboration, l'adoption, l'approbation et l'exécution du budget local.

1.1.1. Elaboration, adoption et approbation du budget local

Le budget local est élaboré par le président de la délégation spéciale de CT, adopté par ladite délégation¹⁷ et approuvé par l'autorité de tutelle après examen par la commission technique d'approbation des budgets de CT.

1.1.1.1 Elaboration du budget des collectivités territoriales

Le processus d'élaboration du budget des CT est déclenché par la diffusion de la circulaire budgétaire conjointe des ministres chargés des finances et des collectivités territoriales.

La circulaire budgétaire fixe les conditions dans lesquelles se préparent et s'exécutent les budgets des collectivités territoriales pour l'année considérée. Elle contient des indications visant une bonne prévision budgétaire et paraît au plus tard le 30 juin de l'année précédant celle donnant son nom au budget.

A la réception de la circulaire budgétaire, l'ordonnateur convoque une réunion interne en vue de son appropriation et de son exploitation. Une circulaire interne est initiée et adressée aux différentes structures de la collectivité territoriale ainsi que les services partenaires pour encadrer leurs propositions de recettes et de dépenses.

A la suite des propositions des différentes structures, l'ordonnateur convoque la commission technique d'arbitrage du budget qui statue sur celles-ci et arrête l'avant-projet de budget équilibré en recettes et en dépenses.

1.1.1.2 Adoption du budget des collectivités territoriales

Avant le vote du projet de budget de la CT par la délégation spéciale de CT, celui-ci est soumis à l'examen de la « Commission des affaires économiques, financières et budgétaires (CAEFB) ». Cette commission examine et soumet à la délégation spéciale, un rapport faisant état de ses principaux constats ainsi que des propositions concrètes facilitant son vote et son adoption.

¹⁷ Toutefois, les délégations spéciales de collectivités territoriales prennent fin avec la mise en place des conseils de collectivité territoriale élus.

Après l'étape de la CAEFB, le projet de budget est soumis à la délégation spéciale de CT qui se réunit en session ordinaire dans les conditions définies par les textes législatifs et réglementaires pour son adoption. Le vote du budget se fait toujours à la majorité des délégués présents.

1.1.1.3 Approbation du budget des collectivités territoriales

Les budgets votés sont transmis à l'autorité de tutelle pour approbation. Dans cette optique, les commissions techniques d'approbation mises en place sont saisies pour l'examen des différents documents budgétaires. Les budgets des CT sont par la suite approuvés conjointement par le ministre chargé des finances et celui chargé des collectivités territoriales qui peuvent déléguer ce pouvoir à leurs représentants au niveau local.



1.1.2. Exécution du budget local

Le budget d'une CT est constitué des opérations de recettes et de dépenses et son exécution fait appel à des acteurs.

1.1.2.1 Les acteurs chargés de l'exécution du budget

Les acteurs chargés de l'exécution du budget sont principalement les ordonnateurs et les comptables publics.

Ainsi, la loi n°024-2025/ALT du 30 décembre 2025, nouveau Code général des collectivités territoriales entré en vigueur en 2026, dispose que l'ordonnateur de la commune de plein exercice est le maire (art 185), celui de la commune de moyen exercice est le Président de la délégation spéciale communale (art 268). Quant à la région, l'ordonnateur est le Président du conseil régional (art 280).

Les ordonnateurs du budget de CT prescrivent l'exécution des recettes et des dépenses de la collectivité territoriale. En effet, ils assurent les opérations administratives d'exécution des budgets (l'engagement et/ou les opérations d'assiettes, les liquidations et les ordonnancements). Outre ces opérations, l'ordonnateur émet les ordres de mouvements affectant les biens et matières de la CT soit par cession ou par nouvelle acquisition.

En fin de gestion, l'ordonnateur élabore le compte administratif qui est soumis à l'organe délibérant en même temps que le compte de gestion du receveur de CT.

Le receveur de CT est le comptable principal de la CT. A ce titre, il assure le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et la tenue de la comptabilité en deniers et valeurs de ces

dernières conformément à l'arrêté n°2021-415/MINEFID/SG/DGTCP/DELF du 28 juillet 2021 portant plan comptable des collectivités territoriales du Burkina Faso.

Ce plan comptable est composé de comptes regroupés par catégories homogènes dénommées classe qui comprennent :

- ✓ cinq (5) classes de comptes de bilan numérotées de 1 à 5 ;
- ✓ deux (2) classes de comptes de résultat numérotées 6 et 7 ;
- ✓ une (1) classe de comptes des engagements hors bilan et de comptes non budgétaires numérotée 8.

La codification des comptes du plan comptable est fondée sur le principe de la décimalisation.

Chaque classe est subdivisée en comptes identifiés par des codes ou spécifications numériques et établie en fonction des besoins d'informations comptables, l'arborescence et les principes d'élaboration.

La codification de base des comptes d'imputation retenue est limitée à quatre (4) chiffres au maximum comme suit :

- ✓ les chapitres à deux (2) chiffres ;
- ✓ les articles à trois (3) chiffres ;
- ✓ les paragraphes à quatre (4) chiffres.

Le plan comptable ne tient pas compte de la nomenclature fonctionnelle.

En tant que comptable principal, le receveur de CT produit un compte de gestion qu'il soumet au juge des comptes.

Outre ces deux principaux acteurs, l'exécution du budget fait intervenir d'autres catégories d'acteurs que sont les acteurs de la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DGCMEF) et de la Direction générale des impôts (DGI).

1.1.2.2 Les sources de financement des budgets des collectivités territoriales

En termes de financement, les CT s'appuient principalement sur les recettes propres, les transferts et subventions de l'Etat, les ressources issues des coopérations et les emprunts.

Les CT disposent de recettes propres pour assurer leur fonctionnement et fournir à leurs administrés les services nécessaires. Ces recettes proviennent des impôts et taxes, de l'exploitation des services et du domaine, de revenus divers et des produits de la fiscalité partagée.

En outre, elles bénéficient de transferts de la part de l'Etat à savoir les subventions et dotations liées aux compétences transférées dans le cadre de la décentralisation ainsi que d'autres transferts, dotations et subventions (ressources du fonds minier de développement, dotations globales, subventions, PTF, jumelages, etc.).

Les emprunts constituent également un moyen de financement pour le développement des CT. Ils pourraient servir à combler l'insuffisance des ressources au niveau local.

1.1.2.3 La typologie des charges des collectivités territoriales

Les charges des CT comprennent des dépenses ordinaires ou de fonctionnement et des dépenses extraordinaires ou d'investissement. Les dépenses de fonctionnement ont un caractère permanent et permettent à la CT de faire face à ses charges et obligations courantes. Les dépenses d'investissement permettent la réalisation des équipements, bâtiments et autres infrastructures, la réhabilitation de ces équipements et infrastructures ainsi que l'acquisition de matériels relatifs à ces travaux.

Les dépenses des CT sont obligatoires ou facultatives. Sont obligatoires pour les CT, les dépenses mises à leur charge par la loi¹⁸. Les dépenses obligatoires doivent nécessairement figurer au budget. Elles doivent faire l'objet d'ouverture de crédits suffisants avant qu'il ne soit possible à la CT d'inscrire des dépenses facultatives. Une dépense facultative ne peut être inscrite au budget que lorsqu'elle présente un caractère d'intérêt local.

Les dépenses d'investissement des CT doivent représenter au moins le tiers du montant total des prévisions de dépenses.

I.2. Processus d'élaboration du Tableau des opérations financières des collectivités territoriales

La production du Tableau des opérations financières des collectivités territoriales (TOF-CT) s'inscrit dans le cadre du décret n°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE), opérationnalisé par l'arrêté n°2019-00342/MINEFID/SG/DGTCP/DSOFE du 31 juillet 2019 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité d'élaboration et de validation des Statistiques de Finances Publiques (COMITE-SFP).

¹⁸ Loi n°014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales au Burkina Faso.

L'année 2018 a marqué le début effectif de l'élaboration du TOF-CT avec la production d'un TOF-CT expérimental sur la base des données de l'année 2017. Depuis lors, le processus s'est poursuivi et s'est amélioré. A ce jour, une série de TOF-CT couvrant la période 2015-2025 est disponible.

1.2.1. Sources des données pour la production du TOF-CT

Le Manuel des Statistiques de Finances Publiques (MSFP) 2014 constitue la référence méthodologique pour l'élaboration du TOF-CT.

La principale source de données utilisée pour l'élaboration du TOF-CT est la balance des comptes¹⁹ des collectivités territoriales produite par les receveurs des CT. Les budgets et les états financiers de la CT (situations détaillées de recettes et de dépenses, compte de gestion, etc.) sont également collectés afin de produire le TOF-CT prévisionnel et de corriger les éventuelles insuffisances de la balance.

1.2.2. Méthodologie d'élaboration du Tableau des opérations financières des collectivités territoriales

Le TOF-CT est directement produit à partir de la base de données par l'intermédiaire d'une table de passage. Cette dernière constitue le nœud central de l'élaboration du TOF-CT. Elle contient une colonne dédiée aux codes du MSFP 2014 selon la nature économique. Ces codes permettent de traduire les opérations comptables de la balance en opérations économiques conformes à la nomenclature du Tableau des opérations financières.

Les opérations sont codifiées suivant leur nature économique et le sens de fonctionnement de chaque compte. Cette codification s'est faite sur la base du lexique de la nomenclature budgétaire et des circulaires budgétaires des CT. Elle a été affinée avec l'aide des receveurs de CT et des chefs du service de l'action financière ainsi que des chefs du service des CT des Trésoreries régionales à l'occasion des ateliers d'échanges et de renforcement des capacités desdits acteurs sur les statistiques des CT.

¹⁹ Conformément à l'article 7 du décret n°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant tableau des opérations financières de l'Etat.

Les retraitements dans le TOF-CT concernent essentiellement :

- ✓ l'ensemble des opérations qui ne sont pas des transactions au sens du MSFP 2014. Elles ne sont donc pas codifiées. Il s'agit principalement du compte de report à nouveau, du résultat de fonctionnement, de l'excédent ordinaire capitalisé, du prélèvement sur les recettes de fonctionnement ;
- ✓ la réaffectation de certaines recettes pour tenir compte des principes du MSFP 2014. En effet, selon le manuel, l'impôt est attribué à l'unité d'administration publique qui exerce le pouvoir de lever l'impôt, fixe et modifie en dernière instance le taux d'imposition. Ainsi, les recettes décidées par l'Etat central mais recouvrées pour le compte des CT sont enregistrées en dons courants provenant des autres administrations publiques dans le TOF-CT ;
- ✓ les produits de cessions des éléments du patrimoine qui ne sont pas enregistrés comme des recettes, mais des diminutions d'actifs non financiers avec en contrepartie une augmentation d'actifs financiers ;
- ✓ les annulations de titres de paiement et les versements qui ne sont pas des recettes mais des réductions des dépenses ;
- ✓ les dégrèvements et restitutions sur impôts ainsi que les remboursements de trop perçu qui constituent des diminutions de recettes et non des dépenses ;
- ✓ les titres de paiement atteints par la déchéance quadriennale qui sont enregistrés en recettes ;
- ✓ les subventions ainsi que les transferts reçus de la part de l'Etat par les CT pour leur fonctionnement qui sont enregistrés en dons courants ;
- ✓ les subventions ainsi que les transferts reçus de la part de l'Etat par les CT pour l'investissement qui sont enregistrés en dons en capital ;
- ✓ les emprunts qui ne constituent pas des recettes, mais des augmentations de passifs.

I.3. Processus d'élaboration de la classification fonctionnelle des dépenses des collectivités territoriales

Les données sur la classification fonctionnelle des dépenses des CT ont été produites suivant la méthodologie du MSFP 2014. Pour ce faire, la base de données des CT est utilisée, à l'instar de la production du TOF-CT. Afin d'assurer la cohérence entre les données du TOF-CT et celles de la

classification fonctionnelle des dépenses des CT, une table de passage commune est utilisée. Dans cette table, à chaque compte budgétaire est associé à un code fonctionnel. Cette codification a été réalisée initialement en 2025 avec la participation des acteurs chargés de l'exécution des budgets des CT et de personnes de ressources.

Toutefois, la table principale est complétée par une table secondaire qui assure la ventilation des comptes budgétaires recevant des imputations relevant de plusieurs fonctions, notamment les salaires, le carburant, etc. Cette ventilation a été opérée en utilisant des clés de répartition estimées à partir des détails fournis par quelques collectivités territoriales.

Le processus connaît une amélioration continue grâce aux données collectées sur le détail des comptes budgétaires, fournies lors des ateliers organisés par la DGTCP.

Les travaux de 2026 ont ainsi permis de collecter des données détaillées sur un certain nombre de comptes budgétaires des communes de Pouytenga, Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora et Fada N'Gourma, pour les exercices 2024 et 2025. Lors de ces travaux, plusieurs documents fournis par les services de la dépense des mairies ont été exploités, notamment le compte administratif, la situation d'exécution des plans de passation des marchés (PPM), l'état explicatif du développement des inscriptions budgétaires, ainsi que la situation d'exécution des déblocages, qui permettent de cerner la fonction réelle de la dépense.

ANNEXE 2 : TABLEAUX

TABLEAU 1: EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES PAR NATURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2021	2022	2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	129 997,49	116 577,91	125 024,03	83 857,91	122 658,48
Ventes de produits et services	15 622,67	4 291,43	2 997,17	2 165,39	2 758,35
Recettes fiscales	48 053,91	47 004,53	56 558,48	44 288,68	70 414,41
Recettes non fiscales	31 533,83	30 500,53	32 813,05	28 441,91	40 367,59
Dotations, transferts et subventions	34 395,01	34 576,90	31 150,60	7 901,14	7 759,01
Dons programmes, legs et fonds de concours	-	-	748,98	131,98	158,69
Recettes exceptionnelles	392,07	203,88	755,76	928,81	1 200,43
Produits financiers et produits assimilés	-	-	-	-	-
Transfert de charges	-	0,64	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	-	-	-
Investissement	67 735,52	18 126,77	68 493,62	60 338,56	15 827,44
Dotations, subventions, dons et legs en capital	67 547,79	18 077,34	67 487,50	59 062,07	14 637,98
Réserves	187,73	49,43	148,22	230,38	74,02
Report à nouveau	-	-	-	-	-
Dons projets et legs	-	-	5,00	-	-
Emprunts et dettes à court, moyen et long terme et dettes assimilées	-	-	212,12	428,31	417,65
Dettes liées aux comptes rattachés	-	-	118,94	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-
Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	-	-	521,84	617,80	697,79
Amortissements	-	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	-	-	-	-	-
Total	175 660,48	197 733,01	134 776,67	193 584,95	144 655,60

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 2 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Régions	14 334,74	6 395,60	15 306,81	11 938,47	7 000,67
Communes de plein exercice	96 148,72	61 464,23	94 736,32	79 924,57	73 601,93
Communes de moyen exercice	47 137,10	28 751,90	40 319,45	20 491,60	18 969,47
Communes à statut particulier	40 119,96	38 164,97	43 222,37	32 166,18	39 006,15
Total	197 740,51	134 776,70	193 584,95	144 520,82	138 578,23

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 3 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement	98 017 287 236,00	93 948 954 889,00	104 543 103 165,00	70 747 234 115,75	101 051 004 379,00
Investissement	99 723 221 052,00	40 827 744 926,00	89 041 844 454,00	73 773 590 603,00	37 527 225 241,00
Total	197 740 508 288,00	134 776 699 815,00	193 584 947 619,00	144 520 824 718,75	138 578 229 620,00

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 4 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES MOYEN EXERCICE (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources propres (RP)	7 611,72	7 360,45	8 124,44	3 209,21	11 833,15
Ressources externes (RE)	10 713,90	10 609,78	8 998,17	1 840,51	1 330,18
Ressources transférées	9 608,48	9 607,96	7 842,33	907,45	342,93
Subventions	443,29	94,97	217,79	37,09	83,57
DGF	653,31	903,53	903,22	895,17	873,13
Autres DSDL ²⁰	7,20	1,74	33,44	-	7,76
Total	18 325,62	17 970,22	17 122,61	5 049,72	13 163,33

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

²⁰ Dotations, Subventions, Dons et Legs

TABEAU 5 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES PLEIN EXERCICE (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources propres (RP)	27 911,32	25 189,03	32 481,09	32 351,65	48 262,06
Ressources Externes (RE)	17 015,03	16 603,28	15 185,71	2 536,42	2 189,88
Ressources transférées	15 988,21	15 866,54	14 094,33	1 565,55	838,65
Subventions	471,05	24,58	256,91	247,84	531,67
DGF	548,99	698,93	714,14	714,47	704,98
Autres DSDL	6,79	8,36	3,71	-	95,11
Total	44 926,35	41 792,31	47 666,80	34 888,07	50 451,93

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABEAU 6 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources propres (RP)	3 127,62	2 750,81	3 481,35	3 534,99	4 608,90
Ressources Externes (RE)	447,01	521,44	538,85	414,44	415,30
Ressources transférées	70,00	115,00	85,00	8,00	-
Subventions	52,01	-	47,41	-	8,86
DGF	325,00	406,44	406,44	406,44	406,44
Autres DSDL	3 127,62	3 272,25	4 020,20	3 949,43	5 024,20
Total	3 574,63	3 272,25	4 020,20	3 949,43	5 024,20

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABEAU 7 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES MOYEN EXERCICE (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources propres	1 530,82	1 859,53	1 626,11	898,87	2 106,55
Prélèvement	1 530,82	1 859,53	1 626,11	898,87	2 106,55
Ressources externes	27 280,66	8 922,14	21 570,73	14 543,01	3 699,59
DGE	1 457,93	1 276,89	1 299,84	1 274,98	28,80
Ressources transférées	5 512,31	4 957,82	2 789,35	2 141,62	1 812,56
Fonds minier	12 024,98	571,39	13 042,39	9 167,55	423,07
Instruments de financement de la décentralisation (PNGT, ADCT, PACT...)	8 284,85	8 284,85	8 284,85	8 284,85	8 284,85
Total	28 811,48	10 781,68	23 196,84	15 441,88	5 806,14

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 8 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES MOYEN EXERCICE (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources propres	1 530,82	1 859,53	1 626,11	898,87	2 106,55
Prélèvement	1 530,82	1 859,53	1 626,11	898,87	2 106,55
Ressources externes	27 280,66	8 922,14	21 570,73	14 543,01	3 699,59
DGE	1 457,93	1 276,89	1 299,84	1 274,98	28,80
Ressources transférées	5 512,31	4 957,82	2 789,35	2 141,62	1 812,56
Fonds minier	12 024,98	571,39	13 042,39	9 167,55	423,07
Instruments de financement de la décentralisation (PNGT, ADCT, PACT...)	8 284,85	8 284,85	8 284,85	8 284,85	8 284,85
Total	28 811,48	10 781,68	23 196,84	15 441,88	5 806,14

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 9 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES PLEIN EXERCICE (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources propres	8 975,96	10 479,00	11 081,53	9 098,47	13 007,47
Prélèvement	8 975,96	10 479,00	11 081,53	9 098,47	13 007,47
Ressources Externes	42 246,40	9 192,92	35 987,99	35 938,03	10 142,53
DGE	2 257,84	1 794,00	1 856,83	1 918,19	28,22
Ressources transférées	6 803,98	5 519,87	5 846,13	3 433,69	4 179,69
Fonds minier	23 843,51	545,03	24 876,04	26 661,81	1 244,09
Instruments décentralisés de financement	9 340,98	9 340,98	9 340,98	9 340,98	9 340,98
Total	51 222,36	19 671,92	47 069,52	45 036,50	23 150,00

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 10 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources propres	1 040,31	1 380,18	884,80	969,29	921,19
Prélèvement	1 040,31	1 380,18	884,80	969,29	921,19
Ressources Externes	9 719,79	1 743,16	10 401,81	7 019,76	1 055,28
DGE	575,00	948,36	948,36	948,36	-
Ressources transférées	291,00	215,00	110,00	1,00	376,22
Fonds minier	8 082,48	402,25	8 868,54	5 589,40	623,48
Instruments décentralisés de financement	771,31	771,31	771,31	771,31	771,31
Total	10 760,10	3 123,35	11 286,61	7 989,04	1 976,47

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABEAU 11 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET LE PRELEVEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement	31 190,68	30 914,17	35 733,50	26 860,02	32 411,53
Investissement	8 929,28	7 250,80	7 488,87	5 306,16	6 594,62
Prélèvement	7 318,40	6 294,10	6 358,59	3 258,12	6 441,38
Total	40 119,96	38 164,97	43 222,37	32 166,18	39 006,15

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABEAU 12 : DEPENSES SELON LA NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2021	2022	2023	2024	2025
Dépense de fonctionnement	86 260,29	85 518,68	93 382,95	78 321,96	79 998,11
Dépense d'investissement	78 077,56	50 621,89	57 906,60	52 822,18	50 931,33
Total	164 337,85	136 140,57	151 289,55	131 144,13	130 929,44

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABEAU 13 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2021	2022	2023	2024	2025
Achats de biens	31 956,70	32 320,25	35 443,05	27 583,94	15 615,28
Acquisitions de services	4 253,19	3 918,21	5 172,35	5 018,68	4 987,63
Autres services	5 711,29	4 998,58	6 979,69	4 858,67	5 329,38
Subventions	1 392,17	947,43	670,94	598,30	961,80
Transferts	21 219,16	23 255,90	22 835,97	17 848,58	25 510,24
Charges Exceptionnelles	5 300,45	2 650,89	4 053,94	3 988,01	8 902,86
Charges de personnel	16 401,92	17 405,61	18 208,80	18 411,15	18 679,76
Frais financiers	25,42	21,80	18,20	14,61	11,16
Total	86 260,29	85 518,68	93 382,95	78 321,96	79 998,11

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABEAU 14 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2021	2022	2023	2024	2025
Emprunts et dettes à court, moyen et long termes et dettes assimilées	247,99	247,99	248,08	247,99	237,06
Charges immobilisées	737,93	147,82	61,48	41,88	93,79
Immobilisations incorporelles	1 177,10	719,12	953,70	456,83	600,67
Acquisitions et Aménagements des Sols et Sous-sols	75,66	28,41	331,02	448,67	224,10
Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	62 438,03	41 549,05	47 205,73	41 246,28	40 562,05
Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobiliers	13 370,86	7 887,50	9 099,12	10 372,74	9 211,37
Prises de participation, Dépôts et Cautionnements	30,00	7,50	7,48	-	0,76
Prêts, Créances, Avances et Acomptes	-	34,50	-	7,78	1,52
Total	78 077,56	50 621,89	57 906,60	52 822,18	50 931,33

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 15 : DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2021	2022	2023	2024	2025
Communes de moyen exercice	44 496,55	28 059,71	30 679,16	22 592,14	21 328,66
Dépense de fonctionnement	17 167,19	14 738,83	15 958,18	11 692,33	11 358,51
Dépense d'investissement	27 329,37	13 320,88	14 720,98	10 899,81	9 970,15
Communes de plein exercice	74 781,33	64 465,57	75 236,17	65 476,02	69 051,58
Dépense de fonctionnement	39 089,66	39 041,21	43 497,62	35 475,82	38 224,28
Dépense d'investissement	35 691,67	25 424,35	31 738,55	30 000,20	30 827,31
Communes à statut particulier	34 033,88	34 303,63	35 297,20	32 471,27	31 315,06
Dépense de fonctionnement	26 911,75	28 471,91	30 791,85	27 942,81	26 781,89
Dépense d'investissement	7 122,12	5 831,72	4 505,34	4 528,46	4 533,17
Régions	11 026,09	9 311,67	10 077,03	10 604,71	9 234,15
Dépense de fonctionnement	3 091,69	3 266,73	3 135,30	3 211,00	3 633,43
Dépense d'investissement	7 934,40	6 044,94	6 941,73	7 393,70	5 600,71
Total général	164 337,85	136 140,57	151 289,55	131 144,13	130 929,44

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 16 : DEPENSES DES REGIONS ADMINISTRATIVES PAR SECTION (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2021	2022	2023	2024	2025
Bankui	10 516,00	8 336,49	9 374,77	7 520,47	9 132,04
Dépense de fonctionnement	4 685,64	4 059,42	4 420,49	3 083,49	5 060,23
Dépense d'investissement	5 830,36	4 277,06	4 954,28	4 436,99	4 071,81
Djôrô	6 646,90	4 639,03	5 509,74	5 407,49	4 168,24
Dépense de fonctionnement	3 368,52	2 480,81	3 320,95	2 748,49	2 477,89
Dépense d'investissement	3 278,38	2 158,22	2 188,79	2 659,00	1 690,35
Goulmou	5 430,77	2 698,00	4 358,13	3 650,78	3 224,12
Dépense de fonctionnement	1 876,47	1 605,61	1 889,00	2 012,48	1 818,00
Dépense d'investissement	3 554,30	1 092,39	2 469,13	1 638,30	1 406,13
Guiriko	18 051,51	15 397,29	16 918,02	15 933,44	17 359,92
Dépense de fonctionnement	10 823,88	10 926,53	11 735,77	8 668,81	10 190,17
Dépense d'investissement	7 227,63	4 470,76	5 182,25	7 264,63	7 169,74
Kadiogo	35 102,30	34 400,32	36 028,39	34 626,87	36 197,15
Dépense de fonctionnement	25 664,50	27 562,55	29 256,62	28 243,11	27 383,41
Dépense d'investissement	9 437,80	6 837,78	6 771,77	6 383,76	8 813,73
Koulsé	13 110,77	12 460,79	12 567,10	7 775,15	8 447,63
Dépense de fonctionnement	6 198,80	6 525,41	6 754,44	4 225,96	4 375,25
Dépense d'investissement	6 911,97	5 935,38	5 812,67	3 549,20	4 072,38
Liptako	7 800,62	5 548,63	7 864,93	10 562,28	7 775,57
Dépense de fonctionnement	2 328,47	2 284,99	3 494,24	4 171,04	3 298,70
Dépense d'investissement	5 472,15	3 263,63	4 370,69	6 391,24	4 476,87
Nakambé	9 385,27	9 027,83	9 257,90	6 453,05	6 434,20
Dépense de fonctionnement	5 165,51	5 411,59	5 274,27	4 350,35	3 974,96
Dépense d'investissement	4 219,77	3 616,24	3 983,63	2 102,69	2 459,24
Nando	12 404,11	9 509,17	10 083,47	7 883,66	7 249,33
Dépense de fonctionnement	5 953,36	5 715,09	6 148,89	5 032,71	4 434,12

Libellés	2021	2022	2023	2024	2025
Dépense d'investissement	6 450,75	3 794,08	3 934,58	2 850,95	2 815,21
Nazinon	6 301,98	5 048,35	5 680,38	5 309,66	5 451,96
Dépense de fonctionnement	3 226,52	2 889,43	3 772,41	2 733,50	3 421,88
Dépense d'investissement	3 075,46	2 158,92	1 907,97	2 576,16	2 030,08
Oubri	6 722,57	6 519,86	8 449,02	7 531,13	8 483,96
Dépense de fonctionnement	3 719,76	3 443,71	4 228,12	3 259,53	3 795,03
Dépense d'investissement	3 002,81	3 076,15	4 220,90	4 271,60	4 688,93
Sirba	3 991,44	1 914,32	2 784,72	1 361,59	1 506,46
Dépense de fonctionnement	1 104,18	961,14	1 089,21	741,69	1 141,30
Dépense d'investissement	2 887,26	953,18	1 695,50	619,90	365,15
Soum	1 581,18	930,20	1 313,94	1 119,80	1 647,40
Dépense de fonctionnement	438,26	520,62	559,79	481,50	441,02
Dépense d'investissement	1 142,92	409,58	754,15	638,30	1 206,38
Sourou	6 225,20	3 246,94	3 251,62	2 911,99	2 781,97
Dépense de fonctionnement	2 404,33	1 584,32	1 776,43	1 478,86	1 629,37
Dépense d'investissement	3 820,87	1 662,62	1 475,19	1 433,13	1 152,60
Tannounyan	5 695,50	5 633,14	6 263,63	4 969,56	4 495,74
Dépense de fonctionnement	2 982,88	3 022,89	3 349,22	2 644,93	2 408,22
Dépense d'investissement	2 712,63	2 610,25	2 914,41	2 324,62	2 087,52
Tapoa	2 895,65	2 468,82	2 166,72	950,78	1 055,02
Dépense de fonctionnement	840,64	1 318,85	1 252,62	618,49	596,26
Dépense d'investissement	2 055,01	1 149,97	914,09	332,29	458,76
Yaadga	12 476,07	8 361,40	9 417,06	7 176,43	5 518,75
Dépense de fonctionnement	5 478,56	5 205,74	5 060,47	3 827,02	3 552,30
Dépense d'investissement	6 997,50	3 155,66	4 356,59	3 349,42	1 966,45
Total Général	164 337,85	136 140,57	151 289,55	131 144,13	130 929,44

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 17 : DEPENSES DES COMMUNES DE MOYEN EXERCICE PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement					
Achats de biens	9 480,13	7 840,80	8 794,42	5 204,38	2 146,85
Acquisitions de services	985,38	840,72	920,87	871,43	857,16
Autres services	375,48	253,45	286,35	277,66	300,59
Subventions	114,97	61,83	71,09	47,15	29,35
Transferts	1 970,32	2 235,71	1 977,62	1 245,97	2 393,98
Charges Exceptionnelles	1 599,23	657,91	905,91	1 000,23	2 574,27
Charges de personnel	2 641,67	2 848,40	3 001,91	3 045,50	3 056,32
Total général	17 167,19	14 738,83	15 958,18	11 692,33	11 358,51
Dépenses d'investissement					
Charges immobilisées	331,07	45,19	28,40	35,07	32,55
Immobilisations incorporelles	286,36	166,16	127,27	70,76	93,54
Acquisitions et Aménagements des Sols et Sous-sols	27,11	14,24	27,19	51,69	10,24

Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	21 558,69	10 538,06	11 376,23	7 746,36	6 709,92
Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobiliers	5 126,13	2 522,73	3 154,41	2 988,16	3 123,90
Prises de participation, Dépôts et Cautionnements	0,00	0,00	7,48	0,00	0,00
Prêts, Créances, Avances et Acomptes	0,00	34,50	0,00	7,78	0,00
Total général	27 329,37	13 320,88	14 720,98	10 899,81	9 970,15

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 18 : DEPENSES DES COMMUNES DE PLEIN EXERCICE PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement					
Achats de biens	15 686,36	16 130,98	18 470,29	11 891,74	6 444,72
Acquisitions de services	1 989,57	1 802,74	2 040,21	2 159,02	2 367,28
Autres services	1 632,88	1 434,56	1 482,10	1 644,32	2 018,48
Subventions	783,78	506,73	453,69	402,26	678,34
Transferts	10 067,97	11 561,18	12 589,93	10 571,58	14 367,01
Charges Exceptionnelles	2 863,58	1 285,28	2 023,19	2 177,07	5 616,79
Charges de personnel	6 065,52	6 319,75	6 438,20	6 629,83	6 730,04
Frais financiers	0,00	0,00	0,01	0,00	1,63
Total général	39	39 041,21	43	35	38
	089,66		497,62	475,82	224,28
Dépenses d'investissement					
Charges immobilisées	259,57	50,62	23,57	6,81	5,93
Immobilisations incorporelles	548,67	342,14	550,92	224,15	295,93
Acquisitions et Aménagements des Sols et Sous-sols	33,73	9,14	110,80	291,43	154,47
Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	28 633,20	21 339,61	27 024,55	24 884,31	26 248,28
Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobiliers	6 216,50	3 682,84	4 028,72	4 593,50	4 120,42
Prises de participation, Dépôts et Cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,76
Prêts, créances, avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00	1,52
Total général	35 691,67	25 424,35	31 738,55	30 000,20	30 827,31

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 19 : DEPENSES DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement					
Achats de biens	6 174,58	7 710,77	7 500,49	9 798,71	6 168,67
Acquisitions de services	853,03	938,57	1 765,26	1 554,99	1 192,79
Autres services	3 556,90	3 178,77	5 053,41	2 820,68	2 852,84
Subventions	384,94	285,47	51,02	50,16	68,85
Transferts	8 083,85	8 033,19	7 189,16	4 874,45	7 691,34
Charges Exceptionnelles	585,62	534,95	901,30	586,55	478,16
Charges de personnel	7 247,42	7 768,39	8 313,01	8 242,67	8 319,71
Frais financiers	25,42	21,80	18,19	14,61	9,53
Total général	26 911,75	28 471,91	30 791,85	27 942,81	26 781,89
Dépenses d'investissement					
Emprunts et dettes à court, moyen et long termes et dettes assimilées	247,99	247,99	248,08	247,99	237,06
Charges immobilisées	38,00	52,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	165,59	42,15	20,41	0,00	68,25
Acquisitions et Aménagements des Sols et Sous-sols	12,36	5,03	22,96	93,28	25,44
Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	5 871,37	4 893,96	3 575,70	2 959,63	3 561,31
Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobiliers	786,82	590,58	638,19	1 227,55	641,11
Total général	7 122,12	5 831,72	4 505,34	4 528,46	4 533,17

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 20 : DEPENSES DES REGIONS COLLECTIVITES PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement					
Achats de biens	615,62	637,71	677,85	689,11	855,03
Acquisitions de services	425,20	336,17	446,01	433,25	570,41
Autres services	146,05	131,80	157,82	116,00	157,47
Subventions	108,48	93,40	95,14	98,73	185,28
Transferts	1 097,01	1 425,82	1 079,26	1 156,59	1 057,92
Charges Exceptionnelles	252,02	172,74	223,54	224,16	233,64
Charges de personnel	447,31	469,07	455,68	493,16	573,69
Total général	3 091,69	3 266,73	3 135,30	3 211,00	3 633,43
Dépenses d'investissement					
Charges immobilisées	109,29	0,00	9,51	0,00	55,32
Immobilisations incorporelles	176,48	168,66	255,11	161,92	142,95
Acquisitions et Aménagements des Sols et Sous-sols	2,46	0,00	170,06	12,27	33,95
Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	6 374,77	4 777,42	5 229,25	5 655,97	4 042,55
Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobiliers	1 241,41	1 091,35	1 277,79	1 563,54	1 325,94
Prises de participation, Dépôts et Cautionnements	30,00	7,50	0,00	0,00	0,00
Total général	7 934,40	6 044,94	6 941,73	7 393,70	5 600,71

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 21 : TABLEAUX DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CODES MSFP 2014	LIBELLES	2021	2022	2023	2024	2025
1	RECETTES	178 790,15	114 647,53	173 244,03	129 767,11	115 101,25
11	Recettes fiscales	4 577,95	3 356,24	4 712,17	5 022,04	6 401,87
111	Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
113	Impôts sur le patrimoine	2 493,15	1 173,69	2 085,53	2 468,48	3 230,77
114	Impôts sur les biens et services	1 989,91	2 091,61	2 579,05	2 541,05	3 164,55
115	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
116	Autres recettes fiscales	94,90	90,94	47,59	12,51	6,55
12	Cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	Cotisations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
122	Autres cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Dons	161 177,50	100 078,74	155 110,78	110 929,47	92 197,81
131	Reçus d'administrations publiques étrangères	0,00	11,34	5,82	0,00	33,33
132	Reçus d'organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Reçus d'autres unités d'administration publique	161 177,50	100 067,39	155 104,97	110 929,47	92 164,48
14	Autres recettes	13 034,69	11 212,55	13 421,07	13 815,60	16 501,57
141	Revenus de la propriété	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
142	Ventes de biens et services	10 375,41	9 246,06	11 304,57	11 547,82	13 465,57
143	Amendes, pénalités et confiscations	1 894,35	1 327,69	719,67	1 161,51	1 843,99
144	Transferts volontaires autres que les dons	764,91	638,80	1 396,84	1 106,27	1 192,00
145	Primes, droits et indemnités d'assurance autres qu'assurance-vie et régimes de garantie standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	145 106,33	115 702,85	130 696,92	116 151,55	107 702,79
2	CHARGES	67 342,57	65 443,88	73 041,67	63 603,29	57 005,56
21	Rémunération des salariés	16 076,14	17 015,59	17 667,82	17 896,43	18 109,62
211	Salaires et traitements	15 149,24	16 049,88	16 743,01	16 858,95	17 060,45
212	Cotisations sociales	926,90	965,71	924,81	1 037,48	1 049,17
22	Utilisation de biens et services	33 311,24	31 206,62	33 941,32	29 560,08	33 208,56
23	Consommation de capital fixe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Intérêts	25,42	21,80	18,19	14,61	11,16
241	Aux non-résidents	25,42	21,80	18,19	14,61	11,16
242	Aux résidents autres que les administrations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
243	Aux autres unités d'administration publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

25	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
251	Aux sociétés publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
252	Aux entreprises privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
253	Aux autres secteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Dons	51,18	36,44	165,68	335,01	192,83
261	Aux administrations publiques étrangères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
262	Aux organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
263	Aux autres unités d'administration publique	51,18	36,44	165,68	335,01	192,83
27	Prestations sociales	14 599,96	14 581,34	18 869,53	13 548,16	3 089,44
271	Prestations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
272	Prestations d'assistance sociale	14 343,04	14 282,11	18 361,96	13 061,80	2 543,54
273	Prestations sociales d'employeurs	256,92	299,23	507,57	486,36	545,90
28	Autres charges	3 278,64	2 582,08	2 379,12	2 249,00	2 393,94
281	Charges liées à la propriété autres que les intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
282	Transferts non classés ailleurs	3 138,84	2 450,17	2 222,91	2 094,00	2 186,19
283	Primes, droits et indemnités d'assurance-dommages et régimes de garantie standard	139,80	131,91	156,21	155,00	207,74
	Solde net de gestion	111 447,57	49 203,65	100 202,36	66 163,82	58 095,69
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS	77 763,76	50 258,97	57 655,25	52 548,26	50 697,23
31	Actifs non financiers	77 763,76	50 258,97	57 655,25	52 548,26	50 697,23
311	Actifs fixes	77 688,10	50 230,56	57 614,54	52 530,76	50 647,06
312	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
313	Objets de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314	Actifs non produits	75,66	28,41	40,71	17,50	50,16
	Capacité/besoin de financement = Financement	33 683,81	-1 055,32	42 547,11	13 615,56	7 398,46
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS (FINANCEMENT)	33 683,81	-1 055,32	42 547,11	13 615,56	7 402,46
32	Actifs financiers	20 887,01	-1 276,57	49 702,08	18 881,01	-18 669,61
321	Intérieurs	20 887,01	-1 276,57	49 702,08	18 881,01	-18 669,61
322	Extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33	Passifs	-12 796,81	-221,24	7 154,97	5 265,45	-26 072,07
331	Intérieurs	-12 796,81	-221,24	7 154,97	5 241,58	-26 048,20
332	Extérieurs	0,00	0,00	0,00	23,87	-23,87
	ECART = Ligne 206 (-) Ligne 207	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 22: EPARGNE BUDGETAIRE DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2021	2022	2023	2024	2025	CUMUL
COMMUNES DE MOYEN EXERCICE						
Ressources propres (RP)	9 142,54	9 219,98	9 750,55	4 108,08	13 958,25	46 179,40
Prélèvement	1 530,82	1 859,53	1 626,11	898,87	2 106,55	8 021,89
Excédent de fonctionnement	0,00	0,00	363,63	1 160,51	64,73	1 588,87
EB communes rurales	1 530,82	1 859,53	1 989,75	2 059,38	2 171,28	9 610,76
Taux de Prélèvement CME	16,74	20,17	16,68	21,88	15,09	17,37%
COMMUNES PLEIN EXERCICE						
Ressources propres (RP)	36 887,28	35 668,03	43 678,58	41 450,12	61 271,37	218 955,39
Prélèvement	8 975,96	10 479,00	11 081,53	9 098,47	13 007,47	52 642,43
Excédent de fonctionnement	0,00	0,00	1 877,74	4 605,75	5 469,81	11 953,30
EB communes urbaines	8 975,96	10 479,00	12 959,27	13 704,22	18 477,28	64 595,74
Taux de Prélèvement CPE	24,33	29,38	25,37	21,95	21,23	24,04
COMMUNES A STATUT PARTICULIER						
Ressources propres (RP)	34 408,64	32 796,13	38 234,29	29 748,34	38 722,68	173 910,07
Prélèvement	7 318,40	6 294,10	6 358,59	3 258,12	6 441,38	29 670,60
Excédent de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	3 130,94	3 841,31	6 972,26
EB régions	7 318,40	6 294,10	6 358,59	6 389,07	10 282,70	36 642,86
Taux de Prélèvement CSP	21,27	19,19	16,63	10,95	16,63	17,06
REGIONS						
Ressources propres (RP)	4 167,93	4 131,00	4 366,15	4 504,28	5 530,09	22 699,45
Prélèvement	1 040,31	1 380,18	884,80	969,29	921,19	5 195,77
Excédent de fonctionnement	0,00	0,00	79,75	845,32	848,20	1 773,27
EB régions	1 040,31	1 380,18	964,55	1 814,61	1 769,39	6 969,04
Taux de Prélèvement régions	24,96	33,41	20,26	21,52	16,66	22,89
TOTALITE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES						
Ressources propres (RP)	84 606,39	81 815,14	96 029,58	79 810,83	119 482,38	461 744,31
Prélèvement	18 865,49	20 012,82	19 951,04	14 224,75	22 476,60	95 530,70
Excédent de fonctionnement	0,00	0,00	2 321,12	9 742,53	10 224,05	22 287,70
EB total CT	18 865,49	20 012,82	22 272,16	23 967,28	32 700,65	117 818,39
Taux de Prélèvement CT	22,30	24,46	20,78	17,82	18,81	20,69

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 23 : EFFORT D'AUTOFINANCEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2021	2022	2023	2024	2025	CUMUL
COMMUNES A MOYEN EXERCICE						
CAF	1 530,82	1 859,53	1 989,75	2 059,38	2 171,28	9 610,76
Investissements	28 811,48	10 781,68	23 196,84	15 441,88	5 806,14	84 038,02
EAF Commune à moyen exercice	5,31	17,25	8,58	13,34	37,40	11,44
COMMUNES A PLEIN EXERCICE						
CAF	8 975,96	10 479,00	12 959,27	13 704,22	18 477,28	64 595,74
Investissements	51 222,36	19 671,92	47 069,52	45 036,50	23 150,00	186 150,30
EAF Commune à plein exercice	17,52	53,27	27,53	30,43	79,82	34,70
COMMUNES A STATUT PARTICULIER						
CAF	1 040,31	1 380,18	884,80	969,29	921,19	5 195,77
Investissements	8 929,28	7 250,80	7 488,87	5 306,16	6 594,62	35 569,73
EAF Communes à statut particulier	11,65	19,03	11,81	18,27	13,97	14,61
REGIONS						
CAF	1 040,31	1 380,18	964,55	1 814,61	1 769,39	6 969,04
Investissements	10 760,10	3 123,35	11 286,61	7 989,04	1 976,47	35 135,57
EAF régions	9,67	44,19	8,55	22,71	89,52	19,83
TOTALITE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES						
CAF	12 587,40	15 098,90	16 798,36	18 547,50	23 339,14	86 371,31
Investissements	99 723,22	40 827,74	89 041,84	73 773,59	37 527,23	340 893,63
EAF total CT	12,62	36,98	18,87	25,14	62,19	25,34

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 24: MARGE BRUTE DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de collectivité T.	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Commune à moyen exercice	1 158,43	3 231,40	1 164,43	-6 642,61	1 804,82	716,48
Commune à plein exercice	5 841,37	2 751,10	4 169,18	-587,75	12 227,66	24 401,56
Commune à statut particulier	4 278,93	2 442,25	4 941,64	-1 082,79	5 629,65	16 209,68
Régions	482,94	5,52	884,90	738,43	1 390,77	3 502,56
Marge brute totale	11 761,67	8 430,27	11 160,15	-7 574,72	21 052,90	44 830,27
Progression globale	0,00%	-28,32%	32,38%	-167,87%	-377,94%	

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 25 : BIEN-ETRE/HABITANT

Libellés	2021	2022	2023	2024	2025	CUMUL
COMMUNES A MOYEN EXERCICE						
Dépenses de fonctionnement	17 167,19	14 738,83	15 958,18	11 692,33	11 358,51	70 915,03
Population totale	7,01	7,21	7,40	7,60	7,80	37,03
Communes à moyen exercice	2 447,35	2 044,55	2 155,23	1 538,17	1 456,25	1 915,11
COMMUNES A PLEIN EXERCICE						
Dépenses de fonctionnement	39 084,98	39 041,21	43 497,62	35 475,82	38 224,28	195 323,91
Population totale	10,71	11,02	11,34	11,66	11,98	56,71
Communes à plein exercice	3 648,48	3 541,24	3 835,78	3 043,13	3 191,29	3 444,09
COMMUNES A STATUT PARTICULIER						
Dépenses de fonctionnement	26 911,75	28 471,91	30 791,85	27 942,81	26 781,89	140 900,22
Population totale	3,73	3,87	4,01	4,16	4,30	20,08
Communes à statut particulier	7 206,36	7 350,66	7 671,08	6 723,57	6 229,69	7 018,04
TOTALITE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES						
Dépenses de fonctionnement	83 163,92	82 251,95	90 247,65	75 110,95	76 364,67	407 139,15
Population totale	21,46	22,11	22,76	23,42	24,08	113,82
Ensemble des CT	3 874,99	3 720,64	3 965,47	3 207,80	3 171,73	3 577,08

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 26 : EFFORT D'EQUIPEMENT/HABITANT

Effort d'équipement/habitant	2021	2022	2023	2024	2025	CUMUL
COMMUNES A MOYEN EXERCICE						
Dépenses d'investissement	28 811,48	10 781,68	23 196,84	15 441,88	5 806,14	84 038,02
Population totale	7,01	7,21	7,40	7,60	7,80	69,57
Effort d'équipement CME	4 107,36	1 495,62	3 132,85	2 031,44	744,39	1 208,04
COMMUNES A PLEIN EXERCICE						
Dépenses d'investissement	51 222,36	19 671,92	47 069,52	45 036,50	23 150,00	186 150,30
Population totale	10,71	11,02	11,34	11,66	11,98	56,71
Effort d'équipement CPE	4 781,47	1 784,35	4 150,76	3 863,25	1 932,76	3 282,34
COMMUNES A STATUT PARTICULIER						
Dépenses d'investissement	8 929,28	7 250,80	7 488,87	5 306,16	6 594,62	35 569,73
Population totale	3,73	3,87	4,01	4,16	4,30	20,08
Effort d'équipement CSP	2 391,06	1 871,96	1 865,68	1 276,76	1 533,96	1 771,68
TOTALITE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES						
Dépenses d'investissement	88 963,12	37 704,40	77 755,24	65 784,55	35 550,76	305 758,06
Population totale	21,46	22,11	22,76	23,42	24,08	113,82
Totalité des CT	4 145,20	1 705,55	3 416,55	2 809,49	1 476,57	2 686,36

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 27 : STRUCTURATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2025 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Actif immobilisé	Actif circulant	Trésorerie	Total
Communes à moyen exercice	227 537,73	1 028,70	41 759,98	270 326,40
Communes à plein exercice	378 186,25	1 273,05	116 030,96	495 490,27
Communes à statut particulier	137 386,43	10 664,41	37 697,38	185 748,22
Régions	73 734,78	343,14	18 933,43	93 011,34
Total	765 995,96	13 409,24	232 972,91	1 012 378,11
Proportion	78,20	1,27	20,53	
Communes à moyen exercice	27,86	7,73	19,48	25,88
Communes à plein exercice	46,30	9,57	54,11	47,43
Communes à statut particulier	16,82	80,13	17,58	17,78
Régions	9,03	2,58	8,83	8,90

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 28 : COMPOSITION DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31 DECEMBRE 2025 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT.	Charges immobilisées	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Communes de moyen exercice	2 355,40	3 268,09	221 864,48	4	227 537,73
Communes de plein exercice	2 887,90	6 870,52	368 297,44	130,39	378 186,25
Communes à statut particulier	1 074,27	3 398,45	132 468,25	445,46	137 386,43
Régions	940,53	2 804,39	69 802,36	187,50	73 734,78
Total	7 258,10	16 341,46	792 432,52	813,10	816 845,04
Proportion	0,89%	2,00%	97,01%	0,10%	
Communes de moyen exercice	32,45%	20,00%	28,00%	6,12%	27,86%
Communes de plein exercice	39,79%	42,04%	46,48%	16,04%	46,30%
Communes à statut particulier	14,80%	20,80%	16,72%	54,78%	16,82%
Régions	12,96%	17,16%	8,81%	23,06%	9,03

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 29 : EVOLUTION DE L'ACTIF DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	2021	2022	2023	2024	2025
Communes de moyen exercice	210 665,12	234 506,25	258 993,49	268 411,28	270 326,40
Progression CME		11,32	10,44	3,64	0,71
Communes de plein exercice	341 815,97	366 554,63	424 106,80	467 809,53	495 490,27
Progression CPE		7,24	15,70	10,30	5,92
Communes à statut particulier	149 289,34	158 524,41	174 922,18	179 677,31	185 748,22
Progression CSP		6,19	10,34	2,72	3,38
Régions	66 845,06	70 730,82	82 876,70	92 003,19	93 011,34
Progression Régions		5,81	17,17	11,01	1,10
Total	768 615,49	830 316,11	940 899,18	1 007 901,31	1 044 576,23
Progression globale		8,03	13,32	7,12	3,64

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 30 : STRUCTURE DU PASSIF DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 DECEMBRE 2025 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Capitaux permanents	Provisions pour risques et charges	Dettes	Total
Communes de moyen exercice	262 898,07	0,00	7 428,33	270 326,40
Communes de plein exercice	476 398,00	0,00	19 092,26	495 490,27
Communes à statut particulier	184 085,98	0,00	1 662,24	185 748,22
Régions	90 111,18	0,00	2 900,16	93 011,34
Total	1 013 493,23	0,00	31 083,00	1 044 576,23
Proportion	97,02%	0,00%	2,98%	
Part CME	25,94%		23,90%	25,88%
Part CPE	47,01%		61,42%	47,43%
Part CSP	18,16%		5,35%	17,78%
Part Régions	8,89%		9,33%	8,90%

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 31 : STRUCTURE DES CAPITAUX PERMANENTS DE L'ENSEMBLE DES CT AU 31 DECEMBRE 2025 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Dotations, subventions, dons et legs en capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat de fonctionnement	Dons projets et legs	Total
Communes de moyen exercice	232 288,23	17 683,05	10 582,10	1 804,82	5,00	262 363,20
Communes de plein exercice	317 990,45	116 268,01	30 341,34	12 227,66	24,00	476 851,46
Communes à statut particulier	51 508	110 585	16 363	5 629,65	0	184 086
Régions	66 922,21	18 934,42	2 863,77	1 390,77	0,00	90 111,18
Total	668 708,98	263 470,81	60 150,14	21 052,90	29,00	1 013 411,82
Proportion	65,99%	26,00%	5,94%	2,08%	0,00%	100%
Communes de moyen exercice	34,74%	6,71%	17,59%	8,57%	17,24%	25,89%
Communes de plein exercice	47,55%	44,13%	50,44%	58,08%	82,76%	47,05%
Communes à statut particulier	7,70%	41,97%	27,20%	26,74%	0,00%	18,16%
Régions	10,01%	7,19%	4,76%	6,61%	0,00%	8,89%

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 32 : STRUCTURE DE LA DETTE DE L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 DECEMBRE 2025 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Dettes fournisseurs		Total
	Emprunts et assimilés	et assimilées	
Communes de moyen exercice	0,73	7 427,60	7 428,33
Communes de plein exercice	5,45	19 086,82	19 092,26
Communes à statut particulier	-1 794,64	3 457	1 662,24
Régions	0,00	2 900,16	2 900,16
Total	-1 788,45	32 871,45	31 083,00
Proportion	-5,75%	105,75%	100,00%
Part CME	-0,04%	22,60%	23,90%
Part CPE	-0,30%	58,07%	61,42%
Part CSP	100,35%	10,52%	5,35%
Part Régions	0,00%	8,82%	9,33%

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 33 : EVOLUTION DU PASSIF DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	2021	2022	2023	2024	2025
Communes de moyen exercice	210 665,12	234 506,25	258 993,49	268 411,28	270 326,40
Progression CME	-	11,32	10,44	3,64	0,71
Communes de plein exercice	341 815,97	366 554,63	424 106,80	467 809,53	495 490,27
Progression CPE	-	7,24	15,70	10,30	5,92
Communes à statut particulier	149 289,34	158 524,41	174 922,18	179 677,31	185 748,22
Progression CSP		6,19	10,34	2,72	3,38
Régions	66 845,06	70 730,82	82 876,70	92 003,19	93 011,34
Progression Régions	-	5,81	17,17	11,01	1,10
Total	768 615,49	830 316,11	940 899,18	1 007 901,31	1 044 576,23
Progression globale	-	8,03	13,32	7,12	3,64

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

TABLEAU 34 : DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR FONCTION (EN MILLIONS DE FCFA)

Compte	Intitulé	2021	2022	2023	2024	2025
701	Services généraux des administrations publiques	96 311,95	70 668,73	38 402,97	39 111,36	45 239,27
703	Ordre et sécurité publics	8 396,17	8 249,10	9 790,01	10 781,88	9 738,29
704	Affaires économiques	5 258,24	4 300,32	20 902,65	20 123,88	21 274,47
705	Protection de l'environnement	3 589,33	3 508,13	4 891,73	2 585,73	2 694,97
706	Logement et équipements collectifs	2 973,93	1 904,52	5 007,37	3 950,39	4 739,09
707	Santé	2 450,50	2 810,41	10 928,01	8 515,84	7 220,69
708	Loisirs, culture et culte	330,57	127,77	711,39	1 056,25	954,35
709	Enseignement	11 249,63	9 808,24	22 030,53	17 073,84	13 188,33
710	Protection sociale	14 546,01	14 325,64	18 032,26	12 952,38	2 653,32
Total		140 622,95	145 106,33	115 702,85	130 696,92	116 151,55

Source : DGTCP/DSOFE/Base de données des CT, août 2026

ANNEXE 3 : LISTE DES COMMUNES DE MOYEN EXERCICE

N° d'ordre	Région	Province	Commune
1	BANKUI	MOUHOUN	Douroula
2		BALE	Pa
3			Oury
4			Siby
5		BANWA	Balavé
6			Kouka
7			Sami
8			Sanaba
9			Tansila
10	DJÔRÔ	BOUGOURIBA	Gbondjigui
11			Dolo
12			Nioronioro
13			Tiankoura
14		IOBA	Guéguéré
15			Koper
16			Niégo
17			Oronkua
18			Zambo
19		NOUMBIEL	Kpéré
20			Legmoin
21			Midebdo
22		PONI	Bouroum-Bouroum
23			Bousséra
24			Djigouè
25			Gbomblora
26			Malba
27			Nako
28			Périgban

N° d'ordre	Région	Province	Commune
29	GOULMOU	GOURMA	Matiacoali
30			Tibga
31			Yamba
32		KOMPIENGA	Madjoari
33			Pama
34	GUIRIKO	HOUE	Koundougou
35			Faramana
36			Fô
37			Léna
38			Padéma
39			Satiri
40		KENEDOUGOU	Banzon
41			Djigouèra
42			Kayan
43			Kourinion
44			Morolaba
45			Samôgôyiri
46			Samorogouan
47			Sindo
48		TUY	Békuy
49			Béréba
50			Boni
51			Koti
52	KOULSE	BAM	Bourzanga
53			Nasséré
54			Rollo
55			Zimtenga
56			Tikaré
57			Rouko

N° d'ordre	Région	Province	Commune
58		NAMENTENGA	Boala
59			Dargo
60			Nagbingou
61			Zéguédéguin
62		SANDBOND TENGA	Barsalogho
63			Dablo
64			Namissiguima
65			Pensa
66			Pibaoré
67			Ziga
68	LIPTAKO	OUDALAN	Déou
69			Oursi
70			Tinakoff
71		SENO	Bani
72			Gorgadji
73			Sampelga
74			Seytenga
75		YAHGA	Boundoré
76			Mansila
77			Sebba
78			Solhan
79			Tankougounadié
80			Titabé
81	NAKAMBE	BOULGOU	Bané
82			Boussouma
83			Zoaga
84		KOULPELOGO	Dourtenga
85			Lalgaye

N° d'ordre	Région	Province	Commune
86			Sangha
87			Soudougui
88			Yondé
89		KOURITTENGA	Baskouré
90			Gounghin
91			Kando
92			Tansobentenga
93			Yargo
94	NANDO	BOULKIEMDE	Bingo
95			Imasgo
96			Kindi
97			Nandiala
98			Nanoro
99			Pella
100			Ramongo
101			Siglé
102			Soaw
103			Sourgou
104			Thiou
105		SANGUIE	Dassa
106			Didyr
107			Godyr
108			Kordié
109			Kyon
110			Pouni
111			Zamo
112			Zawara
113		SISSILI	Nébiélianayou

N° d'ordre	Région	Province	Commune
114			Niambouri
115			Silly
116		ZIRO	Bakata
117			Bougnounou
118			Dalô
119			Gaô
120	NAZINON	BAZEGA	Gaongo
121		NAHOURI	Zecco
122	OUBRI	BASSITENGA	Absouya
123		GANZOURGOU	Kogho
124			Méguet
125			Salogo
126		KOURWEOGO	Niou
127			Toéghin
128	SIRBA	GNAGNA	Coalla
129			Liptougou
130			Thion
131		KOMONDJARI	Bartiébougou
132			Gayéri
133			Foutouri
134	SOUM	DJELGODJI	Baraboulé
135			Diguel
136			Kelbo
137			Nassoumbou
138			Pobé-Mengao
139			Tongomayel
140		KARO-PELI	Koutougou
141	SOUROU	KOOSIN	Barani
142			Bomborokuy

N° d'ordre	Région	Province	Commune
143			Bourasso
144			Djibasso
145			Dokuy
146			Doumbala
147			Kombori
148			Madouba
149			Sono
150		NAYALA	Gassan
151			Gossina
152			Kougny
153			Yaba
154			Yé
155		SOUROU	Di
156			Gomboro
157			Kassoum
158			Kiembara
159			Lanfiéra
160			Lankoué
161			Toéni
162	TANNOUNYAN	COMOE	Bérégadougou
163			Moussodougou
164			Ouô
165			Soubakaniédougou
166			Tiéfora
167		LERABA	Douna
168			Kankalaba
169			Loumana
170			Ouéléni

N° d'ordre	Région	Province	Commune
171			Wolonkoto
172	TAPOA	DYAMONGOU	Botou
173			Kantchari
174		GOBNANGOU	Logobou
175			Namounou
176			Tambaga
177			Tansarga
178	YAADGA	LOROUM	Banh
179			Ouindigui
180			Titao
181			Sollé
182		PASSORE	Arbollé
183			Bagaré
184			Gompomsom
185			Kirsi
186			La-Toden
187			Pilimpikou
188			Samba
189		YATENGA	Kalsaka
190			Kaïn
191			Kossouka
192			Koumbri
193			Rambo
194			Tangaye
195			Thiou
196			Zogoré
197		ZONDOMA	Bassi
198			Boussou
199			Léba

N° d'ordre	Région	Province	Commune
200			Tougo

ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES DE PLEIN EXERCICE

N° d'ordre	Région	Province	Commune
1	BANKUI	MOUHOUN	Bondokuy
2			Dédougou
3			Kona
4			Ouarkoye
5			Safané
6			Tchériba
7		BALE	Bagassi
8			Bana
9			Boromo
10			Fara
11			Pompoï
12			Poura
13			Yaho
14		BANWA	Solenzo
15	DJÔRÔ	BOUGOURIBA	Diébougou
16		IOBA	Dano
17			Dissihn
18			Ouéssa
19		NOUMBIEL	Batié
20			Boussoukoulou
21		PONI	Gaoua
22			Kampti

N° d'ordre	Région	Province	Commune
23			Loropéni
24	GOULMOU	GOURMA	Diabo
25			Diapangou
26			Fada N'Gourma
27		KOMPIENGA	Kompienga
28	GUIRIKO	HOUE	Bama
29			Dandé
30			Karangasso-Viguè
31			Karangasso-Sambla
32			Péni
33			Toussiana
34		KENEDOUGOU	Kangala
35			Koloko
36			Kourouma
37			N'Dorola
38			Orodara
39		TUY	Fouzan
40			Houndé
41			Koumbia
42	KADIOGO	KADIOGO	Komki-Ipala
43			Komsilga
44			Koubri
45			Pabré
46			Tanghin-Dassouri
47			Saaba
48	KOULSE	BAM	Guibaré
49			Kongoussi
50			Sabcé

N° d'ordre	Région	Province	Commune
51		NAMENTENGA	Boulsa
52			Bouroum
53			Tougouri
54			Yalgo
55		SANDBONDTEGA	Boussouma
56			Kaya
57			Korsimoro
58			Mané
59			Pissila
60	LIPTAKO	OUDALAN	Gorom-Gorom
61			Markoye
62		SENO	Dori
63			Falangountou
64	NAKAMBE	BOULGOU	Bagré
65			Béguédo
66			Bittou
67			Bissiga
68			Garango
69			Komtoèga
70			Niaogho
71			Tenkodogo
72			Zabré
73			Zonsé
74		KOULPELOGO	Comin-Yanga
75			Ouargaye
76			Yargatenga
77		KOURITTENGA	Andemtenga
78			Dialgayé

N° d'ordre	Région	Province	Commune
79			Koupèla
80			Pouytenga
81	NANDO	BOULKIEMDE	Koudougou
82			Poa
83			Sabou
84			Kokologo
85		SANGUIE	Réo
86			Ténado
87		SISSILI	Biéha
88			Boura
89			Léo
90			Tô
91		ZIRO	Kassou
92			Sapouy
93	NAZINON	BAZEGA	Doulougou
94			Ipelcé
95			Kayao
96			Kombissiri
97			Saponé
98			Toécé
99		NAHOURI	Guiaro
100			Pô
101			Tiébélé
102			Ziou
103		ZOUNDWEOGO	Béré
104			Bindé
105			Gogo
106			Gomboussougou

N° d'ordre	Région	Province	Commune
107			Guiba
108			Manga
109			Nobéré
110	OUBRI	BASSITENGA	Dapélogo
111			Ourgou-Manega
112			Loumbila
113			Nagréongo
114			Ziniaré
115			Zitenga
116		GANZOURGOU	Boudry
117			Mogtédou
118			Zam
119			Zorgho
120			Zoungou
121		KOURWEOGO	Boussé
122			Laye
123			Sourgoubila
124	SIRBA	GNAGNA	Bilanga
125			Bogandé
126			Mani
127			Pièla
128	SOUM	DJELGODJI	Djibo
129		KARO-PELI	Arbinda
130	SOUROU	KOOSIN	Nouna
131		NAYALA	Toma
132		SOUROU	Tougan
133	TANNOUNYAN	COMOE	Banfora
134			Mangodara

N° d'ordre	Région	Province	Commune
135			Niangoloko
136			Sidéradougou
137		LERABA	Dakôrô
138			Niankôrôdougou
139			Sindou
140	TAPOA	GOBNANGOU	Diapaga
141			Partiaga
142	YAADGA	PASSORE	Bokin
143			Yako
144		YATENGA	Barga
145			Namissiguima
146			Ouahigouya
147			Oula
148			Séguénéga
149		ZONDOMA	Gourci

ANNEXE 5 : LISTE DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER

N° d'ordre	Région	Province	Commune
1	GUIRIKO	HOUET	Bobo-Dioulasso
2	KADIOGO	KADIOGO	Ouagadougou

ANNEXE 6 : LISTE DE PRESENCE DE L'ATELIER D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE 2021 A 2025

N°	NOM	PRENOM (S)	SEXE	STRCTURE	TELEPHONE	COURRIEL
1	BASSOLE	Wilfried Gustave	M	DSOFE	70 98 84 51	newoulou2@gmail.com
2	KABORE	Olivier	M	TR-NZN/ Personne Ressource	70 07 73 60	olivier.kabore@tresor.gov.bf
3	RAMDE/YAMEOGO	T. Mariette	F	Fondé/TI-ASCE- LC Personne Ressource	76 84 88 99	marietteramde@gmail.com
4	KABRE	Djibril	M	TR-TNY	70-37-71-91	djibril.kabre@tresor.gov.bf
5	DAO	Bintou	F	TR-GRK	75 08 08 74	bintou.dao@tresor.gov.bf
6	KABORE	Balkissa	F	TR-NDO	71 05 89 50	balkissa.kabore@tresor.gov.bf
7	FOFANA	Sayouba	M	TR-GLM-TPA- SRB	75 49 85 61	Sayouba.fofana@tresor.gov.bf
8	YE	L.Roland	F	DELF	76 38 85 54	rolandloteye13@gmail.com
9	COMPAORE	Adissa	F	TR-KLS	70 14 82 00	adissa.compaore@tresor.gov.bf
10	KABORE	Lassané	M	TR-OBR	72 80 80 33	kaborlas1938@gmail.com
11	BAMBARA	Félix	M	TR-NKB	70 09 14 09	felixherveb@gmail.com
12	NIGNAN	D. Sié	M	TR-BNK-SRU	73 16 04 38	dsie.nignan@tresor.gov.bf
13	KOARA	Cyrile	M	TR-YDG	72 35 17 26	Cyrile.koara@tresor.gov.bf
14	TRAORE	Diakalia	M	TR-DJR	64 63 23 23	diakalia.traore@tresor.gov.bf
15	SAWADOGO	Laurent	M	TR-NZN	71 38 05 83	laurent.sawadogo@tresor.gov.bf
16	NIKIEMA	P. Joël	M	TR-LPK-SUM	76 19 23 87	joeldeouaga@gmail.com
17	ZONGO	M. Sylvie Carine	F	TR-K	76 57 25 98	carine.zongo@tresor.gov.bf
18	COULIDIATI	Daniel	M	DSOFE	73-26-68-06	danielcoulidiati22@gmail.com
19	TOU	Ibrahima	M	DSOFE	67 90 49 04	ibrahimatou936@gmail.com
20	MOSSE	Francis	M	DSOFE	70 38 44 76	mossefra@gmail.com
21	ZOUMBARE	Aboubacar	M	DSOFE	71 35 88 95	zoumb.ablo@gmail.com
22	YAMEOGO	W. Arlenn	M	DSOFE	75 30 30 25	arlenn2000@gmail.com
23	KONATE	Noufou	M	DSOFE	76 01 92 83	konaminess@gmail.com
24	OUEDRAOGO	Haoua	F	DSOFE	71 05 15 13	haouaouedraogo61@gmail.com
25	OUEDRAOGO	P. Dieudonné	M	DSOFE	78 02 51 73	payamsseba@gmail.com
26	ZONGO	Yacouba	M	DSOFE	76 50 27 95	zongoyacouba974@gmail.com
27	KABORE	Roland	M	DSOFE	70 49 82 42	roland1kabore@gmail.com
28	COMPAORE	A.Rasmané	M	DSOFE	70 43 39 21	Cabdoulrasmane@gmail.com
29	ZIDA/TAPSOBA	Odile	F	DSOFE	67-77-49-40	tapsodile@gmail.com

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iv
SOMMAIRE.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	ix
RESUME ANALYTIQUE.....	12
DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	14
INTRODUCTION.....	16
CHAPITRE I : RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	17
I.1. Aperçu général des recettes des collectivités territoriales.....	18
<i>I.1.1. Analyse comparative des recettes par section</i>	19
I.1.1.1. Analyse comparative des recettes par section.....	19
<i>I.1.2. Analyse des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales</i>	20
I.1.2.1. Analyse des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales.....	20
<i>I.1.3. Analyse des recettes d'investissement des CT</i>	21
I.1.3.1. Analyse des recettes d'investissement des CT.....	21
I.2. Analyse des recettes par type de collectivités territoriales.....	23
<i>I.2.1. Analyse des recettes des communes de moyen exercice</i>	24
I.2.1.1. Analyse des recettes des communes de moyen exercice.....	24
I.2.1.1.1. Analyse des recettes de fonctionnement.....	25
I.2.1.1.2. Analyse des recettes d'investissement.....	26
<i>I.2.2. Analyse des recettes des communes de plein exercice</i>	27
I.2.2.1. Analyse des recettes des communes urbaines.....	27
I.2.2.1.1. Analyse des recettes de fonctionnement.....	28
I.2.2.1.2. Analyse des recettes d'investissement.....	29
<i>I.2.3. Analyse des recettes des communes à statut particulier</i>	30
I.2.3.1. Analyse des recettes des communes à statut particulier.....	30
I.2.3.1.1. Analyse des recettes de fonctionnement.....	31
I.2.3.1.2. Analyse des recettes d'investissement.....	32
<i>I.2.4. Analyse des recettes des régions</i>	33
I.2.4.1. Analyse des recettes des régions.....	33
I.2.4.1.1. Analyse des recettes de fonctionnement.....	34

I.2.4.2. Analyse des recettes d'investissement	35
I.3. Analyse des recettes des CT par région administrative	36
I.4. Analyse de la typologie des communes selon les critères du Code général des collectivités territoriales.....	37
CHAPITRE II : DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	39
II.1. Analyse des dépenses par nature	40
II.1.1. Analyse des dépenses globales des collectivités territoriales	40
II.1.1.1. Analyse des dépenses globales des collectivités territoriales	40
II.1.1.1.1. Analyse des dépenses par section	43
II.1.1.1.2. Analyse des dépenses de fonctionnement des CT	44
II.1.1.1.3. Analyse des dépenses d'investissement des CT.....	46
II.1.1.2. Analyse des dépenses suivant les types de CT.....	47
II.1.1.2.1. Analyse des dépenses suivant les types de CT.....	47
II.1.1.2.1.1. Analyse des dépenses des communes de moyen exercice	48
II.1.1.2.1.2. Analyse des dépenses des communes de plein exercice.....	49
II.1.1.2.1.3. Analyse des dépenses des communes à statut particulier	50
II.1.1.2.1.4. Analyse des dépenses des régions.....	52
II.1.1.2.2. Analyse des dépenses des CT par région administrative	54
II.1.1.2.3. Analyse des dépenses des CT par région administrative	54
II.1.2. Analyse des dépenses par fonction, selon le MSFP 2014	55
II.2.1. Analyse globale des dépenses des collectivités territoriales.....	55
II.2.2. Analyse des dépenses par type de CT	56
II.2.2. Analyse des dépenses par type de CT	56
II.2.2.1 Analyse des dépenses des communes de moyen exercice.....	56
II.2.2.2 Analyse des dépenses des communes de plein exercice.....	57
II.2.2.3 Analyse des dépenses des communes à statut particulier	58
II.2.2.4 Analyse des dépenses des régions	59
II.2.3. Analyse des dépenses par région administrative	60
CHAPITRE III : COMPTE DE PATRIMOINE ET INDICATEURS	62
III.1 Analyse de l'actif.....	63
III.1.1. Analyse globale	63
III.1.2. Analyse des postes de l'actif	64
III.1.2.1. Actif immobilisé	64
III.1.2.2. Actif circulant.....	66
III.1.2.3. Trésorerie.....	68

III.1.3. Evolution de l'actif	69
III.2 Analyse du passif	70
III.2.1. Analyse globale.....	71
III.2.2. Analyse des postes du Passif.....	71
III.2.2.1. <i>Capitaux permanents</i>	72
III.2.2.2. <i>Dettes</i>	73
III.2.3. Evolution du passif.....	75
III.3. Indicateurs budgétaires et indicateurs d'activités	76
III.3.1. Indicateurs budgétaires	77
III.3.1.1. <i>Epargne budgétaire</i>	77
III.3.1.2. <i>Marge brute</i>	79
III.3.1.3. <i>Effort d'Autofinancement</i>	81
III.3.1.4. <i>Trésorerie nette</i>	82
III.3.2. Indicateurs d'activités	83
III.3.2.1. <i>Bien-être par habitant</i>	84
III.3.2.2. <i>Effort d'équipement par habitant</i>	85
CHAPITRE IV : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES	
TERRITORIALES	88
IV.1 Recettes des collectivités territoriales	89
IV.1.1 Recettes par nature de collectivités territoriales.....	89
IV.1.2 . Recettes par type de collectivités territoriales.....	91
IV.1.3 Recettes des collectivités territoriales par région administrative	93
IV.2 Dépenses des collectivités territoriales	94
IV.2.1 Dépenses des collectivités territoriales par nature	94
IV.2.1.1 <i>Charges des collectivités territoriales</i>	96
IV.2.1.2 <i>Transactions sur actifs non financiers</i>	96
IV.2.2 Dépenses par type de collectivités territoriales	97
IV.2.3 Dépenses des collectivités territoriales par région administrative	99
IV.3 Transactions sur actifs financiers et passifs	99
IV.3.1 Transactions sur actifs financiers et passifs de l'ensemble des CT.....	99
IV.3.2 Transactions sur actifs financiers et passifs par type de collectivité	101
IV.3.3 Transactions sur actifs financiers et passifs par région administrative	102
IV.4 Soldes caractéristiques du TOF-CT	104
IV.4.1 Soldes caractéristiques de l'ensemble des collectivité territoriales	104
IV.4.2 Soldes caractéristiques par type de collectivité territoriales	105

IV.4.3 Soldes caractéristiques par région administrative.....	106
CONCLUSION	108
GLOSSAIRE	109
ANNEXES	113
ANNEXE 1 : PROCEDURE BUDGETAIRE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	114
I.1. Procédure budgétaire des collectivités territoriales.....	114
I.1 Procédure budgétaire des collectivités territoriales	114
I.1.1. Elaboration, adoption et approbation du budget local	115
I.1.1.....	115
I.1.1.1 Elaboration du budget des collectivités territoriales	115
I.1.1.2 Adoption du budget des collectivités territoriales	115
I.1.1.3 Approbation du budget des collectivités territoriales	116
I.1.2 Exécution du budget local	116
I.1.2.1 Les acteurs chargés de l'exécution du budget.....	116
I.1.2.2 Les sources de financement des budgets des collectivités territoriales.....	117
I.1.2.3 La typologie des charges des collectivités territoriales.....	118
I.2. Processus d'élaboration du Tableau des opérations financières des collectivités territoriales 118	
I.2 Processus d'élaboration du Tableau des opérations financières des collectivités territoriales .	118
I.2.1. Sources des données pour la production du TOF-CT	119
I.2.1 Sources des données pour la production du TOF-CT.....	119
I.2.2. Méthodologie d'élaboration du Tableau des opérations financières des collectivités territoriales	119
I.2.2 Méthodologie d'élaboration du Tableau des opérations financières des collectivités territoriales.....	119
I.3. Processus d'élaboration de la classification fonctionnelle des dépenses des collectivités territoriales.....	120
I.3 Processus d'élaboration de la classification fonctionnelle des dépenses des collectivités territoriales.....	120
ANNEXE 2 : TABLEAUX	122
ANNEXE 3 : LISTE DES COMMUNES DE MOYEN EXERCICE.....	140
ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES DE PLEIN EXERCICE	147
ANNEXE 5 : LISTE DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER	152

ANNEXE 6 : LISTE DE PRESENCE DE L'ATELIER D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE 2021 A 2025.....	153
TABLE DES MATIERES	154

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Secteur n°55 (Ouaga 2000), avenue Mouammar Kadhafi -01 BP. 92 Ouagadougou 01
Tél. : (226) 25 66 20 17 ; Fax : (226) 25 30 57 61
Site web : www.tresor.gov.bf